

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.07.2013

Numéro de version 2

Révision: 22.07.2013

### 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

**· Identificateur de produit**

- Nom du produit: **ALCOOL MENAGER SUPERIEUR**
- Code du produit: 0250
- Numéro d'enregistrement: Voir Chapitre 3
- Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Emploi de la substance / de la préparation: Solvants  
Nettoyage de surface

**· Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

- Producteur/fournisseur:
 

Société CHARBONNEAUX BRABANT	TEL: 03-26-49-58-70
Société P. BRABANT	TEL: 03-20-41-28-05
Société FLOURENT BRABANT	TEL: 03-20-41-28-05
Société BRABANT CHIMIE	TEL: 02-38-87-81-75
Société HAUGUEL Saint Ouen	TEL: 01-30-37-00-04
Société HAUGUEL Gonfreville	TEL: 02-32-79-55-00
- Service chargé des renseignements: Service Sécurité de la société CHARBONNEAUX BRABANT  
5 rue de Valmy - Z.I. Port Sec - BP 341  
51062 REIMS CEDEX  
Tel: 03 26 49 58 70  
Courriel: chimie@charbonneaux.com
- Numéro d'appel d'urgence:
 

ORFILA	téléphone: 01 45 42 59 59
SAMU : 15	
POMPIERS: 18	

Pour connaître la liste des médecins de garde contactez le 15.  
Emergency Number 112

### 2 Identification des dangers

**· Classification de la substance ou du mélange**

- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE



F; Facilement inflammable

R11: Facilement inflammable.

- Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

- Indications complémentaires:

Limite de concentration spécifique: Ethanol ≥50% --> Eye Irrit.2

**· Éléments d'étiquetage**

- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
- Pictogrammes de danger

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.



GHS02



GHS07

- Mention d'avertissement
- Mentions de danger
- Conseils de prudence

Danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

(suite page 2)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.07.2013

Numéro de version 2

Révision: 22.07.2013

**Nom du produit: ALCOOL MENAGER SUPERIEUR**

(suite de la page 1)

- P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.  
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- P337+P313 En cas d'incendie: Utiliser pour l'extinction: CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée.  
 P370+P378 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
- P403+P235 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.  
 P501

**Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Le produit ne possède pas, ou n'engendre pas en cours d'utilisation, d'autres propriétés dangereuses qui ne feraient pas l'objet d'une classification selon le règlement (CE) n°1272/2008.

**Autres dangers**

- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT:
- vPvB:

Le produit ne possède pas de propriétés PBT telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.

Le produit ne possède pas de propriétés vPvB telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.

### 3 Composition/informations sur les composants

**Caractérisation chimique: Mélanges**

**Composants dangereux:**

CAS: 64-17-5 EINECS: 200-578-6 Numéro index: 603-002-00-5 RTECS: KQ 6300000 Reg.nr.: 01-2119457610-43-XXXX	alcool éthylique F R11 Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319	≥90%
CAS: 78-93-3 EINECS: 201-159-0 Numéro index: 606-002-00-3 RTECS: EL 6475000 Reg.nr.: 01-2119457290-43-xxxx	METHYLETHYLKETONE Xi R36; F R11 R66-67 Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	< 3%
CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7 Numéro index: 603-117-00-0 RTECS: NT 8050000 Reg.nr.: 01-2119457558-25-XXXX	ISOPROPANOL / ALCOOL ISOPROPYLIQUE Xi R36; F R11 R67 Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	< 3%

**Composants non dangereux:**

Les autres composants de ce mélange ne sont pas classés selon les critères CLP et/ou directive 67/548/CE ou sont présents dans des concentrations inférieures aux valeurs seuils.  
 Les autres composants de ce mélange ne présentent pas de valeurs limites d'exposition professionnelle.  
 néant

**SVHC**

- Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu
- Indications complémentaires:

Non applicable

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### 4 Premiers secours

**Description des premiers secours**

**Remarques générales:**

Contactez le personnel secouriste et le service Hygiène Sécurité Environnement.  
 LA RAPIDITÉ EST ESSENTIELLE.

**Après inhalation:**

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.  
 En cas de malaise, recourir à un traitement médical.  
 Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.

**Après contact avec la peau:**

Laver immédiatement à l'eau.  
 En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.  
 Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

**Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant 15 minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un ophtalmologiste  
 Vérifier que la victime ne porte pas de verres de contact, les retirer.

**Après ingestion:**

Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir.  
 Ne pas faire vomir sauf indication contraire du corps médical  
 Demander immédiatement conseil à un médecin.

**Indications destinées au médecin:**

- Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Yeux: Les liquides ou vapeurs peuvent causer une irritation des yeux.  
 Peau: Le produit peut causer une légère irritation cutanée en cas de contact répété ou prolongé.  
 Ingestion: L'ingestion peut avoir les effets suivants:  
 - Dépression du système nerveux central  
 - Nausées, vomissements  
 - Symptômes semblables à une intoxication par des boissons alcoolisées.

(suite page 3)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.07.2013

Numéro de version 2

Révision: 22.07.2013

**Nom du produit: ALCOOL MENAGER SUPERIEUR**

(suite de la page 2)

- Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Inhalation: L'inhalation de fortes concentrations peut causer une irritation passagère des voies respiratoires, des maux de têtes, des nausées.

Pas de traitement spécifique requis.

### 5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.  
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

- Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

Un jet d'eau à grand débit peut propager le feu

- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Monoxyde de carbone (CO)

Dioxyde de carbone

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Les vapeurs, avec une source d'ignition, peuvent créer un embrasement instantané. Pas d'UVCE (explosion de vapeurs en milieu non-confiné)

Les eaux de ruissellement vers les égouts peut provoquer un incendie ou une explosion.

- **Conseils aux pompiers**

- Équipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

- **Autres indications**

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

### 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Eviter le contact avec la peau et les yeux

NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu.

- **Précautions pour la protection de l'environnement:**

Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant, liant universel, sciure).

Laisser évaporer.

Assurer une aération suffisante.

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

Utiliser du matériel antidéflagrant

Le nettoyage à grandes eaux de quantité importantes en direction des égouts n'est pas autorisé.

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

- **Référence à d'autres sections**

### 7 Manipulation et stockage

- **Manipulation:**

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

Convoyage pneumatique uniquement avec de l'azote.

Porter les équipements de protection requis avant toute manipulation (voir chapitre 8)

Si possible, utiliser un système de transfert clos.

Reporter l'étiquetage d'origine sur tout récipient utilisé pour un prélèvement.

Prévoir des douches et fontaines oculaires sur les lieux d'utilisation.

- Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Utiliser des appareils et armatures antidéflagrants ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle.

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Les équipements appropriés pour faire face aux incendies, les déversements et les fuites doivent être facilement accessibles.

Mise à la terre des équipements

- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

- Stockage:

- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Prévoir des sols étanches et résistant aux solvants.

Ne conserver que dans le fût d'origine.

N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.

(suite page 4)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.07.2013

Numéro de version 2

Révision: 22.07.2013

**Nom du produit: ALCOOL MENAGER SUPERIEUR**

(suite de la page 3)

Les réservoirs de stockage doivent avoir une liaison équipotentielle électrique et une mise à la terre.

Alcool éthylique:

Matières compatibles: acier inoxydable, titane, bronze, fonte, carbone, polypropylène, néoprène, nylon, céramique, verre.

Matières incompatibles: caoutchouc naturel, PVC, méthyl-méthacrylate plastics, polyamides, zinc, laiton, aluminium sous certaines conditions.

· Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec les aliments.

Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

· **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **Indications complémentaires pour**

**l'agencement des installations techniques:** Sans autre indication, voir point 7.

· **Paramètres de contrôle**

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Les autres substances ne présentent pas de valeurs limites d'exposition professionnelle.

#### 64-17-5 alcool éthylique

VME (France)	Valeur momentanée: 9500 mg/m <sup>3</sup> , 5000 ppm Valeur à long terme: 1900 mg/m <sup>3</sup> , 1000 ppm
PEL (U.S.A.)	1900 mg/m <sup>3</sup> , 1000 ppm
REL (U.S.A.)	1900 mg/m <sup>3</sup> , 1000 ppm
TLV (U.S.A.)	Valeur momentanée: 1880 mg/m <sup>3</sup> , 1000 ppm
AGW (Allemagne)	960 mg/m <sup>3</sup> , 500 ppm 2(II);DFG, Y

#### 78-93-3 METHYLETHYLCEtone

VME (France)	Valeur momentanée: 900 mg/m <sup>3</sup> , 300 ppm Valeur à long terme: 600 mg/m <sup>3</sup> , 200 ppm risque de pénétration percutanée
PEL (U.S.A.)	590 mg/m <sup>3</sup> , 200 ppm
REL (U.S.A.)	Valeur momentanée: 885 mg/m <sup>3</sup> , 300 ppm Valeur à long terme: 590 mg/m <sup>3</sup> , 200 ppm
TLV (U.S.A.)	Valeur momentanée: 885 mg/m <sup>3</sup> , 300 ppm Valeur à long terme: 590 mg/m <sup>3</sup> , 200 ppm BEI
AGW (Allemagne)	600 mg/m <sup>3</sup> , 200 ppm 1(I);DFG, EU, H, Y

#### 67-63-0 ISOPROPANOL / ALCOOL ISOPROPYLIQUE

VME (France)	Valeur momentanée: 980 mg/m <sup>3</sup> , 400 ppm
PEL (U.S.A.)	980 mg/m <sup>3</sup> , 400 ppm
REL (U.S.A.)	Valeur momentanée: 1225 mg/m <sup>3</sup> , 500 ppm Valeur à long terme: 980 mg/m <sup>3</sup> , 400 ppm
TLV (U.S.A.)	Valeur momentanée: 984 mg/m <sup>3</sup> , 400 ppm Valeur à long terme: 492 mg/m <sup>3</sup> , 200 ppm BEI
AGW (Allemagne)	500 mg/m <sup>3</sup> , 200 ppm 2(II);DFG, Y

· DNEL

#### 64-17-5 alcool éthylique

DNEL (-)	Inhalation (short term, local) : 19.. mg/m <sup>3</sup> (1000ppm) Inhalation (long term, systemic): 950 mg/m <sup>3</sup> (500ppm) Dermal (long term, systemic): 343 mg/kgbw/day
----------	--

(suite page 5)

FR

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.07.2013

Numéro de version 2

Révision: 22.07.2013

**Nom du produit: ALCOOL MENAGER SUPERIEUR**

(suite de la page 4)

**78-93-3 METHYLETHYLKETONE**

DNEL (-)

Utilisation finale: Travailleurs  
Voies d'exposition: Contact avec la peau  
Effets potentiels sur la santé: Effets chroniques  
Durée d'exposition: 1 jour  
Valeur: 1161 mg/kg

Utilisation finale: Travailleurs  
Voies d'exposition: Inhalation  
Effets potentiels sur la santé: Effets chroniques  
Valeur: 600 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs  
Voies d'exposition: Contact avec la peau  
Effets potentiels sur la santé: Effets chroniques  
Durée d'exposition: 1 jour  
Valeur: 412 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs  
Voies d'exposition: Inhalation  
Effets potentiels sur la santé: Effets chroniques  
Valeur: 106 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs  
Voies d'exposition: Ingestion  
Effets potentiels sur la santé: Effets chroniques  
Valeur: 31 mg/kg

**67-63-0 ISOPROPANOL / ALCOOL ISOPROPYLIQUE**

DNEL (CONSOMMATEURS)

Voies d'exposition: Contact avec la peau  
Effets potentiels sur la santé: Effets chroniques  
Durée d'exposition: 1 jour  
Valeur: 319mg/kg

Voies d'exposition: Inhalation  
Effets potentiels sur la santé: Effets chroniques  
Valeur: 89mg/m3

Voies d'exposition: Ingestion  
Effets potentiels sur la santé: Effets chroniques  
Durée d'exposition: 1 jour  
Valeur: 26mg/kg

(TRAVAILLEURS)  
Voies d'exposition: Contact avec la peau  
Effets potentiels sur la santé: Effets chroniques  
Durée d'exposition: 1 jour  
Valeur: 888mg/kg

Voies d'exposition: Inhalation  
Effets potentiels sur la santé: Effets chroniques  
Valeur: 500mg/m3

· PNEC

**64-17-5 alcool éthylique**

PNEC (-)

Eau douce: 096 mg/l  
Eau de mer: 0.79 mg/l  
Sédiment d'eau douce: 3.6 mg/kgdw  
Sédiment marin: 2.9 mg/kgdw  
sol: 0.63 mg/kgdw  
oral: 0.72 g/kg d'aliment

**78-93-3 METHYLETHYLKETONE**

PNEC (-)

Eau douce: 55.8 mg/l  
Eau de mer: 55.8 mg/l  
Sédiment d'eau douce: 284.74 mg/kg  
Sédiment marin: 287.7 mg/kg  
Sol: 22.5 mg/kg

**67-63-0 ISOPROPANOL / ALCOOL ISOPROPYLIQUE**

PNEC (-)

Eau douce: 140.9 mg/l  
Eau de mer: 140.9 mg/l  
Sédiment d'eau douce: 552 mg/kg  
Sédiment marin: 552 mg/kg  
Sol: 28 mg/kg

· Composants présentant des valeurs limites biologiques:

**78-93-3 METHYLETHYLKETONE**

BEI (U.S.A.)

2 mg/L  
Medium: urine  
Time: end of shift  
Parameter: MEK

(suite page 6)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.07.2013

Numéro de version 2


Révision: 22.07.2013

**Nom du produit: ALCOOL MENAGER SUPERIEUR**

(suite de la page 5)


BGW (Allemagne)	5 mg/l Untersuchungsmaterial: Urin Probennahmezeitpunkt: Expositionsende bzw. Schichtende Parameter: 2-Butanon
<b>67-63-0 ISOPROPANOL / ALCOOL ISOPROPYLIQUE</b>	
BEI (U.S.A.)	40 mg/L Medium: urine Time: end of shift at end of workweek Parameter: Acetone (background, nonspecific)
BGW (Allemagne)	50 mg/l Untersuchungsmaterial: Vollblut Probennahmezeitpunkt: Expositionsende bzw. Schichtende Parameter: Aceton
	50mg/l Untersuchungsmaterial: Urin Probennahmezeitpunkt: Expositionsende bzw. Schichtende Parameter: Aceton

- Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Contrôles de l'exposition** Les mesures de contrôle appropriées pour un lieu de travail particulier dépendent de la façon dont le produit est utilisé et du potentiel d'exposition.  
Si les contrôles techniques et les modes opératoires ne sont pas efficaces dans la prévention ou le contrôle de l'exposition, les équipements de protections individuels, qui donnent des résultats satisfaisants, doivent être utilisés.
- Equipement de protection individuel:
- Mesures générales de protection et d'hygiène: Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.  
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.  
Favoriser la mise en place de mesures de protection collectives par rapport aux mesures de protection individuelle.
- Protection respiratoire: Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.  
En cas de risque d'exposition au delà des valeurs moyennes d'exposition, port obligatoire d'un équipement individuel de protection respiratoire.  
Utiliser des appareils conformes à une norme approuvée.
- Filtre recommandé pour une utilisation momentanée: Attention! Les filtres ont une durée d'utilisation limitée.  
Filtre combiné adéquat par exemple ABEK- P2
- Protection des mains:
 



Gants de protection

Norme EN 374  
Se référer aux informations sur les résistances chimiques de chaque gant et mener un essai préalable pour déterminer si le gant est adapté aux conditions d'utilisations réelles.  
Changer régulièrement les gants.  
Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.  
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
- Matériau des gants Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.
- Temps de pénétration du matériau des gants Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- Protection des yeux:
 



Lunettes de protection hermétiques
- Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

## 9 Propriétés physiques et chimiques

### · Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· Aspect:

Forme:

Liquide

Couleur:

Incolore

· Odeur:

Genre alcool

· Seuil olfactif:

Information non disponible

· valeur du pH:

Non déterminé.

· Changement d'état

Point de fusion:

Non déterminé.

Point d'ébullition:

78 °C

· Point d'éclair:

≤ 23 °C

· Inflammabilité (solide, gazeux):

Non applicable.

(suite page 7)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.07.2013

Numéro de version 2

Révision: 22.07.2013

**Nom du produit: ALCOOL MENAGER SUPERIEUR**

(suite de la page 6)

· Température d'auto-inflammation:	425 °C
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Limites d'explosion:	
Inférieure:	3,5 Vol %
Supérieure:	15,0 Vol %
· Pression de vapeur à 20 °C:	59 hPa
· Densité à 20 °C:	0,80336 g/cm <sup>3</sup>
· Densité relative:	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Vitesse d'évaporation:	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Soluble
· Coefficient de partage (n-octanol/eau):	-0,35 log POW (ethanol pur) Voir chapitre 12
· Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
· <b>Autres informations</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· VOC (selon Directive 1999/13/CE):	Le produit est considéré comme COV selon cette directive.

## 10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité**
- Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: *Pas de décomposition en cas d'usage conforme.*
- **Possibilité de réactions dangereuses** *Réagit au contact des métaux légers en formant de l'hydrogène.*  
*Réactions aux peroxydes.*  
*Réactions aux composés halogénés.*
- **Conditions à éviter** *La lumière solaire directe*  
*Chaleur / source de chaleur*  
*Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.*
- **Matières incompatibles:** *Les agents oxydants*  
*Peroxydes (H<sub>2</sub>O<sub>2</sub>, Na<sub>2</sub>O<sub>2</sub>, K<sub>2</sub>O)*  
*Acides oxydants et sels (HNO<sub>3</sub>, MnO<sub>4</sub>K...)*  
*Acides et sels (H<sub>2</sub>SO<sub>4</sub>, HClO<sub>4</sub>)*  
*Organométalliques*  
*Hydrogène*  
*Phosphore , arsenic , antimoine*  
*Oxydes métalliques (CrO<sub>3</sub>, HgO)*  
*Nitrate d'argent*  
*Nitrate de mercure*  
*Perchlorate de magnésium*
- **Produits de décomposition dangereux:** *Monoxyde de carbone*  
*La combustion génère des oxydes de carbone*

## 11 Informations toxicologiques

### · Informations sur les effets toxicologiques

#### · Toxicité aiguë:

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

#### 64-17-5 alcool éthylique

Oral	LD50	6200 - 15000 mg/kg (rat) (OECD401 equivalent)
Inhalatoire	LC50	>50 mg/m <sup>3</sup> (rat) (OECD403 equivalent)

#### 78-93-3 METHYLETHYLCEONE

Oral	LD50	>2000mg/kg mg/kg (rat) (BPL: non) (Valeur de la littérature)
Dermique	LD50	>2000mg/kg mg/kg (rbt) (BPL: non) (Valeur de la littérature)

#### 67-63-0 ISOPROPANOL / ALCOOL ISOPROPYLIQUE

Oral	LD50	4570 (>2000) mg/kg (rat) (BPL: non) (Valeur de la littérature)
Dermique	LD50	13400 (>2000) mg/kg (rab) (BPL: non) (Valeur de la littérature)
Inhalatoire	LC50	30 mg/m <sup>3</sup> (rat)

- Par voie orale: *Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis*
- Par voie cutanée: *Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis*
- Par inhalation: *Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis*

(suite page 8)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.07.2013

Numéro de version 2

Révision: 22.07.2013

### Nom du produit: ALCOOL MENAGER SUPERIEUR

(suite de la page 7)

<ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>Effet primaire d'irritation:</b></li> <li>· Corrosion cutanée / irritation cutanée:</li> <li>· Lésions oculaires graves / irritation oculaire</li>   <li>· <b>Sensibilisation:</b></li> <li>· Sensibilisation respiratoire ou cutanée:</li> <li>· Autres indications (sur la toxicologie expérimentale):</li> <li>· Toxicocinétique, métabolisme et distribution</li>   <li>· <b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT):</b></li> <li>· après une exposition répétée:</li> <li>· après une exposition unique:</li> <li>· <b>Toxicité par aspiration:</b></li>   <li>· <b>Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction):</b></li> <li>· Cancérogénicité:</li> <li>· Mutagénicité sur les cellules germinales:</li> <li>· Toxique pour la reproduction:</li> </ul>	<p>Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis Les études menées selon l'OCDE405, montrent une irritation modérée des yeux. Le niveau de réponse n'est pas suffisant pour déclencher une classification selon la Directive 67/548, mais suffisant pour exiger une classification selon le Règlement 1272/2008. Provoque une sévère irritation des yeux.</p> <p>Pas d'effet sensibilisant connu.</p> <p>Le contact fréquent ou prolongé avec la peau détruit l'enduit cutané lipoprotéique et peut provoquer des dermatoses</p> <p>Chez l'homme, l'éthanol est rapidement absorbé par voie orale ou par inhalation, distribué dans tous les tissus et les organes et rapidement métabolisé et excrété.</p> <p>Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis Pas d'effet.</p> <p>Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis La concentration sanguine d'Éthanol résultant de l'exposition par toute autre voie qu'une consommation orale délibérée et répétée à peu de chance d'atteindre des niveaux associés à des effets sur le développement et la reproduction. La consommation excessive de boissons alcoolisées pendant la grossesse peut être à l'origine du Syndrome d'Alcoolisation Foetale chez l'enfant, pouvant induire une réduction du poids de naissance, malformations et déficience intellectuelle. Il n'existe aucune preuve que de tels effets pourraient être causés par des expositions autres que l'ingestion directe de boissons alcoolisées. Selon ces données; il peut être conclu d'une impossibilité d'atteindre les doses d'éthanol provoquant des effets néfastes pour la reproduction autrement que par une consommation répétée d'une grande quantité de boissons alcoolisées associée à un problème d'alcoolisme.</p>
--	---

## 12 Informations écologiques

### · Toxicité

#### · Toxicité aquatique:

##### 64-17-5 alcool éthylique

CE50 (écologique)	275mg/l, 72h mg/l (ALGUES) ( <i>Chlorella vulgaris</i> ) EC10: 11.5 mg/l Selenastrum capricornutum : EC50, 72h: 12.9 g/l - EC10: 0.44 g/l Chlamydomonas eugametos: EC50, 48h: 18 g/l - NOEC: 7.9 g/l
	Aquatic algae saltwater: Skeletonema costatum, NOEC (5 days): 3.24 g/l. 12,34g/l, 48h mg/l (DAPHNIES) ( <i>Daphnia magna</i> ) <i>Daphnia magna</i> ; NOEC (reproduction, 21 days): >10 mg/l <i>Ceriodaphnia dubia</i> : EC50, 48h: 5.012g/l; NOEC (reproduction, 10 days): 9.6 mg/l <i>Palaemonetes pugio</i> NOEC (developmental, 10 days): 79 mg/l
LC50 (écologique)	Invertebrates saltwater: <i>Artemia salina</i> : EC50, 24h: 23.9 g/l (>10g/l) <i>Artemia salina</i> nauplii: EC50, 48h: 857 mg/l 13 g/l, 96h mg/l (POISSONS) ( <i>Salmo gairdneri</i> ) <i>Pimephales promelas</i> : 13.5, 14.2 and 15.3 g/l

##### 78-93-3 METHYLETHYLKETONE

CE50 (écologique) (statique)	>100mg/l, 7jour mg/l (ALGUES) (BPL: non) <i>Desmodesmus subspicatus</i> >100mg/l, 48h mg/l (DAPHNIES) (BPL: non) <i>Daphnia magna</i>
LC50 (écologique) (statique)	>100mg/l, 48h mg/l (POISSONS) (BPL: non) <i>Leuciscus idus</i>

##### 67-63-0 ISOPROPANOL / ALCOOL ISOPROPYLIQUE

CE50 (écologique) (statique)	>100mg/l, 72h mg/l (ALGUES) (BPL: non) <i>Scenedesmus subspicatus</i> (valeur de la littérature) >100mg/l, 48h mg/l (DAPHNIES) (BPL: non) <i>Daphnia magna</i> (valeur de la littérature)
LC50 (écologique) (statique)	>100mg/l, 48h mg/l (POISSONS) (BPL: non) <i>Leuciscus melanotus</i> (Valeur de la littérature)

### · Persistance et dégradabilité

Le produit devrait se dégrader rapidement dans les stations de traitement des eaux usées.

#### 64-17-5 alcool éthylique

Biodegradabilité	(-) Facilement biodégradable
------------------	---------------------------------

(suite page 9)

FR



# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.07.2013

Numéro de version 2

Révision: 22.07.2013

**Nom du produit: ALCOOL MENAGER SUPERIEUR**

(suite de la page 8)

**78-93-3 METHYLETHYLKETONE**

Biodegradabilité 98 % (-)

Facilement biodégradable

**67-63-0 ISOPROPANOL / ALCOOL ISOPROPYLIQUE**

Biodegradabilité 53% % (-) (5 jours)

Facilement biodégradable

Autres indications:

Le produit est aisément biodégradable.

**Comportement dans les compartiments de l'environnement:**

Potentiel de bioaccumulation

Ne s'accumule pas dans les organismes.

Le produit s'évapore rapidement s'il est déversé sur le sol

Selon le coefficient de partage, le produit a un faible potentiel de bioaccumulation.

**64-17-5 alcool éthylique**

Log Pow -0,35 (-)

**78-93-3 METHYLETHYLKETONE**

Log Pow 0,3 (-)

**67-63-0 ISOPROPANOL / ALCOOL ISOPROPYLIQUE**

Log Pow 0,05 (-)

Mobilité dans le sol

Si le produit est rejeté dans l'environnement, il se répartit dans l'air et l'eau.

Le produit est très peu absorbé par les sols ou les sédiments.

**Autres indications écologiques:**

Valeur DCO:

Information non disponible

Valeur DBO5:

Information non disponible

Indications générales:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

**Résultats des évaluations PBT et VPVB**

PBT:

Le produit ne possède pas de propriétés PBT telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.

vPvB:

Le produit ne possède pas de propriétés vPvB telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.

**Autres effets néfastes**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 13 Considérations relatives à l'élimination

**Méthodes de traitement des déchets**

Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.



Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

Pour la manipulation des déchets, prendre les précautions définies aux chapitres 7 et 8.

Réutilisation ou recyclage lorsque c'est possible, sinon incinération selon les méthodes recommandées d'élimination.

**Emballages non nettoyés:**

Recommandation:

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

Ne pas découper, perforer ou souder sur ou à proximité des emballages vides.

Les emballages vides peuvent contenir des résidus dangereux.

Ne pas retirer l'étiquette de l'emballage tant qu'il n'est pas nettoyé.

Ne pas traiter l'emballage vide comme un déchet ménager.

Ne pas incinérer un emballage fermé.

### 14 Informations relatives au transport

**No ONU**

ADR, IMDG, IATA

UN1993

**Nom d'expédition des Nations unies**

ADR

1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (pression de vapeur à 50 °C inférieure ou égale à 110 kPa) (ETHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE))

IMDG

FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (ETHANOL (ETHYL ALCOHOL))

IATA

FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (ETHANOL)

**Classe(s) de danger pour le transport**

ADR



Classe

3 (F1) Liquides inflammables.

(suite page 10)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31


Date d'impression : 22.07.2013

Numéro de version 2

Révision: 22.07.2013

**Nom du produit: ALCOOL MENAGER SUPERIEUR**

(suite de la page 9)

· Étiquette	3
· IMDG, IATA	
	
· Class	3 Flammable liquids.
· Label	3
· <b>Groupe d'emballage</b>	
· ADR, IMDG, IATA	II
· <b>Dangers pour l'environnement:</b>	Non applicable.
· <b>Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Attention: Liquides inflammables.
· Indice Kemler:	33
· No EMS:	F-E,S-E
· <b>Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC</b>	Non applicable.
· <b>Indications complémentaires de transport:</b>	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	1L
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	D/E
· <b>"Règlement type" de l'ONU:</b>	UN1993, LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (pression de vapeur à 50 °C inférieure ou égale à 110 kPa) (ETHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE)), 3, II

### 15 Informations réglementaires

- **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 voir chapitre 2
- Indications sur les restrictions de travail: Respecter les réglementations nationales applicables (ICPE, Code du travail, Maladies professionnelles...)
- Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57 Néant
- **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### 16 Autres informations

Ces informations ne dispensent pas l'utilisateur de contrôler le produit et n'engagent en aucun cas notre responsabilité quant à l'utilisation pour laquelle il le destine.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Pour la France, en cas d'intoxication, appelez le Centre Antipoison (de préférence de votre région) ou le SAMU (15)

Angers: 02 41 48 21 21 - Bordeaux: 05 56 96 40 80

Lille: 0 825 812 822 - Lyon: 04 72 11 69 11

Marseille: 04 91 75 25 25 - Nancy: 03 83 32 36 36

Paris: 01 40 05 48 48 - Rennes: 02 99 59 22 22

Strasbourg: 03 88 37 37 37 - Toulouse: 05 61 77 74 47

- Texte intégrale des phrases R, S, H et P utilisées dans le document:
  - H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
  - H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
  - H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
  - R11 Facilement inflammable.
  - R36 Irritant pour les yeux.
  - R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
  - R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- Domaines d'application selon la directive 98/8/CE.
- Acronymes et abréviations:
  - Non concerné
  - RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
  - ICAO: International Civil Aviation Organization
  - ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
  - IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
  - IATA: International Air Transport Association
  - GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
  - DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
  - PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
  - LC50: Lethal concentration, 50 percent
  - LD50: Lethal dose, 50 percent

(suite page 11)

FR

**Fiche de données de sécurité**  
**selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 22.07.2013

Numéro de version 2

Révision: 22.07.2013

**Nom du produit: ALCOOL MENAGER SUPERIEUR**

· \* Données modifiées par rapport à la version  
précédente

(suite de la page 10)

FR

(suite page 12)

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.07.2013

Numéro de version 2

Révision: 22.07.2013

**Nom du produit: ALCOOL MENAGER SUPERIEUR**

(suite de la page 11)

**Annexe: Scénario d'exposition**· **Désignation brève du scénario d'exposition** Voir annexe 1.

FR

## Scénario d'exposition 1a. Fabrication de substance. - Industrielle.

Sur la base du modèle ECHA CSA&IR Partie D Juin 2008 associé au format narratif des scénarios d'exposition généraux.

Section 1	Titre.
Titre.	<b>Fabrication de substance. . CAS:64-17-5</b>
Secteur(s) d'utilisation:	Industrielles (SU3). (SU8, SU9)
Catégorie(s) de processus:	PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b
Catégorie(s) de rejet dans l'environnement:	ERC1; ERC4.
Processus, tâches, activités couvertes:	Fabrication de la substance ou utilisation en tant qu'agent chimique de procédé ou d'extraction. Inclut le recyclage/la récupération, les transferts de matières, le stockage, la maintenance et le chargement (y compris bateau/péniche, camion/wagon et récipient pour vrac), l'échantillonnage et les activités de laboratoire correspondantes.
Méthode d'évaluation:	Santé: : Modèle ECETOC TRA utilisé. Environnement: Modèle ECETOC TRA utilisé. Évaluation basée sur les données mesurées.
<b>Section 2:</b>	<b>Conditions opératoires et mesures de gestion des risques.</b>
<b>Section 2.1</b>	<b>Contrôle de l'exposition des travailleurs.</b>
<b>Caractéristiques du produit:</b>	
Forme physique du produit:	Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP.
Concentration de la substance dans le produit:	Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
Quantités utilisées:	Sans objet.
Fréquence et durée de l'utilisation:	Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). Processus continu.
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:	aucun.
Autres conditions opératoires affectant l'exposition des travailleurs:	Présume l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle . Présume une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.
Conditions techniques et mesures au niveau du processus pour empêcher le rejet et conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur:	aucun.
<b>Scénarios de contribution:</b>	<b>Mesures de gestion des risques: Remarque : répertorier les phrases standard RMM selon l'ordre hiérarchique des mesures de contrôle indiqué dans le modèle ECHA : 1. Mesures techniques pour empêcher le rejet, 2. Mesures techniques pour empêcher la dispersion, 3. Mesures organisationnelles, 4. Protection individuelle. Les phrases entre parenthèses sont uniquement des conseils de bonne pratique dépassant le cadre de l'Évaluation de la sécurité chimique selon REACH. Elles peuvent être reportées en Section 5 du scénario d'exposition ou dans les sections principales des FDS.</b>

Mesures de gestion des risques communes à tous les scénarios de contribution.	Mettre en place des contrôles de supervision pour vérifier la bonne application des mesures de gestion des risques et des conditions opératoires.
ES1a-W1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable.	Manipuler la substance en système clos.
ES1a-W2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée.	Utiliser une protection oculaire adaptée. {Manipuler la substance en système clos. } {Porter des gants adaptés homologués EN 374. }
ES1a-W3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation).	Utiliser une protection oculaire adaptée. {Manipuler la substance dans un système principalement clos muni d'une ventilation d'extraction. }
ES1a-W4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition..	Utiliser une protection oculaire adaptée. {Manipuler la substance dans un système principalement clos muni d'une ventilation d'extraction. } {Porter des gants adaptés homologués EN 374. }
ES1a-W5: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands contenants, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées..	Utiliser une protection oculaire adaptée. {S'assurer que les transferts de matières soient effectués sous confinement ou ventilation d'extraction. } {Porter des gants adaptés homologués EN 374. }
ES1a-W6: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands contenants, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées..	Utiliser une protection oculaire adaptée. {S'assurer que les transferts de matières soient effectués sous confinement ou ventilation d'extraction. } {Porter des gants adaptés homologués EN 374. }
<b>Section 2.2:</b>	<b>Contrôle de l'exposition de l'environnement:</b>
Caractéristiques du produit:	La substance est une structure unique. Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP. Miscible à l'eau. Pratiquement non toxique pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable. Faible potentiel de bioaccumulation.
Quantités utilisées par site (tonnes par an).	200000. (570000 kg/jour. )
Fréquence et durée de l'utilisation:	Processus continu. 350 jours d'exploitation par an.
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:	Facteur de dilution local dans l'eau douce: 10. Facteur de dilution local dans l'eau de mer: 100.
Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement.	Aucune mesure spécifique n'est nécessaire.
	ES1a-E1: ERC1 Rejet d'une fraction dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM): 226kg/jour. Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM): 11.3kg/jour. Rejet d'une fraction dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0kg/jour.
	ES1a-E2: ERC4 Rejet d'une fraction dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM): 226kg/jour. Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM): 11.3kg/jour. Rejet d'une fraction dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0kg/jour.

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air.	Le traitement des eaux usées sur site est exigé. Ne pas déverser les boues industrielles dans des sols naturels. Le traitement des émissions dans l'air n'est pas exigé en ce qui concerne la conformité vis-à-vis de REACH, mais il peut être nécessaire pour la conformité avec d'autres législations relatives à l'environnement. Conserver le récipient bien fermé. Ne pas mettre dans les circuits d'évacuation ni à l'égout.
	Traiter les eaux usées sur site (avant la réception des rejets d'eau) pour atteindre l'efficacité d'élimination exigée de $\geq$ (%) :: 87.
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site.	Entourer de digues les installations de stockage pour prévenir toute pollution des sols et des eaux en cas de déversement. Prévenir tout rejet dans l'environnement conformément aux exigences réglementaires
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales.	Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques (m³/j): 2000. Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées domestiques (%): 87.
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer.	Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 2%. Type de traitement adapté aux déchets: incinération: Efficacité d'élimination (%): 99.98. Type de traitement adapté aux déchets: combustibles de four à ciment: Efficacité d'élimination (%): 99.98. Considérer comme un déchet dangereux. Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales. Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets.	Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 0%. Sans objet.
Autres mesures de contrôle de l'exposition de l'environnement s'ajoutant à celles ci-dessus:	aucun.
<b>Section 3:</b>	<b>Estimation d'exposition:</b>
<b>Santé: Inhalation (vapeurs).</b>	exposition résultant du scénario de contribution: ES1a-W1: 0.01ppm. Ratio de caractérisation des risques: <0.001.
	exposition résultant du scénario de contribution: ES1a-W2: 10ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0.02.
	exposition résultant du scénario de contribution: ES1a-W3: 25ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0.05.
	exposition résultant du scénario de contribution: ES1a-W4: 20ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0.04.
	exposition résultant du scénario de contribution: ES1a-W5: 50ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0.1.
	exposition résultant du scénario de contribution: ES1a-W6: 50ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0.1.
	Les mesures de gestion des risques décrites protègent contre une exposition aiguë. Les expositions ayant été évaluées tâche par tâche, l'évaluation des expositions englobe à la fois les expositions à long et court terme.
<b>Santé: Cutané(e):</b>	exposition résultant du scénario de contribution: ES1a-W1: 0.34mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: <0.001.
	exposition résultant du scénario de contribution: ES1a-W2: 1.37mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.004.
	exposition résultant du scénario de contribution: ES1a-W3: 0.34mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: <0.001.
	exposition résultant du scénario de contribution: ES1a-W4: 6.86mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.02.

	exposition résultant du scénario de contribution: ES1a-W5: 13.71mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.04.
	exposition résultant du scénario de contribution: ES1a-W6: 6.86mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.02.
	Les données disponibles sur les dangers ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation oculaire.
<b>Environnement:</b>	Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits.
	ES1a-E1: PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 5.65mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 9.74E-03. PEC locale dans les eaux de surface: 0.0742mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 7.73E-02. PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 0.285mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 7.98E-02. PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 0.00752mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 9.52E-03. PEC locale dans les sédiments marins: 0.0289mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 9.83E-03. PEC locale dans le sol: 0.00736mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 1.17E-02. Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce.
	ES1a-E2: PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 5.65mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 9.74E-03. PEC locale dans les eaux de surface: 0.0742mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 7.73E-02. PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 0.285mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 7.98E-02. PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 0.00752mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 9.52E-03. PEC locale dans les sédiments marins: 0.0289mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 9.83E-03. PEC locale dans le sol: 0.00736mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 1.17E-02. Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce.
<b>Section 4:</b>	<b>Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition:</b>
<b>Santé:</b>	Inhalation (vapeurs). Aucune correction n'est nécessaire, toutes les expositions étant considérées comme étant de 8 heures (hypothèse la plus pessimiste).
	Cutané(e): Aucune correction n'est nécessaire ; toutes les expositions sont supposées concerner des concentrations en substance pouvant atteindre 100 %.
<b>Environnement:</b>	Msafe: 8350000kg/jour. Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site.
	$\frac{m_{spERC} * (1 - E_{ER,spERC}) * F_{releasespERC}}{DF_{spERC}} \geq \frac{m_{site} * (1 - E_{ER,site}) * F_{releasesite}}{DF_{site}}$



avec :  $m_{spERC}$  : taux d'utilisation de la substance dans les  $spERC$

$EER_{spERC}$  : efficacité des RMM dans les  $spERC$ .

$F_{release,spERC}$  : fraction initialement rejetée dans les  $spERC$ .

$DF_{spERC}$  : facteur de dilution des effluents de l'usine de traitement des eaux usées dans le fleuve.

$m_{site}$  : taux d'utilisation de substance au niveau du site.

$EER_{site}$  : efficacité des RMM au niveau du site.

$F_{release,site}$  : fraction initialement rejetée au niveau du site.

$DF_{site}$  : facteur de dilution des effluents de l'usine de traitement des eaux usées dans le fleuve.

Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les  $RCR > 1$ ), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées.

## Scénario d'exposition 1b. Utilisation comme intermédiaire. Utilisation comme agent chimique de procédé. - Industrielle.

Sur la base du modèle ECHA CSA&IR Partie D Juin 2008 associé au format narratif des scénarios d'exposition généraux.

Section 1	
Titre.	<b>Utilisation comme intermédiaire. Utilisation comme agent chimique de procédé. . CAS:64-17-5</b>
Secteur(s) d'utilisation:	Industrielles (SU3). (SU8, SU9)
Catégorie(s) de processus:	PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b
Catégorie(s) de rejet dans l'environnement:	ERC6a.
Processus, tâches, activités couvertes:	Utilisation de la substance comme intermédiaire (non lié aux conditions strictement contrôlées). Inclut le recyclage/la récupération, les transferts de matières, le stockage, l'échantillonnage, les activités de laboratoire correspondantes, la maintenance et le chargement (y compris bateau/péniche, camion/wagon et récipient pour vrac). Utilisation comme agent chimique de procédé.
Méthode d'évaluation:	Santé: : Modèle ECETOC TRA utilisé. Environnement: Modèle ECETOC TRA utilisé. Approche des tableaux A et B. Facteurs de rejet affinés pour obtenir des RCR inférieurs à 1..
Section 2: Conditions opératoires et mesures de gestion des risques.	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs.	
<b>Caractéristiques du produit:</b>	
Forme physique du produit:	Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP.
Concentration de la substance dans le produit:	Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
Quantités utilisées:	Sans objet.
Fréquence et durée de l'utilisation:	Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). Processus continu.
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:	aucun.
Autres conditions opératoires affectant l'exposition des travailleurs:	Pré suppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle . Pré suppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.
Conditions techniques et mesures au niveau du processus pour empêcher le rejet et conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur:	aucun.
<b>Scénarios de contribution:</b>	<b>Mesures de gestion des risques: Remarque : répertorier les phrases standard RMM selon l'ordre hiérarchique des mesures de contrôle indiqué dans le modèle ECHA : 1. Mesures techniques pour empêcher le rejet, 2. Mesures techniques pour empêcher la dispersion, 3. Mesures organisationnelles, 4. Protection individuelle. Les phrases entre parenthèses sont uniquement des conseils de bonne pratique dépassant le cadre de l'Évaluation de la sécurité chimique selon REACH. Elles peuvent être reportées en Section 5 du scénario d'exposition ou dans les sections principales des</b>

	<b>FDS.</b>
Mesures de gestion des risques communes à tous les scénarios de contribution.	Mettre en place des contrôles de supervision pour vérifier la bonne application des mesures de gestion des risques et des conditions opératoires.
ES1b-W1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable.	Manipuler la substance en système clos.
ES1b-W2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée.	Utiliser une protection oculaire adaptée. {Manipuler la substance en système clos. } {Porter des gants adaptés homologués EN 374. }
ES1b-W3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation).	Utiliser une protection oculaire adaptée. {Manipuler la substance dans un système principalement clos muni d'une ventilation d'extraction. }
ES1b-W4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition..	Utiliser une protection oculaire adaptée. {Manipuler la substance dans un système principalement clos muni d'une ventilation d'extraction. } {Porter des gants adaptés homologués EN 374. }
ES1b-W5: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées..	Utiliser une protection oculaire adaptée. {S'assurer que les transferts de matières soient effectués sous confinement ou ventilation d'extraction. } {Porter des gants adaptés homologués EN 374. }
ES1b-W6: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées..	Utiliser une protection oculaire adaptée. {S'assurer que les transferts de matières soient effectués sous confinement ou ventilation d'extraction. } {Porter des gants adaptés homologués EN 374. }
<b>Section 2.2:</b>	<b>Contrôle de l'exposition de l'environnement:</b>
Caractéristiques du produit:	La substance est une structure unique. Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP. Miscible à l'eau. Pratiquement non toxique pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable. Faible potentiel de bioaccumulation.
Quantités utilisées par site (tonnes par an).	12500. (41000 kg/jour. )
Fréquence et durée de l'utilisation:	Processus continu. 300 jours d'exploitation par an.
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:	Facteur de dilution local dans l'eau douce: 10. Facteur de dilution local dans l'eau de mer: 100.
Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement.	Aucune mesure spécifique n'est nécessaire.
	ES1b-E1: ERC6a Rejet d'une fraction dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0.05. Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0.003. Rejet d'une fraction dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0.0001.

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air.	Le traitement des eaux usées sur site est exigé. Le traitement des émissions dans l'air n'est pas exigé en ce qui concerne la conformité vis-à-vis de REACH, mais il peut être nécessaire pour la conformité avec d'autres législations relatives à l'environnement. Conserver le récipient bien fermé. Ne pas mettre dans les circuits d'évacuation ni à l'égout.
	Traiter les eaux usées sur site (avant la réception des rejets d'eau) pour atteindre l'efficacité d'élimination exigée de $\geq$ (%) :: 87.
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site.	Entourer de digues les installations de stockage pour prévenir toute pollution des sols et des eaux en cas de déversement. Prévenir tout rejet dans l'environnement conformément aux exigences réglementaires
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales.	Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques (m <sup>3</sup> /j): 2000. Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées domestiques (%): 87.
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer.	Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 2%. Type de traitement adapté aux déchets: incinération: Efficacité d'élimination (%): 99.98. Type de traitement adapté aux déchets: combustibles de four à ciment: Efficacité d'élimination (%): 99.98. Considérer comme un déchet dangereux. Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales. Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets.	Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 0%. Sans objet.
Autres mesures de contrôle de l'exposition de l'environnement s'ajoutant à celles ci-dessus:	aucun.
<b>Section 3:</b>	<b>Estimation d'exposition:</b>
<b>Santé: Inhalation (vapeurs).</b>	exposition résultant du scénario de contribution: ES1b-W1: 0.01ppm. Ratio de caractérisation des risques: <0.001.
	exposition résultant du scénario de contribution: ES1b-W2: 10ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0.02.
	exposition résultant du scénario de contribution: ES1b-W3: 25ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0.05.
	exposition résultant du scénario de contribution: ES1b-W4: 20ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0.04.
	exposition résultant du scénario de contribution: ES1b-W5: 50ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0.1.
	exposition résultant du scénario de contribution: ES1b-W6: 50ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0.1.
	Les mesures de gestion des risques décrites protègent contre une exposition aiguë. Les expositions ayant été évaluées tâche par tâche, l'évaluation des expositions englobe à la fois les expositions à long et court terme.
<b>Santé: Cutané(e):</b>	exposition résultant du scénario de contribution: ES1b-W1: 0.34mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: <0.001.
	exposition résultant du scénario de contribution: ES1b-W2: 1.37mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.004.
	exposition résultant du scénario de contribution: ES1b-W3: 0.34mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: <0.001.
	exposition résultant du scénario de contribution: ES1b-W4: 6.86mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.02.
	exposition résultant du scénario de contribution: ES1b-W5: 13.71mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.04.

	exposition résultant du scénario de contribution: ES1b-W6: 6.86mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.02.
	Les données disponibles sur les dangers ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation oculaire.
<b>Environnement:</b>	Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits.
	ES1b-E1: PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 62.5mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 1.08E-01.PEC locale dans les eaux de surface: 0.792mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 8.25E-01.PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 3.04mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 8.52E-01.PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 0.0793mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 1.00E-01.PEC locale dans les sédiments marins: 0.304mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 1.03E-01.PEC locale dans le sol: 0.0876mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 1.39E-01.Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce.
<b>Section 4:</b>	<b>Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition:</b>
<b>Santé:</b>	Inhalation (vapeurs). Aucune correction n'est nécessaire, toutes les expositions étant considérées comme étant de 8 heures (hypothèse la plus pessimiste).
	Cutané(e): Aucune correction n'est nécessaire ; toutes les expositions sont supposées concerner des concentrations en substance pouvant atteindre 100 %.
<b>Environnement:</b>	Msafe: 49000kg/jour. Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site.
	$\frac{m_{spERC} * (1 - E_{ER,spERC}) * F_{releases,spERC}}{DF_{spERC}} \geq \frac{m_{site} * (1 - E_{ER,site}) * F_{releasesite}}{DF_{site}}$ <p>avec : mspERC : taux d'utilisation de la substance dans les spERC  EER,spERC : efficacité des RMM dans les spERC.  Frelease,,spERC : fraction initialement rejetée dans les spERC.  DFspERC : facteur de dilution des effluents de l'usine de traitement des eaux usées dans le fleuve.</p> <p>msite : taux d'utilisation de substance au niveau du site.  EER,site : efficacité des RMM au niveau du site.  Frelease,,site : fraction initialement rejetée au niveau du site.  DFsite : facteur de dilution des effluents de l'usine de traitement des eaux usées dans le fleuve.</p>
	Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées.

## Scénario d'exposition 2. Distribution de substance. - Industrielle.

Sur la base du modèle ECHA CSA&IR Partie D Juin 2008 associé au format narratif des scénarios d'exposition généraux.

Section 1	Titre.
Titre.	<b>Distribution de substance. éthanol. CAS:64-17-5</b>
Secteur(s) d'utilisation:	Industrielles (SU3). (SU8, SU9)
Catégorie(s) de processus:	PROC8a, PROC8b, PROC9
Catégorie(s) de rejet dans l'environnement:	ERC2,SpERC ESVOC 3.
Processus, tâches, activités couvertes:	Chargement (y compris bateau/péniche, wagon/camion et grand récipient pour vrac) et réemballage (y compris en fûts et en petits emballages) de la substance, y compris son échantillonnage, son stockage, sa distribution, son déchargement et les activités de laboratoire correspondantes.
Méthode d'évaluation:	Santé: : Modèle ECETOC TRA utilisé. Environnement: Modèle ECETOC TRA utilisé.
Section 2: Conditions opératoires et mesures de gestion des risques.	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs.	
Caractéristiques du produit:	
Forme physique du produit:	Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP.
Concentration de la substance dans le produit:	Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
Quantités utilisées:	Sans objet.
Fréquence et durée de l'utilisation:	Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). Processus continu.
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:	aucun.
Autres conditions opératoires affectant l'exposition des travailleurs:	Pré suppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle . Pré suppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.
Conditions techniques et mesures au niveau du processus pour empêcher le rejet et conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur:	aucun.
Scénarios de contribution:	
	<b>Mesures de gestion des risques: Remarque : répertorier les phrases standard RMM selon l'ordre hiérarchique des mesures de contrôle indiqué dans le modèle ECHA : 1. Mesures techniques pour empêcher le rejet, 2. Mesures techniques pour empêcher la dispersion, 3. Mesures organisationnelles, 4. Protection individuelle. Les phrases entre parenthèses sont uniquement des conseils de bonne pratique dépassant le cadre de l'Évaluation de la sécurité chimique selon REACH. Elles peuvent être reportées en Section 5 du scénario d'exposition ou dans les sections principales des FDS.</b>
Mesures de gestion des risques communes à tous les scénarios de contribution.	Mettre en place des contrôles de supervision pour vérifier la bonne application des mesures de gestion des risques et des conditions opératoires.

ES2-W1: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées..	Utiliser une protection oculaire adaptée. {Extérieur . Aucune mesure spécifique n'est nécessaire. } {Intérieur . S'assurer que les transferts de matières soient effectués sous confinement ou ventilation d'extraction. } {Porter des gants adaptés homologués EN 374. }
ES2-W2: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées..	Utiliser une protection oculaire adaptée. {Extérieur . Aucune mesure spécifique n'est nécessaire. } {Intérieur . S'assurer que les transferts de matières soient effectués sous confinement ou ventilation d'extraction. } {Porter des gants adaptés homologués EN 374. }
ES2-W3: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)..	Utiliser une protection oculaire adaptée. {Extérieur . Aucune mesure spécifique n'est nécessaire. } {Intérieur . Appliquer une norme satisfaisante de ventilation contrôlée (10 à 15 renouvellements d'air par heure). } {Porter des gants adaptés homologués EN 374. }
<b>Section 2.2:</b>	<b>Contrôle de l'exposition de l'environnement:</b>
Caractéristiques du produit:	La substance est une structure unique. Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP. Miscible à l'eau. Pratiquement non toxique pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable. Faible potentiel de bioaccumulation.
Quantités utilisées par site (tonnes par an).	320. (1000 kg/jour. )
Fréquence et durée de l'utilisation:	Processus continu. 300 jours d'exploitation par an.
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:	Facteur de dilution local dans l'eau douce: 10. Facteur de dilution local dans l'eau de mer: 100.
Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement.	Aucune mesure spécifique n'est nécessaire.
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air.	Les conditions décrites dans la fiche de référence des SPERC génèrent les fractions rejetées suivantes. ES2-E1: ERC2 SpERC ESVOG 3. Rejet d'une fraction dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0.0001.Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0.00001.Rejet d'une fraction dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0.
	Ne pas rejeter directement à la nature les eaux usées. En cas de rejet vers une usine de traitement des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur site n'est nécessaire. Le traitement des émissions dans l'air n'est pas exigé en ce qui concerne la conformité vis-à-vis de REACH, mais il peut être nécessaire pour la conformité avec d'autres législations relatives à l'environnement. Conserver le récipient bien fermé.
	Traiter les eaux usées sur site (avant la réception des rejets d'eau) pour atteindre l'efficacité d'élimination exigée de $\geq$ (%): 87.
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site.	Entourer de digues les installations de stockage pour prévenir toute pollution des sols et des eaux en cas de déversement. Prévenir tout rejet dans l'environnement conformément aux exigences réglementaires
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales.	Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques ( $m^3/j$ ): 2000. Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées domestiques (%): 87.
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer.	Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 5%. Type de traitement adapté aux déchets: incinération: Efficacité d'élimination (%): 99.98. Type de traitement adapté aux déchets: combustibles de four à ciment: Efficacité d'élimination (%): 99.98. Considérer comme un déchet dangereux. Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales. Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en

	vigueur.
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets.	Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 0%. Sans objet.
Autres mesures de contrôle de l'exposition de l'environnement s'ajoutant à celles ci-dessus:	aucun.
<b>Section 3:</b>	<b>Estimation d'exposition:</b>
<b>Santé: Inhalation (vapeurs).</b>	exposition résultant du scénario de contribution: ES2-W1: 50ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0.1.
	exposition résultant du scénario de contribution: ES2-W2: 50ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0.1.
	exposition résultant du scénario de contribution: ES2-W3: 50ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0.1.
	Les mesures de gestion des risques décrites protègent contre une exposition aiguë. Les expositions ayant été évaluées tâche par tâche, l'évaluation des expositions englobe à la fois les expositions à long et court terme.
<b>Santé: Cutané(e):</b>	exposition résultant du scénario de contribution: ES2-W1: 13.71mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.04.
	exposition résultant du scénario de contribution: ES2-W2: 6.86mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.02.
	exposition résultant du scénario de contribution: ES2-W3: 6.86mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.02.
	Les données disponibles sur les dangers ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation oculaire.
<b>Environnement:</b>	Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits.
	ES2-E1: PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 0.00533mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 9.19E-06. PEC locale dans les eaux de surface: 0.00291mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 3.03E-03. PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 0.0112mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 3.14E-03. PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 0.00039mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 4.94E-04. PEC locale dans les sédiments marins: 0.0015mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 5.10E-04. PEC locale dans le sol: 0.00162mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 2.57E-03. Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce.
<b>Section 4:</b>	<b>Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition:</b>
<b>Santé:</b>	Inhalation (vapeurs). Aucune correction n'est nécessaire, toutes les expositions étant considérées comme étant de 8 heures (hypothèse la plus pessimiste).
	Cutané(e): Aucune correction n'est nécessaire ; toutes les expositions sont supposées concerner des concentrations en substance pouvant atteindre 100 %.



<b>Environnement:</b>	$M_{\text{site}} = \frac{337000 \text{ (g/yr)}}{DF_{\text{spERC}}} \left( \frac{m_{\text{spERC}}}{DF_{\text{spERC}}} \right) * F_{\text{release,spERC}} > m_{\text{site}} * (1 - E_{\text{ER,site}}) * F_{\text{release,site}}$ <p>Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site.</p>
	<p>avec : <math>m_{\text{spERC}}</math> : taux d'utilisation de la substance dans les spERC <math>E_{\text{ER,spERC}}</math> : efficacité des RMM dans les spERC. <math>F_{\text{release,,spERC}}</math> : fraction initialement rejetée dans les spERC. <math>DF_{\text{spERC}}</math> : facteur de dilution des effluents de l'usine de traitement des eaux usées dans le fleuve. <math>m_{\text{site}}</math> : taux d'utilisation de substance au niveau du site. <math>E_{\text{ER,site}}</math> : efficacité des RMM au niveau du site. <math>F_{\text{release,,site}}</math> : fraction initialement rejetée au niveau du site. <math>DF_{\text{site}}</math> : facteur de dilution des effluents de l'usine de traitement des eaux usées dans le fleuve.</p>
	<p>Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR &gt; 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Voir la fiche de référence des SpERC (<a href="http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html">http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html</a>) pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle.</p>

### Scénario d'exposition 3. Formulation et (re)conditionnement des substances et mélanges . - Industrielle.

Sur la base du modèle ECHA CSA&IR Partie D Juin 2008 associé au format narratif des scénarios d'exposition généraux.

Section 1	
Titre.	<b>Formulation et (re)conditionnement des substances et mélanges . éthanol. CAS:64-17-5</b>
Secteur(s) d'utilisation:	Industrielles (SU3). (SU10)
Catégorie(s) de processus:	PROC3, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC14
Catégorie(s) de rejet dans l'environnement:	ERC2.
Processus, tâches, activités couvertes:	Formulation, emballage et réemballage de la substance et de ses mélanges dans des opérations par lots ou continues, y compris le stockage, les transferts de matières, le mélange, le pastillage, la compression, la granulation, l'extrusion, l'emballage à petite et grande échelle, l'échantillonnage, la maintenance et les activités de laboratoire correspondantes.
Méthode d'évaluation:	Santé: Modèle ECETOC TRA utilisé. Environnement: Modèle ECETOC TRA utilisé. Approche des tableaux A et B. (MC-1b, IC-9, UC48). Facteurs de rejet affinés pour obtenir des RCR inférieurs à 1..
Section 2: Conditions opératoires et mesures de gestion des risques.	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs.	
<b>Caractéristiques du produit:</b>	
Forme physique du produit:	Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP.
Concentration de la substance dans le produit:	Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
Quantités utilisées:	Sans objet.
Fréquence et durée de l'utilisation:	Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). Processus continu.
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:	aucun.
Autres conditions opératoires affectant l'exposition des travailleurs:	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle . Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.
Conditions techniques et mesures au niveau du processus pour empêcher le rejet et conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur:	Formuler dans des cuves de mélange confinées ou ventilées .
<b>Scénarios de contribution:</b>	<b>Mesures de gestion des risques: Remarque : répertorier les phrases standard RMM selon l'ordre hiérarchique des mesures de contrôle indiqué dans le modèle ECHA : 1. Mesures techniques pour empêcher le rejet, 2. Mesures techniques pour empêcher la dispersion, 3. Mesures organisationnelles, 4. Protection individuelle. Les phrases entre parenthèses sont uniquement des conseils de bonne pratique dépassant le cadre de l'Évaluation de la sécurité chimique selon REACH. Elles peuvent être reportées en Section 5 du scénario d'exposition ou dans les sections</b>

	principales des FDS.
Mesures de gestion des risques communes à tous les scénarios de contribution.	Mettre en place des contrôles de supervision pour vérifier la bonne application des mesures de gestion des risques et des conditions opératoires.
ES3-W1: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation).	Utiliser une protection oculaire adaptée. {Appliquer une norme satisfaisante de ventilation contrôlée (10 à 15 renouvellements d'air par heure). } {Mettre en place une ventilation d'extraction aux points d'émission. } {Porter des gants adaptés homologués EN 374. }
ES3-W2: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations* et d'articles (contacts multiples et/ou im- portants).	Utiliser une protection oculaire adaptée. {Appliquer une norme satisfaisante de ventilation contrôlée (10 à 15 renouvellements d'air par heure). } {Mettre en place une ventilation d'extraction aux points d'émission. } {Porter des gants adaptés homologués EN 374. }
ES3-W3: Transfert de substance ou de prépara- tion (chargement/déchargement) à par- tir de récipients ou de grands conte- neurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées..	Utiliser une protection oculaire adaptée. {Appliquer une norme satisfaisante de ventilation contrôlée (10 à 15 renouvellements d'air par heure). } {S'assurer que les transferts de matières soient effectués sous confinement ou ventilation d'extraction. } {Porter des gants adaptés homologués EN 374. }
ES3-W4: Transfert de substance ou de prépara- tion (chargement/déchargement) à par- tir de récipients ou de grands conte- neurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées..	Utiliser une protection oculaire adaptée. {Appliquer une norme satisfaisante de ventilation contrôlée (10 à 15 renouvellements d'air par heure). } {S'assurer que les transferts de matières soient effectués sous confinement ou ventilation d'extraction. } {Porter des gants adaptés homologués EN 374. }
ES3-W5: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pe- sage)..	Utiliser une protection oculaire adaptée. {Appliquer une norme satisfaisante de ventilation contrôlée (10 à 15 renouvellements d'air par heure). } {Mettre en place une ventilation d'extraction aux points d'émission. } {Porter des gants adaptés homologués EN 374. }
ES3-W6: Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation.	Utiliser une protection oculaire adaptée. {Appliquer une norme satisfaisante de ventilation contrôlée (10 à 15 renouvellements d'air par heure). } {Mettre en place une ventilation d'extraction aux points d'émission. } {Porter des gants adaptés homologués EN 374. }
<b>Section 2.2:</b>	<b>Contrôle de l'exposition de l'environnement:</b>
Caractéristiques du produit:	La substance est une structure unique. Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP. Miscible à l'eau. Pratiquement non toxique pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable. Faible potentiel de bioaccumulation.
Quantités utilisées par site (tonnes par an).	30000. (100000 kg/jour. )
Fréquence et durée de l'utilisation:	Processus continu. 300 jours d'exploitation par an.
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:	Facteur de dilution local dans l'eau douce: 10. Facteur de dilution local dans l'eau de mer: 100.
Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement.	Aucune mesure spécifique n'est nécessaire.
	ES3-E1: ERC2 Rejet d'une fraction dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0.025. Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0.001.

	Rejet d'une fraction dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0.0001.
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air.	En cas de rejet vers une usine de traitement des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur site n'est nécessaire. Ne pas rejeter directement à la nature les eaux usées. Le traitement des émissions dans l'air n'est pas exigé en ce qui concerne la conformité vis-à-vis de REACH, mais il peut être nécessaire pour la conformité avec d'autres législations relatives à l'environnement. Conserver le récipient bien fermé.
	Traiter les eaux usées sur site (avant la réception des rejets d'eau) pour atteindre l'efficacité d'élimination exigée de $\geq$ (%): 87.
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site.	Entourer de digues les installations de stockage pour prévenir toute pollution des sols et des eaux en cas de déversement. Prévenir tout rejet dans l'environnement conformément aux exigences réglementaires
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales.	Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques ( $m^3/j$ ): 2000. Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées domestiques (%): 87.
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer.	Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 5%. Type de traitement adapté aux déchets: incinération: Efficacité d'élimination (%): 99.98. Type de traitement adapté aux déchets: combustibles de four à ciment: Efficacité d'élimination (%): 99.98. Considérer comme un déchet dangereux. Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales. Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets.	Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 0%. Sans objet.
Autres mesures de contrôle de l'exposition de l'environnement s'ajoutant à celles ci-dessus:	aucun.
<b>Section 3:</b>	<b>Estimation d'exposition:</b>
<b>Santé: Inhalation (vapeurs).</b>	exposition résultant du scénario de contribution: ES3-W1: 25ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0.05.
	exposition résultant du scénario de contribution: ES3-W2: 50ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0.1.
	exposition résultant du scénario de contribution: ES3-W3: 50ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0.1.
	exposition résultant du scénario de contribution: ES3-W4: 50ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0.1.
	exposition résultant du scénario de contribution: ES3-W5: 50ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0.1.
	exposition résultant du scénario de contribution: ES3-W6: 50ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0.1.
	Les mesures de gestion des risques décrites protègent contre une exposition aiguë. Les expositions ayant été évaluées tâche par tâche, l'évaluation des expositions englobe à la fois les expositions à long et court terme.
<b>Santé: Cutané(e):</b>	exposition résultant du scénario de contribution: ES3-W1: 0.34mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: <0.001.
	exposition résultant du scénario de contribution: ES3-W2: 13.71mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.04.

	exposition résultant du scénario de contribution: ES3-W3: 13.71mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.04.
	exposition résultant du scénario de contribution: ES3-W4: 6.86mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.02.
	exposition résultant du scénario de contribution: ES3-W5: 6.86mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.02.
	exposition résultant du scénario de contribution: ES3-W6: 3.43mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.01.
	Les données disponibles sur les dangers ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation oculaire.
<b>Environnement:</b>	Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits.
	ES3-E1: PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 50mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 8.62E-02. PEC locale dans les eaux de surface: 0.572mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 5.96E-01. PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 2.43mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 6.81E-01. PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 0.0635mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 8.04E-02. PEC locale dans les sédiments marins: 0.243mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 8.27E-02. PEC locale dans le sol: 0.0915mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 1.45E-01. Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce.
<b>Section 4:</b>	<b>Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition:</b>
<b>Santé:</b>	Inhalation (vapeurs). Aucune correction n'est nécessaire, toutes les expositions étant considérées comme étant de 8 heures (hypothèse la plus pessimiste).
	Cutané(e): Aucune correction n'est nécessaire ; toutes les expositions sont supposées concerner des concentrations en substance pouvant atteindre 100 %.
<b>Environnement:</b>	Msafe: 146000kg/jour. Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site.
	$\frac{m_{spERC} * (1 - E_{ER,spERC}) * F_{release,spERC}}{DF_{spERC}} \geq \frac{m_{site} * (1 - E_{ER,site}) * F_{release,site}}{DF_{site}}$ <p>avec : mspERC : taux d'utilisation de la substance dans les spERC EER,spERC : efficacité des RMM dans les spERC. Frelease,spERC : fraction initialement rejetée dans les spERC. DFspERC : facteur de dilution des effluents de l'usine de traitement des eaux usées dans le fleuve.</p> <p>msite : taux d'utilisation de substance au niveau du site. EER,site : efficacité des RMM au niveau du site. Frelease,site : fraction initialement rejetée au niveau du site. DFsite : facteur de dilution des effluents de l'usine de traitement des eaux usées dans le fleuve.</p>
	Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées.

## Scénario d'exposition 4. Usage industriel. sans pulvérisation. - Industrielle.

Sur la base du modèle ECHA CSA&IR Partie D Juin 2008 associé au format narratif des scénarios d'exposition généraux.

Section 1	Titre.
Titre.	<b>Usage industriel. sans pulvérisation. éthanol. CAS:64-17-5</b>
Secteur(s) d'utilisation:	Industrielles (SU3).
Catégorie(s) de processus:	PROC10, PROC13
Catégorie(s) de rejet dans l'environnement:	ERC4,SpERC ESVOC 5.
Processus, tâches, activités couvertes:	Inclut les utilisations dans les mélanges non pulvérisés(par ex. les additifs de traitement,les agents de nettoyage,les solvants ou les composants d'une peinture).. Les méthodes d'application comprennent: brossage, application par rouleaux, traitement par bain, aspersion, immersion ou trempage. .
Méthode d'évaluation:	Santé: Modèle ECETOC TRA utilisé. Environnement: Modèle ECETOC TRA utilisé.
Section 2:	Conditions opératoires et mesures de gestion des risques.
Section 2.1	Contrôle de l'exposition des travailleurs.
Caractéristiques du produit:	
Forme physique du produit:	Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP.
Concentration de la substance dans le produit:	Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
Quantités utilisées:	Sans objet.
Fréquence et durée de l'utilisation:	Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). Processus continu.
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:	aucun.
Autres conditions opératoires affectant l'exposition des travailleurs:	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle . Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.
Conditions techniques et mesures au niveau du processus pour empêcher le rejet et conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur:	aucun.
Scénarios de contribution:	Mesures de gestion des risques: Remarque : répertorier les phrases standard RMM selon l'ordre hiérarchique des mesures de contrôle indiqué dans le modèle ECHA : 1. Mesures techniques pour empêcher le rejet, 2. Mesures techniques pour empêcher la dispersion, 3. Mesures organisationnelles, 4. Protection individuelle. Les phrases entre parenthèses sont uniquement des conseils de bonne pratique dépassant le cadre de l'Évaluation de la sécurité chimique selon REACH. Elles peuvent être reportées en Section 5 du scénario d'exposition ou dans les sections principales des FDS.
Mesures de gestion des risques communes à tous les scénarios de contribution.	Mettre en place des contrôles de supervision pour vérifier la bonne application des mesures de gestion des risques et des conditions opératoires.

ES4-W1: Application au rouleau ou au pinceau. Étalement à faible énergie des revêtements par exemple Y compris le nettoyage de surfaces. Les substances peuvent être inhalées sous forme de vapeurs et la peau peut entrer en contact avec des gouttelettes, des éclaboussures, lors d'un essuyage et de la manipulation de surfaces traitées. .	Utiliser une protection oculaire adaptée. {Appliquer une norme satisfaisante de ventilation contrôlée (10 à 15 renouvellements d'air par heure). } {Mettre en place une ventilation d'extraction aux points d'émission. } {S'assurer que les transferts de matières soient effectués sous confinement ou ventilation d'extraction. } {Porter des gants adaptés homologués EN 374. }
ES4-W2: Traitement d'articles par trempage et versage. Opérations de trempage Traitement d'articles par trempage, versage, immersion, imbibition, dégorgeage ou imprégnation de substances, y compris formage à froid ou matrice type résine. Inclut la manipulation d'objets traités (p. ex. après teinture, galvanisation) La substance est appliquée sur une surface par des techniques à faible énergie comme le trempage de l'article dans un bain ou le versage d'une préparation sur une surface. .	Utiliser une protection oculaire adaptée. {Appliquer une norme satisfaisante de ventilation contrôlée (10 à 15 renouvellements d'air par heure). } {Mettre en place une ventilation d'extraction aux points d'émission. } {S'assurer que les transferts de matières soient effectués sous confinement ou ventilation d'extraction. } {Porter des gants adaptés homologués EN 374. }
<b>Section 2.2:</b>	<b>Contrôle de l'exposition de l'environnement:</b>
Caractéristiques du produit:	La substance est une structure unique. Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP. Miscible à l'eau. Pratiquement non toxique pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable. Faible potentiel de bioaccumulation.
Quantités utilisées par site (tonnes par an).	300. (1000 kg/jour. )
Fréquence et durée de l'utilisation:	Processus continu. 300 jours d'exploitation par an.
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:	Facteur de dilution local dans l'eau douce: 10. Facteur de dilution local dans l'eau de mer: 100.
Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement.	Aucune mesure spécifique n'est nécessaire.
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air.	Les conditions décrites dans la fiche de référence des SPERC génèrent les fractions rejetées suivantes. ES4-E1: Utilisation industrielle d'ad-juvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles. SpERC ESVOC 5. Utilisation industrielle d'agents dans des processus continus ou par lots en utilisant des équipements multi-usages ou spécialisés, au moyen de contrôle technique ou par intervention manuelle. Par exemple, des solvants utilisés pour des réactions chimiques, ou l'utilisation de solvants pour l'application de peinture, de lubrifiants pour le travail des métaux, d'agents de démoulage pour le coulage/modelage de polymères.. Rejet d'une fraction dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0.098. Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0.02. Rejet d'une fraction dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0.
	En cas de rejet vers une usine de traitement des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur site n'est nécessaire. Ne pas rejeter directement à la nature les eaux usées. Traiter les émissions dans l'air pour atteindre une efficacité d'élimination générale de (%): 90. Conserver le récipient bien fermé.

	Traiter les eaux usées sur site (avant la réception des rejets d'eau) pour atteindre l'efficacité d'élimination exigée de $\geq$ (%): 87.
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site.	aucun.
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales.	Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques ( $m^3/j$ ): 2000. Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées domestiques (%): 87.
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer.	Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 5%. Type de traitement adapté aux déchets: incinération: Efficacité d'élimination (%): 99.98. Type de traitement adapté aux déchets: combustibles de four à ciment: Efficacité d'élimination (%): 99.98. Considérer comme un déchet dangereux. Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales. Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets.	Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 0%. Sans objet.
Autres mesures de contrôle de l'exposition de l'environnement s'ajoutant à celles ci-dessus:	aucun.
<b>Section 3:</b>	<b>Estimation d'exposition:</b>
<b>Santé: Inhalation (vapeurs).</b>	exposition résultant du scénario de contribution: ES4-W1: 50ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0.1.
	exposition résultant du scénario de contribution: ES4-W2: 50ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0.1.
	Les mesures de gestion des risques décrites protègent contre une exposition aiguë. Les expositions ayant été évaluées tâche par tâche, l'évaluation des expositions englobe à la fois les expositions à long et court terme.
<b>Santé: Cutané(e):</b>	exposition résultant du scénario de contribution: ES4-W1: 27.43mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.08.
	exposition résultant du scénario de contribution: ES4-W2: 13.71mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.04.
	Les données disponibles sur les dangers ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation oculaire.
<b>Environnement:</b>	Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits.
	ES4-E1: PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 10mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 1.72E-02. PEC locale dans les eaux de surface: 0.129mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 1.34E-01. PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 0.495mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 1.39E-01. PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 0.013mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 1.65E-02. PEC locale dans les sédiments marins: 0.0499mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 1.70E-02. PEC locale dans le sol: 0.0094mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 1.49E-02. Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce.
<b>Section 4:</b>	<b>Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition:</b>



<b>Santé:</b>	Inhalation (vapeurs). Aucune correction n'est nécessaire, toutes les expositions étant considérées comme étant de 8 heures (hypothèse la plus pessimiste).
	Cutané(e): Aucune correction n'est nécessaire ; toutes les expositions sont supposées concerner des concentrations en substance pouvant atteindre 100 %.
<b>Environnement:</b>	<p>Msafe: 7200kg/jour.</p> <p>Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site.</p> $\frac{m_{\text{spERC}} * (1 - E_{\text{ER,spERC}}) * F_{\text{releasespERC}}}{DF_{\text{spERC}}} \geq \frac{m_{\text{site}} * (1 - E_{\text{ER,site}}) * F_{\text{releasesite}}}{DF_{\text{site}}}$ <p>avec : mspERC : taux d'utilisation de la substance dans les spERC  EER,spERC : efficacité des RMM dans les spERC.  Frelease,,spERC : fraction initialement rejetée dans les spERC.  DFspERC : facteur de dilution des effluents de l'usine de traitement des eaux usées dans le fleuve.</p> <p>msite : taux d'utilisation de substance au niveau du site.  EER,site : efficacité des RMM au niveau du site.  Frelease,,site : fraction initialement rejetée au niveau du site.  DFsite : facteur de dilution des effluents de l'usine de traitement des eaux usées dans le fleuve.</p> <p>Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR &gt; 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Voir la fiche de référence des SpERC (<a href="http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html">http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html</a>) pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle.</p>

## Scénario d'exposition 5. Usage industriel. Pulvérisation. - Industrielle.

Sur la base du modèle ECHA CSA&IR Partie D Juin 2008 associé au format narratif des scénarios d'exposition généraux.

Section 1	Titre.
Titre.	<b>Usage industriel. Pulvérisation. éthanol. CAS:64-17-5</b>
Secteur(s) d'utilisation:	Industrielles (SU3).
Catégorie(s) de processus:	PROC7
Catégorie(s) de rejet dans l'environnement:	ERC4,SpERC ESVOC 5.
Processus, tâches, activités couvertes:	Inclut les utilisations dans les mélanges non pulvérisés(par ex. les additifs de traitement,les agents de nettoyage,les solvants ou les composants d'une peinture).. automobile.
Méthode d'évaluation:	Santé: Modèle ECETOC TRA utilisé. Environnement: Modèle ECETOC TRA utilisé.
Section 2: Conditions opératoires et mesures de gestion des risques.	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs.	
Caractéristiques du produit:	
Forme physique du produit:	Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP.
Concentration de la substance dans le produit:	Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 25 %.
Quantités utilisées:	Sans objet.
Fréquence et durée de l'utilisation:	Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). Processus continu.
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:	aucun.
Autres conditions opératoires affectant l'exposition des travailleurs:	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle . Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.
Conditions techniques et mesures au niveau du processus pour empêcher le rejet et conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur:	aucun.
Scénarios de contribution:	
	<b>Mesures de gestion des risques: Remarque : répertorier les phrases standard RMM selon l'ordre hiérarchique des mesures de contrôle indiqué dans le modèle ECHA : 1. Mesures techniques pour empêcher le rejet, 2. Mesures techniques pour empêcher la dispersion, 3. Mesures organisationnelles, 4. Protection individuelle. Les phrases entre parenthèses sont uniquement des conseils de bonne pratique dépassant le cadre de l'Évaluation de la sécurité chimique selon REACH. Elles peuvent être reportées en Section 5 du scénario d'exposition ou dans les sections principales des FDS.</b>
Mesures de gestion des risques communes à tous les scénarios de contribution.	Éviter tout contact fréquent et direct avec le produit. Utiliser une norme satisfaisante de ventilation générale. La ventilation naturelle se fait par les portes, les fenêtres, etc. « Ventilation contrôlée » signifie que l'air est apporté ou éliminé par un ventilateur

	électrique.
ES5-W1: Pulvérisation dans des installations industrielles. Techniques de dispersion dans l'air. Pulvérisation de revêtements de surface, adhésifs, produits lustrants/nettoyants, produits d'assainissement de l'air, sablage Les substances peuvent être inhalées sous forme d'aérosols L'énergie des particules d'aérosol peut nécessiter des contrôles particuliers de l'exposition; dans le cas de revêtements, une survaporisation peut entraîner un rejet dans les eaux usées et les déchets. .	Utiliser une protection oculaire adaptée. {Opérer dans une cabine ventilée dotée d'une ventilation à flux laminaire. } {, ou, } {Porter un masque respiratoire homologué EN 140 avec un filtre de type A ou plus efficace. Changer quotidiennement la cartouche du filtre du masque respiratoire. } {S'assurer que les transferts de matières soient effectués sous confinement ou ventilation d'extraction. } {Porter des gants adaptés homologués EN 374. }
<b>Section 2.2:</b>	<b>Contrôle de l'exposition de l'environnement:</b>
Caractéristiques du produit:	La substance est une structure unique. Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP. Miscible à l'eau. Pratiquement non toxique pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable. Faible potentiel de bioaccumulation.
Quantités utilisées par site (tonnes par an).	300. (1000 kg/jour. )
Fréquence et durée de l'utilisation:	Processus continu. 300 jours d'exploitation par an.
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:	Facteur de dilution local dans l'eau douce: 10. Facteur de dilution local dans l'eau de mer: 100.
Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement.	Aucune mesure spécifique n'est nécessaire.
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air.	Les conditions décrites dans la fiche de référence des SPERC génèrent les fractions rejetées suivantes. ES5-E1: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles. SpERC ESVOC 5. Utilisation industrielle d'agents dans des processus continus ou par lots en utilisant des équipements multi-usages ou spécialisés, au moyen de contrôle technique ou par intervention manuelle. Par exemple, des solvants utilisés pour des réactions chimiques, ou l'utilisation de solvants pour l'application de peinture, de lubrifiants pour le travail des métaux, d'agents de démoulage pour le coulage/modelage de polymères.. Rejet d'une fraction dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0.098.Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0.02.Rejet d'une fraction dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0.
	En cas de rejet vers une usine de traitement des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur site n'est nécessaire. Ne pas rejeter directement à la nature les eaux usées. Traiter les émissions dans l'air pour atteindre une efficacité d'élimination générale de (%): 99. Conserver le récipient bien fermé. Utiliser un épurateur humide ou un système de filtration à sec pour maîtriser les émissions atmosphériques d'aérosols.
	Traiter les eaux usées sur site (avant la réception des rejets d'eau) pour atteindre l'efficacité d'élimination exigée de ≥ (%): 87.
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site.	aucun.
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales.	Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques (m³/j): 2000. Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux

	usées domestiques (%): 87.
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer.	Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 5%. Type de traitement adapté aux déchets: incinération: Efficacité d'élimination (%): 99.98. Type de traitement adapté aux déchets: combustibles de four à ciment: Efficacité d'élimination (%): 99.98. Considérer comme un déchet dangereux. Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales. Éliminer les eaux usées des épurateurs humides uniquement en faisant appel à un prestataire d'élimination des déchets.. Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets.	Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 0%. Sans objet.
Autres mesures de contrôle de l'exposition de l'environnement s'ajoutant à celles ci-dessus:	aucun.
<b>Section 3:</b>	<b>Estimation d'exposition:</b>
<b>Santé: Inhalation (vapeurs).</b>	exposition résultant du scénario de contribution: ES5-W1: 150ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0.3. Les mesures de gestion des risques décrites protègent contre une exposition aiguë. Les expositions ayant été évaluées tâche par tâche, l'évaluation des expositions englobe à la fois les expositions à long et court terme.
<b>Santé: Cutané(e):</b>	exposition résultant du scénario de contribution: ES5-W1: 25.716mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.075. Les données disponibles sur les dangers ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation oculaire.
<b>Environnement:</b>	Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits. ES5-E1: PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 10mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 1.72E-02. PEC locale dans les eaux de surface: 0.129mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 1.34E-01. PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 0.495mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 1.39E-01. PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 0.013mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 1.65E-02. PEC locale dans les sédiments marins: 0.0499mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 1.70E-02. PEC locale dans le sol: 0.0094mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 1.49E-02. Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce.
<b>Section 4:</b>	<b>Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition:</b>
<b>Santé:</b>	Inhalation (vapeurs). Aucune correction n'est nécessaire, toutes les expositions étant considérées comme étant de 8 heures (hypothèse la plus pessimiste). Cutané(e): Pour passer d'une concentration de 5 à 25 % à une concentration de 100 %, multiplier par 1.7.

**Environnement:**

Msafe: 7200kg/jour.

Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site.

$$\frac{m_{\text{spERC}} * (1 - E_{\text{ER,spERC}}) * F_{\text{release,spERC}}}{DF_{\text{spERC}}} \geq \frac{m_{\text{site}} * (1 - E_{\text{ER,site}}) * F_{\text{release,site}}}{DF_{\text{site}}}$$

avec : mspERC : taux d'utilisation de la substance dans les spERC  
EER,spERC : efficacité des RMM dans les spERC. Frelease,,spERC : fraction initialement rejetée dans les spERC. DFspERC : facteur de dilution des effluents de l'usine de traitement des eaux usées dans le fleuve. msite : taux d'utilisation de substance au niveau du site. EER,site : efficacité des RMM au niveau du site. Frelease,,site : fraction initialement rejetée au niveau du site. DFsite : facteur de dilution des effluents de l'usine de traitement des eaux usées dans le fleuve.

Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Voir la fiche de référence des SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>) pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle.

## Scénario d'exposition 6a. Utilisation comme carburant . - Industrielle.

Sur la base du modèle ECHA CSA&IR Partie D Juin 2008 associé au format narratif des scénarios d'exposition généraux.

Section 1	Titre.
Titre.	<b>Utilisation comme carburant . éthanol. CAS:64-17-5</b>
Secteur(s) d'utilisation:	Industrielles (SU3).
Catégorie(s) de processus:	PROC16
Catégorie(s) de rejet dans l'environnement:	ERC7,SpERC ESVOC 28.
Processus, tâches, activités couvertes:	Englobe l'utilisation comme carburant (ou additif pour carburant) et inclut les activités associées à son transfert, son utilisation, la maintenance des équipements et la manipulation des déchets.
Méthode d'évaluation:	Santé: : Modèle ECETOC TRA utilisé. Environnement: Modèle ECETOC TRA utilisé.
<b>Section 2: Conditions opératoires et mesures de gestion des risques.</b>	
<b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs.</b>	
<b>Caractéristiques du produit:</b>	
Forme physique du produit:	Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP.
Concentration de la substance dans le produit:	Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
Quantités utilisées:	Sans objet.
Fréquence et durée de l'utilisation:	Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). Processus continu.
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:	aucun.
Autres conditions opératoires affectant l'exposition des travailleurs:	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle .
Conditions techniques et mesures au niveau du processus pour empêcher le rejet et conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur:	aucun.
<b>Scénarios de contribution:</b>	
<b>Mesures de gestion des risques: Remarque : répertorier les phrases standard RMM selon l'ordre hiérarchique des mesures de contrôle indiqué dans le modèle ECHA : 1. Mesures techniques pour empêcher le rejet, 2. Mesures techniques pour empêcher la dispersion, 3. Mesures organisationnelles, 4. Protection individuelle. Les phrases entre parenthèses sont uniquement des conseils de bonne pratique dépassant le cadre de l'Évaluation de la sécurité chimique selon REACH. Elles peuvent être reportées en Section 5 du scénario d'exposition ou dans les sections principales des FDS.</b>	
Mesures de gestion des risques communes à tous les scénarios de contribution.	aucun.

ES6a-W1: Utilisation de matériaux comme sources de combustibles; il faut s'attendre à une exposition limitée à du produit non brûlé. Couvre l'utilisation de matériaux comme sources de combustibles (y compris des additifs), au cours de laquelle il faut s'attendre à une exposition limitée au produit sous sa forme non brûlée. Ne couvre pas l'exposition résultant d'un débordement ou de la combustion.	Aucune mesure spécifique n'est nécessaire.
<b>Section 2.2:</b>	<b>Contrôle de l'exposition de l'environnement:</b>
Caractéristiques du produit:	La substance est une structure unique. Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP. Miscible à l'eau. Pratiquement non toxique pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable. Faible potentiel de bioaccumulation.
Quantités utilisées par site (tonnes par an).	15. (50 kg/jour.)
Fréquence et durée de l'utilisation:	Processus continu. 300 jours d'exploitation par an.
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:	Facteur de dilution local dans l'eau douce: 10. Facteur de dilution local dans l'eau de mer: 100.
Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement.	Aucune mesure spécifique n'est nécessaire.
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air.	Les conditions décrites dans la fiche de référence des SPERC génèrent les fractions rejetées suivantes. ES6a-E1: Utilisation industrielle de substances en systèmes clos. SpERC ESVOC 28. Utilisation industrielle de substances en systèmes clos. Utilisation en équipement fermé, tels que des liquides pour des systèmes hydrauliques, les liquides de refroidissement de réfrigérateurs et lubrifiants de moteurs et liquides diélectriques de transformateurs et l'huile dans les échangeurs de chaleur. Un contact n'étant pas prévu entre les fluides fonctionnels et les produits, et il faut donc s'attendre à de faibles émissions via les eaux usées et l'air vicié. Rejet d'une fraction dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0.0025. Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0.00001. Rejet d'une fraction dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0.
	Ne pas rejeter directement à la nature les eaux usées. Le traitement des émissions dans l'air n'est pas exigé en ce qui concerne la conformité vis-à-vis de REACH, mais il peut être nécessaire pour la conformité avec d'autres législations relatives à l'environnement.
	En cas de rejet vers une usine de traitement des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur site n'est nécessaire.
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site.	aucun.
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales.	Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques (m <sup>3</sup> /j): 2000. Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées domestiques (%): 87.
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer.	Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 0%. Cette substance est consommée pendant l'utilisation. Aucun déchet de la substance n'est généré. Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales.
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets.	Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 0%. Sans objet.

Autres mesures de contrôle de l'exposition de l'environnement s'ajoutant à celles ci-dessus:	aucun.
<b>Section 3:</b>	<b>Estimation d'exposition:</b>
<b>Santé: Inhalation (vapeurs).</b>	exposition résultant du scénario de contribution: ES6a-W1: 5ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0.01.
	Les mesures de gestion des risques décrites protègent contre une exposition aiguë. Les expositions ayant été évaluées tâche par tâche, l'évaluation des expositions englobe à la fois les expositions à long et court terme.
<b>Santé: Cutané(e):</b>	exposition résultant du scénario de contribution: ES6a-W1: 0.34mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: <0.001.
	Les données disponibles sur les dangers ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation oculaire.
<b>Environnement:</b>	Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits.
	ES6a-E1: PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 0.05mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 8.62E-05. PEC locale dans les eaux de surface: 0.00348mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 3.63E-03. PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 0.0133mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 3.73E-03. PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 0.000446mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 5.65E-04. PEC locale dans les sédiments marins: 0.00171mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 5.82E-04. PEC locale dans le sol: 0.00248mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 3.94E-03. Le risque d'exposition de l'environnement concerne le sol.
<b>Section 4:</b>	<b>Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition:</b>
<b>Santé:</b>	Inhalation (vapeurs). Aucune correction n'est nécessaire, toutes les expositions étant considérées comme étant de 8 heures (hypothèse la plus pessimiste).
	Cutané(e): Aucune correction n'est nécessaire ; toutes les expositions sont supposées concerner des concentrations en substance pouvant atteindre 100 %.
<b>Environnement:</b>	Msafe: 2650000kg/jour. Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site.
	$\frac{m_{spERC} * (1 - E_{ER,spERC}) * F_{releasespERC}}{DF_{spERC}} \geq \frac{m_{site} * (1 - E_{ER,site}) * F_{releasesite}}{DF_{site}}$



avec : mspERC : taux d'utilisation de la substance dans les spERC  
EER,spERC : efficacité des RMM dans les spERC.  
Frelease,,spERC : fraction initialement rejetée dans les spERC.  
DFspERC : facteur de dilution des effluents de l'usine de traitement des eaux usées dans le fleuve.

msite : taux d'utilisation de substance au niveau du site.  
EER,site : efficacité des RMM au niveau du site.  
Frelease,,site : fraction initialement rejetée au niveau du site.  
DFsite : facteur de dilution des effluents de l'usine de traitement des eaux usées dans le fleuve.

Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Voir la fiche de référence des SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>) pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle.

## Scénario d'exposition 6b. Utilisation comme carburant . - Professionnelle.

Sur la base du modèle ECHA CSA&IR Partie D Juin 2008 associé au format narratif des scénarios d'exposition généraux.

Section 1	Titre.
Titre.	<b>Utilisation comme carburant . éthanol. CAS:64-17-5</b>
Secteur(s) d'utilisation:	Professionnelles (SU22).
Catégorie(s) de processus:	PROC16
Catégorie(s) de rejet dans l'environnement:	ERC9a; ERC9b; SpERC ESVOC 29.
Processus, tâches, activités couvertes:	Englobe l'utilisation comme carburant (ou additif pour carburant) et inclut les activités associées à son transfert, son utilisation, la maintenance des équipements et la manipulation des déchets.
Méthode d'évaluation:	Santé: : Modèle ECETOC TRA utilisé. Environnement: Modèle ECETOC TRA utilisé.
<b>Section 2: Conditions opératoires et mesures de gestion des risques.</b>	
<b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs.</b>	
<b>Caractéristiques du produit:</b>	
Forme physique du produit:	Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP.
Concentration de la substance dans le produit:	Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
Quantités utilisées:	Sans objet.
Fréquence et durée de l'utilisation:	Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). Processus continu.
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:	aucun.
Autres conditions opératoires affectant l'exposition des travailleurs:	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle .
Conditions techniques et mesures au niveau du processus pour empêcher le rejet et conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur:	aucun.
<b>Scénarios de contribution:</b>	<b>Mesures de gestion des risques: Remarque : répertorier les phrases standard RMM selon l'ordre hiérarchique des mesures de contrôle indiqué dans le modèle ECHA : 1. Mesures techniques pour empêcher le rejet, 2. Mesures techniques pour empêcher la dispersion, 3. Mesures organisationnelles, 4. Protection individuelle. Les phrases entre parenthèses sont uniquement des conseils de bonne pratique dépassant le cadre de l'Évaluation de la sécurité chimique selon REACH. Elles peuvent être reportées en Section 5 du scénario d'exposition ou dans les sections principales des FDS.</b>
Mesures de gestion des risques communes à tous les scénarios de contribution.	aucun.

ES6b-W1: Utilisation de matériaux comme sources de combustibles; il faut s'attendre à une exposition limitée à du produit non brûlé. Couvre l'utilisation de matériaux comme sources de combustibles (y compris des additifs), au cours de laquelle il faut s'attendre à une exposition limitée au produit sous sa forme non brûlée. Ne couvre pas l'exposition résultant d'un débordement ou de la combustion. .	Aucune mesure spécifique n'est nécessaire.
<b>Section 2.2:</b>	<b>Contrôle de l'exposition de l'environnement:</b>
Caractéristiques du produit:	La substance est une structure unique. Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP. Miscible à l'eau. Pratiquement non toxique pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable. Faible potentiel de bioaccumulation.
Quantités utilisées par site (tonnes par an).	20. (55 kg/jour. )
Fréquence et durée de l'utilisation:	Processus continu. 365 jours d'exploitation par an.
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:	Facteur de dilution local dans l'eau douce: 10. Facteur de dilution local dans l'eau de mer: 100.
Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement.	Aucune mesure spécifique n'est nécessaire.
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air.	Les conditions décrites dans la fiche de référence des SPERC génèrent les fractions rejetées suivantes. ES6b-E1: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos. SpERC ESVOC 29. Utilisation intérieure de substances par le grand public ou les professionnels (à petite échelle) en systèmes clos. Utilisation dans des équipements fermés, telle que l'utilisation de liquides de refroidissement pour réfrigérateurs ou les chauffages électriques par fluide caloporteur.. Rejet d'une fraction dans l'air à partir d'une application fortement dispersive (régionale uniquement): 0.01.Rejet d'une fraction dans les eaux usées à partir d'une application fortement dispersive: 0.00001.Rejet d'une fraction dans le sol à partir d'une application fortement dispersive (régionale uniquement): 0.00001.
	Ne pas rejeter directement à la nature les eaux usées. Le traitement des émissions dans l'air n'est pas exigé en ce qui concerne la conformité vis-à-vis de REACH, mais il peut être nécessaire pour la conformité avec d'autres législations relatives à l'environnement. Manipuler la substance en système clos.
	aucun.
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site.	aucun.
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales.	Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques (m³/j): 2000. Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées domestiques (%): 87.
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer.	Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 0%. Cette substance est consommée pendant l'utilisation. Aucun déchet de la substance n'est généré. Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales.
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets.	Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 0%. Sans objet.
Autres mesures de contrôle de l'exposition de l'environnement s'ajoutant à celles ci-dessus:	aucun.

<b>Section 3:</b>	<b>Estimation d'exposition:</b>
<b>Santé: Inhalation (vapeurs).</b>	exposition résultant du scénario de contribution: ES6b-W1: 10ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0.02.
	Les mesures de gestion des risques décrites protègent contre une exposition aiguë. Les expositions ayant été évaluées tâche par tâche, l'évaluation des expositions englobe à la fois les expositions à long et court terme.
<b>Santé: Cutané(e):</b>	exposition résultant du scénario de contribution: ES6b-W1: 0.34mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: <0.001.
	Les données disponibles sur les dangers ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation oculaire.
<b>Environnement:</b>	Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits.
	ES6b-E1: PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 0.0000274mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 4.72E-08. PEC locale dans les eaux de surface: 0.00285mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 2.97E-03. PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 0.0109mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 3.05E-03. PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 0.000383mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 4.85E-04. PEC locale dans les sédiments marins: 0.00147mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 5.00E-04. PEC locale dans le sol: 0.00162mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 2.57E-03. Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce.
<b>Section 4:</b>	<b>Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition:</b>
<b>Santé:</b>	Inhalation (vapeurs). Aucune correction n'est nécessaire, toutes les expositions étant considérées comme étant de 8 heures (hypothèse la plus pessimiste).
	Cutané(e): Aucune correction n'est nécessaire ; toutes les expositions sont supposées concerner des concentrations en substance pouvant atteindre 100 %.
<b>Environnement:</b>	Sans objet pour les utilisations à dispersion large. Msafe: 1770kg/jour.

## Scénario d'exposition 7. Usage professionnel. sans pulvérisation. - Professionnelle.

Sur la base du modèle ECHA CSA&IR Partie D Juin 2008 associé au format narratif des scénarios d'exposition généraux.

Section 1		Titre.
Titre:	<b>Usage professionnel. sans pulvérisation. . CAS:64-17-5</b>	
Secteur(s) d'utilisation:	Professionnelles (SU22).	
Catégorie(s) de processus:	PROC10, PROC13, PROC14, PROC 19	
Catégorie(s) de rejet dans l'environnement:	ERC8a; ERC8d; SpERC ESVOG 6.	
Processus, tâches, activités couvertes:	Inclut les utilisations dans les mélanges non pulvérisés(par ex. les additifs de traitement,les agents de nettoyage,les solvants ou les composants d'une peinture).. Les méthodes d'application comprennent: brossage, application par rouleaux, traitement par bain, aspersion, immersion ou trempage. .	
Méthode d'évaluation:	Santé: : Modèle ECETOC TRA utilisé. Environnement: Modèle ECETOC TRA utilisé.	
Section 2:		Conditions opératoires et mesures de gestion des risques.
Section 2.1		Contrôle de l'exposition des travailleurs.
Caractéristiques du produit:		
Forme physique du produit:	Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP.	
Concentration de la substance dans le produit:	Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).	
Quantités utilisées:	Sans objet.	
Fréquence et durée de l'utilisation:	Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). Processus continu.	
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:	aucun.	
Autres conditions opératoires affectant l'exposition des travailleurs:	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle . Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.	
Conditions techniques et mesures au niveau du processus pour empêcher le rejet et conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur:	aucun.	
Scénarios de contribution:		
<b>Mesures de gestion des risques: Remarque : répertorier les phrases standard RMM selon l'ordre hiérarchique des mesures de contrôle indiqué dans le modèle ECHA : 1. Mesures techniques pour empêcher le rejet, 2. Mesures techniques pour empêcher la dispersion, 3. Mesures organisationnelles, 4. Protection individuelle. Les phrases entre parenthèses sont uniquement des conseils de bonne pratique dépassant le cadre de l'Évaluation de la sécurité chimique selon REACH. Elles peuvent être reportées en Section 5 du scénario d'exposition ou dans les sections principales des FDS.</b>		

Mesures de gestion des risques communes à tous les scénarios de contribution.	Utiliser une norme satisfaisante de ventilation générale. La ventilation naturelle se fait par les portes, les fenêtres, etc. « Ventilation contrôlée » signifie que l'air est apporté ou éliminé par un ventilateur électrique. Mettre en place des contrôles de supervision pour vérifier la bonne application des mesures de gestion des risques et des conditions opératoires.
ES7-W1: Application au rouleau ou au pinceau. Étalement à faible énergie des revêtements par exemple Y compris le nettoyage de surfaces. Les substances peuvent être inhalées sous forme de vapeurs et la peau peut entrer en contact avec des gouttelettes, des éclaboussures, lors d'un essuyage et de la manipulation de surfaces traitées. .	Utiliser une protection oculaire adaptée. {Porter des gants adaptés homologués EN 374. }
ES7-W2: Traitement d'articles par trempage et versage. Opérations de trempage Traitement d'articles par trempage, versage, immersion, imbibition, dégorgement ou imprégnation de substances, y compris formage à froid ou matrice type résine. Inclut la manipulation d'objets traités (p. ex. après teinture, galvanisation) La substance est appliquée sur une surface par des techniques à faible énergie comme le trempage de l'article dans un bain ou le versage d'une préparation sur une surface. .	Utiliser une protection oculaire adaptée. {Porter des gants adaptés homologués EN 374. }
ES7-W3: Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation. Traitement des préparations et/ou des substances (liquide et solide) pour les préparations ou articles. Les substances de la matrice chimique peuvent être expo-sées à des conditions mécaniques et/ou thermoénergétiques élevées. L'exposition est principalement associée aux vapeurs volatiles et/ou générées, de la poussière peut également se former. .	Utiliser une protection oculaire adaptée.
ES7-W4: Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles. Concerne des professions dans lesquelles un contact intime et intentionnel se produit avec des substances, sans aucun contrôle spécifique de l'exposition autre que des EPI.	Porter des gants adaptés homologués EN 374. Utiliser une protection oculaire adaptée.
<b>Section 2.2:</b>	<b>Contrôle de l'exposition de l'environnement:</b>
Caractéristiques du produit:	La substance est une structure unique. Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP. Miscible à l'eau. Pratiquement non toxique pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable. Faible potentiel de bioaccumulation.

Quantités utilisées par site (tonnes par an).	0.5. (1.3 kg/jour. )
Fréquence et durée de l'utilisation:	Processus continu. 365 jours d'exploitation par an.
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:	Facteur de dilution local dans l'eau douce: 10. Facteur de dilution local dans l'eau de mer: 100.
Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement.	Aucune mesure spécifique n'est nécessaire.
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air.	Les conditions décrites dans la fiche de référence des SPERC génèrent les fractions rejetées suivantes. ES7-E1: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts. SpERC ESVOC 6. Utilisation intérieure d'adjuvants de fabrication par le grand public et les professionnels. L'utilisation entraîne (en général) un rejet direct dans l'environnement, par exemple, les détergents pour le lavage des vêtements, les liquides de machines à laver, les produits d'entretien pour véhicules (polish, lubrifiant, dégrivant), les solvants de peintures et revêtements ou les diffuseurs à air de parfums et d'aérosols. Rejet d'une fraction dans l'air à partir d'une application fortement dispersive (régionale uniquement): 0.98. Rejet d'une fraction dans les eaux usées à partir d'une application fortement dispersive: 0.01. Rejet d'une fraction dans le sol à partir d'une application fortement dispersive (régionale uniquement): 0.01.
	En cas de rejet vers une usine de traitement des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur site n'est nécessaire. Ne pas rejeter directement à la nature les eaux usées. Le traitement des émissions dans l'air n'est pas exigé en ce qui concerne la conformité vis-à-vis de REACH, mais il peut être nécessaire pour la conformité avec d'autres législations relatives à l'environnement.
	Traiter les eaux usées sur site (avant la réception des rejets d'eau) pour atteindre l'efficacité d'élimination exigée de $\geq$ (%): 87.
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site.	aucun.
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales.	Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques ( $m^3/j$ ): 2000. Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées domestiques (%): 87.
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer.	Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 10%. Type de traitement adapté aux déchets: incinération: Efficacité d'élimination (%): 99.98. Type de traitement adapté aux déchets: combustibles de four à ciment: Efficacité d'élimination (%): 99.98. Considérer comme un déchet dangereux. Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales. Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets.	Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 0%. Sans objet.
Autres mesures de contrôle de l'exposition de l'environnement s'ajoutant à celles ci-dessus:	aucun.
<b>Section 3:</b>	<b>Estimation d'exposition:</b>
<b>Santé: Inhalation (vapeurs).</b>	exposition résultant du scénario de contribution: ES7-W1: 70ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0.14.

	exposition résultant du scénario de contribution: ES7-W2: 70ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0.14.
	exposition résultant du scénario de contribution: ES7-W3: 70ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0.14.
	exposition résultant du scénario de contribution: ES7-W4: 70ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0.14.
	Les mesures de gestion des risques décrites protègent contre une exposition aiguë. Les expositions ayant été évaluées tâche par tâche, l'évaluation des expositions englobe à la fois les expositions à long et court terme.
<b>Santé: Cutané(e):</b>	exposition résultant du scénario de contribution: ES7-W1: 27.43mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.08.
	exposition résultant du scénario de contribution: ES7-W2: 13.71mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.04.
	exposition résultant du scénario de contribution: ES7-W3: 3.43mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.01.
	exposition résultant du scénario de contribution: ES7-W4: 28.286mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.082.
	Les données disponibles sur les dangers ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation oculaire.
<b>Environnement:</b>	Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits.
	ES7-E1: PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 0.000685mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 1.18E-06. PEC locale dans les eaux de surface: 0.00286mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 2.98E-03. PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 0.011mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 3.08E-03. PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 0.000384mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 4.86E-04. PEC locale dans les sédiments marins: 0.00147mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 5.00E-04. PEC locale dans le sol: 0.00162mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 2.57E-03. Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce.
<b>Section 4:</b>	<b>Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition:</b>
<b>Santé:</b>	Inhalation (vapeurs). Aucune correction n'est nécessaire, toutes les expositions étant considérées comme étant de 8 heures (hypothèse la plus pessimiste).
	Cutané(e): Aucune correction n'est nécessaire ; toutes les expositions sont supposées concerner des concentrations en substance pouvant atteindre 100 %.
<b>Environnement:</b>	Sans objet pour les utilisations à dispersion large. Msafe: 44.1kg/jour.



## Scénario d'exposition 8. Usage professionnel. Pulvérisation. - Professionnelle.

Sur la base du modèle ECHA CSA&IR Partie D Juin 2008 associé au format narratif des scénarios d'exposition généraux.

Section 1	Titre.
Titre.	<b>Usage professionnel. Pulvérisation. éthanol. CAS:64-17-5</b>
Secteur(s) d'utilisation:	Professionnelles (SU22).
Catégorie(s) de processus:	PROC11
Catégorie(s) de rejet dans l'environnement:	ERC8a; ERC8d; SpERC ESVOC 6.
Processus, tâches, activités couvertes:	Inclut les utilisations dans les mélanges non pulvérisés(par ex. les additifs de traitement,les agents de nettoyage,les solvants ou les composants d'une peinture).. automobile.
Méthode d'évaluation:	Santé: : Modèle ECETOC TRA utilisé. Environnement: Modèle ECETOC TRA utilisé.
Section 2: Conditions opératoires et mesures de gestion des risques.	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs.	
Caractéristiques du produit:	
Forme physique du produit:	Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP.
Concentration de la substance dans le produit:	Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
Quantités utilisées:	Sans objet.
Fréquence et durée de l'utilisation:	Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). Processus continu.
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:	aucun.
Autres conditions opératoires affectant l'exposition des travailleurs:	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle . Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.
Conditions techniques et mesures au niveau du processus pour empêcher le rejet et conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur:	aucun.
Scénarios de contribution:	<b>Mesures de gestion des risques: Remarque : répertorier les phrases standard RMM selon l'ordre hiérarchique des mesures de contrôle indiqué dans le modèle ECHA : 1. Mesures techniques pour empêcher le rejet, 2. Mesures techniques pour empêcher la dispersion, 3. Mesures organisationnelles, 4. Protection individuelle. Les phrases entre parenthèses sont uniquement des conseils de bonne pratique dépassant le cadre de l'Évaluation de la sécurité chimique selon REACH. Elles peuvent être reportées en Section 5 du scénario d'exposition ou dans les sections principales des FDS.</b>
Mesures de gestion des risques communes à tous les scénarios de contribution.	Mettre en place des contrôles de supervision pour vérifier la bonne application des mesures de gestion des risques et des conditions opératoires.

ES8-W1: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles. Techniques de dispersion dans l'air. Pulvérisation de revêtements de surface, adhésifs, pro-duits lustrants/nettoyants, produits d'assainissement de l'air, sablage Les substances peuvent être inhalées sous forme d'aérosols L'énergie des particules d'aérosol peut nécessiter des contrôles avancés de l'exposition. .	Appliquer une norme satisfaisante de ventilation contrôlée (10 à 15 renouvellements d'air par heure). Utiliser une protection oculaire adaptée. {Opérer dans une cabine ventilée dotée d'une ventilation à flux laminaire. , ou, Porter un masque respiratoire homologué EN 140 avec un filtre de type A ou plus efficace. Changer quotidiennement la cartouche du filtre du masque respiratoire. } {S'assurer que les transferts de matières soient effectués sous confinement ou ventilation d'extraction. } {Éviter tout contact fréquent et direct avec le produit. , ou, Porter des gants adaptés homologués EN 374. } {, de façon alternative, ...}
ES8-W1: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles. Techniques de dispersion dans l'air. Pulvérisation de revêtements de surface, adhésifs, pro-duits lustrants/nettoyants, produits d'assainissement de l'air, sablage Les substances peuvent être inhalées sous forme d'aérosols L'énergie des particules d'aérosol peut nécessiter des contrôles avancés de l'exposition. .	Utiliser une norme satisfaisante de ventilation générale. La ventilation naturelle se fait par les portes, les fenêtres, etc. « Ventilation contrôlée » signifie que l'air est apporté ou éliminé par un ventilateur électrique. Limiter la teneur en substance du produit à 25 % . Utiliser une protection oculaire adaptée. {Mettre en place une ventilation générale améliorée par des dispositifs mécaniques. } {Éviter tout contact fréquent et direct avec le produit. } {, de façon alternative, ...}
ES8-W1: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles. Techniques de dispersion dans l'air. Pulvérisation de revêtements de surface, adhésifs, pro-duits lustrants/nettoyants, produits d'assainissement de l'air, sablage Les substances peuvent être inhalées sous forme d'aérosols L'énergie des particules d'aérosol peut nécessiter des contrôles avancés de l'exposition. .	Limiter la teneur en substance du produit à 5 % . {Utiliser une norme satisfaisante de ventilation générale. La ventilation naturelle se fait par les portes, les fenêtres, etc. « Ventilation contrôlée » signifie que l'air est apporté ou éliminé par un ventilateur électrique. }
<b>Section 2.2:</b>	<b>Contrôle de l'exposition de l'environnement:</b>
Caractéristiques du produit:	La substance est une structure unique. Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP. Miscible à l'eau. Pratiquement non toxique pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable. Faible potentiel de bioaccumulation.
Quantités utilisées par site (tonnes par an).	0.5. (1.3 kg/jour. )
Fréquence et durée de l'utilisation:	Processus continu. 365 jours d'exploitation par an.
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:	Facteur de dilution local dans l'eau douce: 10. Facteur de dilution local dans l'eau de mer: 100.
Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement.	Aucune mesure spécifique n'est nécessaire.

<p>Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air.</p>	<p>Les conditions décrites dans la fiche de référence des SPERC génèrent les fractions rejetées suivantes.</p> <p>ES8-E1: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts. SpERC ESVOC 6. Utilisation intérieure d'adjuvants de fabrication par le grand public et les professionnels. L'utilisation entraîne (en général) un rejet direct dans l'environnement, par exemple, les détergents pour le lavage des vêtements, les liquides de machines à laver, les produits d'entretien pour véhicules (polish, lubrifiant, dégraissant), les solvants de peintures et revêtements ou les diffuseurs à air de parfums et d'aérosols..</p> <p>Rejet d'une fraction dans l'air à partir d'une application fortement dispersive (régionale uniquement): 0.98.</p> <p>Rejet d'une fraction dans les eaux usées à partir d'une application fortement dispersive: 0.01.</p> <p>Rejet d'une fraction dans le sol à partir d'une application fortement dispersive (régionale uniquement): 0.01.</p> <p>En cas de rejet vers une usine de traitement des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur site n'est nécessaire. Ne pas rejeter directement à la nature les eaux usées. Le traitement des émissions dans l'air n'est pas exigé en ce qui concerne la conformité vis-à-vis de REACH, mais il peut être nécessaire pour la conformité avec d'autres législations relatives à l'environnement. Conserver le récipient bien fermé. Utiliser un épurateur humide ou un système de filtration à sec pour maîtriser les émissions atmosphériques d'aérosols.</p> <p>Traiter les eaux usées sur site (avant la réception des rejets d'eau) pour atteindre l'efficacité d'élimination exigée de <math>\geq</math> (%): 87.</p>
<p>Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site.</p>	<p>aucun.</p>
<p>Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales.</p>	<p>Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques (m<sup>3</sup>/j): 2000.</p> <p>Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées domestiques (%): 87.</p>
<p>Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer.</p>	<p>Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 10%. Type de traitement adapté aux déchets: incinération: Efficacité d'élimination (%): 99.98. Type de traitement adapté aux déchets: combustibles de four à ciment: Efficacité d'élimination (%): 99.98. Considérer comme un déchet dangereux. Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales. Éliminer les eaux usées des épurateurs humides uniquement en faisant appel à un prestataire d'élimination des déchets.. Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.</p>
<p>Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets.</p>	<p>Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 0%. Sans objet.</p>
<p>Autres mesures de contrôle de l'exposition de l'environnement s'ajoutant à celles ci-dessus:</p>	<p>aucun.</p>
<p><b>Section 3:</b></p>	<p><b>Estimation d'exposition:</b></p>
<p><b>Santé: Inhalation ( vapeurs ).</b></p>	<p>exposition résultant du scénario de contribution: ES8-W1: 150ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0.3.</p>
<p></p>	<p>exposition résultant du scénario de contribution: ES8-W1: 210ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0.42.</p>
<p></p>	<p>exposition résultant du scénario de contribution: ES8-W1: 100ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0.2.</p>

	Les mesures de gestion des risques décrites protègent contre une exposition aiguë. Les expositions ayant été évaluées tâche par tâche, l'évaluation des expositions englobe à la fois les expositions à long et court terme.
<b>Santé: Cutané(e):</b>	exposition résultant du scénario de contribution: ES8-W1: 107.14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.312.
	exposition résultant du scénario de contribution: ES8-W1: 64.284mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.187.
	exposition résultant du scénario de contribution: ES8-W1: 21.428mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.062.
	Les données disponibles sur les dangers ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation oculaire.
<b>Environnement:</b>	Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits.
	ES8-E1: PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 0.000685mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 1.18E-06.PEC locale dans les eaux de surface: 0.00286mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 2.98E-03.PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 0.011mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 3.08E-03.PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 0.000384mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 4.86E-04.PEC locale dans les sédiments marins: 0.00147mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 5.00E-04.PEC locale dans le sol: 0.00162mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 2.57E-03.Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce.
<b>Section 4:</b>	<b>Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition:</b>
<b>Santé:</b>	Inhalation (vapeurs). Aucune correction n'est nécessaire, toutes les expositions étant considérées comme étant de 8 heures (hypothèse la plus pessimiste).
	Cutané(e): Pour passer d'une concentration de 5 à 25 % à une concentration de 100 %, multiplier par 1.7. Pour passer d'une concentration de 1 à 5 % à une concentration de 5 à 25 %, multiplier par 3.
<b>Environnement:</b>	Sans objet pour les utilisations à dispersion large. Msafe: 44.1kg/jour.

## Scénario d'exposition 9a. Utilisation comme carburant . automobile - Par les consommateurs.

Sur la base du modèle ECHA CSA&IR Partie D Juin 2008 associé au format narratif des scénarios d'exposition généraux.

Section 1		Scénario d'exposition
Titre.	Utilisation comme carburant . automobile éthanol. CAS: 64-17-5	
Secteur(s) d'utilisation:	Par les consommateurs (SU21).	
Descripteur d'utilisation.	PC13	
Processus, tâches, activités couvertes:	Englobe les utilisations par les consommateurs dans les carburants liquides . automobile	
Catégorie(s) de rejet dans l'environnement:	ERC9a, ERC9b, SpERC ESVOC 30	
Méthode d'évaluation:	Santé: Modèle ECETOC TRA utilisé avec les modifications recommandées par l'ESIG. Environnement: Modèle ECETOC TRA utilisé.	
Section 2:		Conditions opératoires et mesures de gestion des risques.
Section 2.1		Contrôle de l'exposition des consommateurs.
<b>Caractéristiques du produit:</b>		
Forme physique du produit:	Liquide, pression de vapeur > 10 Pa (fortement volatil).	
Pression de vapeur:	5726Pa.	
Concentration de la substance dans le produit:	Voir les conditions opératoires spécifiques ci-après.	
Quantités utilisées:	Voir les conditions opératoires spécifiques ci-après.	
Fréquence et durée de l'utilisation:	Voir les conditions opératoires spécifiques ci-après.	
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:	Voir les conditions opératoires spécifiques ci-après.	
Autres conditions opératoires affectant l'exposition des consommateurs.	Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire). Sauf indication contraire, on présuppose une utilisation dans une pièce de 20 m <sup>3</sup> . Sauf indication contraire, on présuppose une utilisation avec une ventilation standard. Éviter le contact avec les yeux pendant l'utilisation du produit.	
<b>Scénarios de contribution:</b>		<b>Catégories de produit:</b>
Carburants --Liquide : ravitaillement en carburant automobile.	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à : 100%. Englobe l'utilisation jusqu'à : 51 day/year. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à : 80000g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à : 210cm <sup>2</sup> . Englobe l'utilisation extérieure. Englobe l'exposition jusqu'à: 0.05 hours/event.
	RMM	Pour chaque événement d'utilisation, éviter d'utiliser le produit en quantité supérieure à : 80000g. Éviter le contact cutané sur une zone supérieure à : 210cm <sup>2</sup> . Éviter l'utilisation intérieure. Pour chaque utilisation, éviter l'utilisation pendant plus de : 0.05 hours.
Carburants --Ravitaillement en carburant liquide pour scooter.	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à : 100%. Englobe l'utilisation jusqu'à : 51 day/year. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à : 3750g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à : 210cm <sup>2</sup> . Englobe l'utilisation extérieure. Englobe l'exposition jusqu'à: 0.033 hours/event.
	RMM	Pour chaque événement d'utilisation, éviter d'utiliser le produit en quantité supérieure à : 3750g. Éviter le contact cutané sur une zone supérieure à : 210cm <sup>2</sup> . Éviter l'utilisation intérieure. Pour chaque utilisation, éviter l'utilisation

		pendant plus de : 0.033 hours.
Carburants --Liquide pour équipements de jardin - Utilisation.	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à : 100%. Englobe l'utilisation jusqu'à : 25 day/year. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à : 750g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à : 210cm <sup>2</sup> . Englobe l'utilisation extérieure. Englobe l'exposition jusqu'à: 2 hours/event.
	RMM	Pour chaque événement d'utilisation, éviter d'utiliser le produit en quantité supérieure à : 750g. Éviter le contact cutané sur une zone supérieure à : 210cm <sup>2</sup> . Éviter l'utilisation intérieure. Pour chaque utilisation, éviter l'utilisation pendant plus de : 2 hours.
Carburants --Liquide : équipements de jardin – Ravitaillement en carburant.	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à : 100%. Englobe l'utilisation jusqu'à : 25 day/year. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à : 750g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à : 420cm <sup>2</sup> . Englobe l'utilisation dans un garage pour une voiture (34 m <sup>3</sup> ) sous une ventilation courante: Englobe l'exposition jusqu'à: 0.03 hours/event.
	RMM	Pour chaque événement d'utilisation, éviter d'utiliser le produit en quantité supérieure à : 750g. Éviter le contact cutané sur une zone supérieure à : 420cm <sup>2</sup> . Éviter l'utilisation dans des pièces plus petites qu'un garage – volume de pièce d'au moins : 35m <sup>3</sup> . Pour chaque utilisation, éviter l'utilisation pendant plus de : 0.03 hours.
<b>Section 2.2:</b>		<b>Contrôle de l'exposition de l'environnement:</b>
Caractéristiques du produit:	La substance est une structure unique. Miscible à l'eau. Pratiquement non toxique pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable. Faible potentiel de bioaccumulation.	
Amounts used	Voir les scénarios de contribution ci-avant.	
Fréquence et durée de l'utilisation:	Voir les scénarios de contribution ci-avant.	
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:	Facteur de dilution local dans l'eau douce: 10. Facteur de dilution local dans l'eau de mer: 100.	
Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement.	Voir les scénarios de contribution ci-avant.	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales.	Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques (m <sup>3</sup> /j). 2000 Les contrôles d'émission dans les eaux usées ne sont pas applicables, car il n'y a pas de rejet direct dans les eaux usées.	
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer.	La substance est totalement rejetée dans l'environnement ou détruite pendant l'utilisation. Aucun déchet significatif n'est généré.	
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets.	Sans objet.	
<b>Section 3:</b>		<b>Estimation d'exposition:</b>
<b>Santé: Inhalation (vapeurs).</b>		Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits:
		Carburants Liquide : ravitaillement en carburant automobile. Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0.234mg/m <sup>3</sup> . Ratio de caractérisation des risques: 0.00163. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 1.64mg/m <sup>3</sup> . Ratio de caractérisation des risques: 0.0114.
		Carburants Ravitaillement en carburant liquide pour scooter. Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0.146mg/m <sup>3</sup> . Ratio de caractérisation des risques: 0.00101. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 1.02mg/m <sup>3</sup> . Ratio de caractérisation des risques:

	0.00709.
	Carburants Liquide pour équipements de jardin - Utilisation. Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0.509mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.00353. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 7.27mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.0505.
	Carburants Liquide : équipements de jardin – Ravitaillement en carburant. Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0.0566mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.000393. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 0.808mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.00561.
<b>Santé: Cutané(e):</b>	Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits:
	Carburants Liquide : ravitaillement en carburant automobile. Exposition cutanée systémique chronique: 27.6mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.134.
	Carburants Ravitaillement en carburant liquide pour scooter. Exposition cutanée systémique chronique: 27.6mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.134.
	Carburants Liquide pour équipements de jardin - Utilisation. Exposition cutanée systémique chronique: 27.6mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.134.
	Carburants Liquide : équipements de jardin – Ravitaillement en carburant. Exposition cutanée systémique chronique: 55.2mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.268.
<b>Santé: Orale:</b>	Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits:
	Carburants Liquide : ravitaillement en carburant automobile. Sans objet.
	Carburants Ravitaillement en carburant liquide pour scooter. Sans objet.
	Carburants Liquide pour équipements de jardin - Utilisation. Sans objet.
	Carburants Liquide : équipements de jardin – Ravitaillement en carburant. Sans objet.
<b>Environnement:</b>	Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits:
	Les conditions décrites dans la fiche de référence des SPERC génèrent les fractions rejetées suivantes. PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 0.0000548mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 9.45E-08. PEC locale dans les eaux de surface: 0.00283mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 2.95E-03. PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 0.0109mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 3.05E-03. PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 0.000382mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 4.84E-04. PEC locale dans les sédiments marins: 0.00146mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 4.97E-04. PEC locale dans le sol: 0.00162mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 2.57E-03. Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce.

	<p>ES9a-E2:  PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 0.0000548mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 9.45E-08.  PEC locale dans les eaux de surface: 0.00283mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 2.95E-03.  PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 0.0109mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 3.05E-03.  PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 0.000382mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 4.84E-04.  PEC locale dans les sédiments marins: 0.00146mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 4.97E-04.  PEC locale dans le sol: 0.00162mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 2.57E-03.  Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce.</p>
<b>Section 4:</b>	<b>Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition:</b>
<b>Santé</b>	Il n'est pas attendu que les expositions théoriques dépassent les valeurs de référence applicables aux consommateurs lorsque les conditions opératoires/mesures de gestion des risques de la section 2 sont appliquées. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.
<b>Environnement</b>	Sans objet pour les utilisations à dispersion large. Msafe: 3540kg/jour.



**Scénario d'exposition 9b. Usage comme fuel domestique (pas carburant automobile) non-automobile - Par les consommateurs.**

Sur la base du modèle ECHA CSA&IR Partie D Juin 2008 associé au format narratif des scénarios d'exposition généraux.

Section 1		Scénario d'exposition
Titre.	Usage comme fuel domestique (pas carburant automobile) non-automobile éthanol. CAS: 64-17-5	
Secteur(s) d'utilisation:	Par les consommateurs (SU21).	
Descripteur d'utilisation.	PC13	
Processus, tâches, activités couvertes:	Emploi de matériel à combustible domestique, par ex. brûleurs à mazout, appareils pour fondues, appareils de chauffage, allume-barbecues, etc.. comprenant les recharges.	
Catégorie(s) de rejet dans l'environnement:	ERC9a, ERC9b, SpERC ESVOC 30	
Méthode d'évaluation:	Santé: Modèle ECETOC TRA utilisé avec les modifications recommandées par l'ESIG. Environnement: Modèle ECETOC TRA utilisé.	
Section 2:		Conditions opératoires et mesures de gestion des risques.
Section 2.1		Contrôle de l'exposition des consommateurs.
<b>Caractéristiques du produit:</b>		
Forme physique du produit:	Liquide, pression de vapeur > 10 Pa (fortement volatil).	
Pression de vapeur:	5726Pa.	
Concentration de la substance dans le produit:	Voir les conditions opératoires spécifiques ci-après.	
Quantités utilisées:	Voir les conditions opératoires spécifiques ci-après.	
Fréquence et durée de l'utilisation:	Voir les conditions opératoires spécifiques ci-après.	
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:	Voir les conditions opératoires spécifiques ci-après.	
Autres conditions opératoires affectant l'exposition des consommateurs.	Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire). Sauf indication contraire, on présuppose une utilisation dans une pièce de 20 m <sup>3</sup> . Sauf indication contraire, on présuppose une utilisation avec une ventilation standard. Éviter le contact avec les yeux pendant l'utilisation du produit.	
<b>Scénarios de contribution:</b>		<b>Catégories de produit:</b>
Carburants --Liquide : fioul domestique.	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à : 100%. Englobe l'utilisation jusqu'à : 1 times/day. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à : 3000g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à : 210cm <sup>2</sup> . Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de : 20m <sup>3</sup> . Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante. Englobe l'exposition jusqu'à: 0.03 hours/event.
	RMM	Pour chaque événement d'utilisation, éviter d'utiliser le produit en quantité supérieure à : 3000g. Éviter le contact cutané sur une zone supérieure à : 210cm <sup>2</sup> . Pour chaque utilisation, éviter l'utilisation pendant plus de : 0.03 hours.

Carburants --Liquide : huile de lampe.	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à : 100%. Englobe l'utilisation jusqu'à : 51 day/year. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à : 100g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à : 210cm <sup>2</sup> . Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de : 20m <sup>3</sup> . Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante. Englobe l'exposition jusqu'à: 0.013 hours/event.
	RMM	Pour chaque événement d'utilisation, éviter d'utiliser le produit en quantité supérieure à : 100g. Éviter le contact cutané sur une zone supérieure à : 210cm <sup>2</sup> . Pour chaque utilisation, éviter l'utilisation pendant plus de : 0.013 hours.
<b>Section 2.2:</b>		<b>Contrôle de l'exposition de l'environnement:</b>
Caractéristiques du produit:		La substance est une structure unique. Miscible à l'eau. Pratiquement non toxique pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable. Faible potentiel de bioaccumulation.
Amounts used		Voir les scénarios de contribution ci-avant.
Fréquence et durée de l'utilisation:		Voir les scénarios de contribution ci-avant.
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:		Facteur de dilution local dans l'eau douce: 10. Facteur de dilution local dans l'eau de mer: 100.
Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement.		Voir les scénarios de contribution ci-avant.
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales.		Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques (m <sup>3</sup> /j). 2000 Les contrôles d'émission dans les eaux usées ne sont pas applicables, car il n'y a pas de rejet direct dans les eaux usées.
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer.		La substance est totalement rejetée dans l'environnement ou détruite pendant l'utilisation. Aucun déchet significatif n'est généré.
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets.		Sans objet.
<b>Section 3:</b>		<b>Estimation d'exposition:</b>
<b>Santé: Inhalation (vapeurs).</b>		
		Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits:
		Carburants Liquide : fioul domestique. Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0.232mg/m <sup>3</sup> . Ratio de caractérisation des risques: 0.00161. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 0.232mg/m <sup>3</sup> . Ratio de caractérisation des risques: 0.00161.
		Carburants Liquide : huile de lampe. Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0.0192mg/m <sup>3</sup> . Ratio de caractérisation des risques: 0.000133. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 0.134mg/m <sup>3</sup> . Ratio de caractérisation des risques: 0.000936.
<b>Santé: Cutané(e):</b>		
		Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits:
		Carburants Liquide : fioul domestique. Exposition cutanée systémique chronique: 27.6mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.134.
		Carburants Liquide : huile de lampe. Exposition cutanée systémique chronique: 27.6mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.134.
<b>Santé: Orale:</b>		
		Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits:
		Carburants Liquide : fioul domestique. Sans objet.
		Carburants Liquide : huile de lampe. Sans objet.
<b>Environnement:</b>		
		Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits:

	<p>Les conditions décrites dans la fiche de référence des SPERC génèrent les fractions rejetées suivantes. PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 0.000000685mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 1.18E-09. PEC locale dans les eaux de surface: 0.00288mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 3.00E-03. PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 0.0111mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 3.11E-03. PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 0.000386mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 4.89E-04. PEC locale dans les sédiments marins: 0.00148mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 5.03E-04. PEC locale dans le sol: 0.00162mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 2.57E-03. Le risque d'exposition de l'environnement concerne le sol.</p>
<b>Section 4:</b>	<b>Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition:</b>
<b>Santé</b>	<p>Il n'est pas attendu que les expositions théoriques dépassent les valeurs de référence applicables aux consommateurs lorsque les conditions opératoires/mesures de gestion des risques de la section 2 sont appliquées. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.</p>
<b>Environnement</b>	<p>Sans objet pour les utilisations à dispersion large. Msafe: 3540kg/jour.</p>

**Scénario d'exposition 9c. Usage dans les produits ne contenant que de petites quantités de la substance (<50g). - Par les consommateurs.**

Sur la base du modèle ECHA CSA&IR Partie D Juin 2008 associé au format narratif des scénarios d'exposition généraux.

Section 1		Scénario d'exposition
Titre.	Usage dans les produits ne contenant que de petites quantités de la substance (<50g). éthanol. CAS: 64-17-5	
Secteur(s) d'utilisation:	Par les consommateurs (SU21).	
Descripteur d'utilisation.	PC1, PC3, PC8, PC15, PC18, PC23, PC24, PC27, PC31, PC34	
Processus, tâches, activités couvertes:	Usage dans les produits ne contenant que de petites quantités de la substance Par les consommateurs. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 50g. Exclut l'usage dans les produits cosmétiques et articles de toilette	
Catégorie(s) de rejet dans l'environnement:	ERC8a, ERC8d	
Méthode d'évaluation:	Santé : Modèle ECETOC TRA utilisé avec les modifications recommandées par l'ESIG. Environnement: Modèle ECETOC TRA utilisé [EE1].	
Section 2:		Conditions opératoires et mesures de gestion des risques.
Section 2.1		Contrôle de l'exposition des consommateurs.
<b>Caractéristiques du produit:</b>		
Forme physique du produit:	Liquide, pression de vapeur > 10 Pa (fortement volatil).	
Pression de vapeur:	5726Pa.	
Concentration de la substance dans le produit:	Voir les conditions opératoires spécifiques ci-après [ConsOC16].	
Quantités utilisées:	Voir les conditions opératoires spécifiques ci-après [ConsOC16].	
Fréquence et durée de l'utilisation:	Voir les conditions opératoires spécifiques ci-après [ConsOC16].	
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:	Voir les conditions opératoires spécifiques ci-après [ConsOC16].	
Autres conditions opératoires affectant l'exposition des consommateurs.	Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire) [G17]. Sauf indication contraire, on présuppose une utilisation dans une pièce de 20 m <sup>3</sup> . Sauf indication contraire, on présuppose une utilisation avec une ventilation standard. Éviter le contact avec les yeux pendant l'utilisation du produit.	
<b>Scénarios de contribution:</b>		<b>Catégories de produit:</b>
Adhésifs, produits d'étanchéité [PC1]. -- Colles pour loisirs [PC1_1].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 30%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC4]: 1 times/day. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 50g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 35cm <sup>2</sup> . Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m <sup>3</sup> . Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 4 hours/event.
	RMM	Pour chaque événement d'utilisation, éviter d'utiliser le produit en quantité supérieure à [ConsRMM2]: 50g.

Adhésifs, produits d'étanchéité [PC1]. -- Colle en spray [PC1_3].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 30%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 6 day/year. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 50g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 35cm <sup>2</sup> . Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m <sup>3</sup> . Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 4 hours/event.
	RMM	Pour chaque événement d'utilisation, éviter d'utiliser le produit en quantité supérieure à [ConsRMM2]: 50g.
Produits d'assainissement de l'air [PC3] --Assainissement de l'air, action instantanée (sprays aérosols) [PC3_1].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 50%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC4]: 4 times/day. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 25g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 215cm <sup>2</sup> . Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m <sup>3</sup> . Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0.25 hours/event.
	RMM	Éviter l'utilisation à une concentration en produit supérieure à [ConsRMM1]: 50%. Pour chaque événement d'utilisation, éviter d'utiliser le produit en quantité supérieure à [ConsRMM2]: 25g. Éviter le contact cutané sur une zone supérieure à [ConsRMM5]: 215cm <sup>2</sup> .
Produits d'assainissement de l'air [PC3] --Assainissement de l'air, action continue (solide et liquide) [PC3_2].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 10%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC4]: 1 times/day. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 50g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 35cm <sup>2</sup> . Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m <sup>3</sup> . Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 8 hours/event.
	RMM	Éviter l'utilisation à une concentration en produit supérieure à [ConsRMM1]: 10%. Pour chaque événement d'utilisation, éviter d'utiliser le produit en quantité supérieure à [ConsRMM2]: 50g. Éviter le contact cutané sur une zone supérieure à [ConsRMM5]: 35cm <sup>2</sup> .
Produits biocides [PC8] --Produits nettoyants, liquides (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour sols, vitres, moquettes, métaux) [PC8_2].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 25%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 125 day/year. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 50g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 857cm <sup>2</sup> . Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m <sup>3</sup> . Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0.33 hours/event.
	RMM	Éviter l'utilisation à une concentration en produit supérieure à [ConsRMM1]: 25%. Pour chaque événement d'utilisation, éviter d'utiliser le produit en quantité supérieure à [ConsRMM2]: 50g. Éviter le contact cutané sur une zone supérieure à [ConsRMM5]: 857cm <sup>2</sup> . Pour chaque utilisation, éviter l'utilisation pendant plus de [ConsRMM14]: 0.33 hours.
Produits biocides [PC8] --Produits nettoyants, pistolets pulvérisateurs à gâchette (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour vitres) [PC8_3].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 25%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 125 day/year. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 50g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 428cm <sup>2</sup> . Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m <sup>3</sup> . Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0.17 hours/event.

	RMM	Éviter l'utilisation à une concentration en produit supérieure à [ConsRMM1]: 25%. Pour chaque événement d'utilisation, éviter d'utiliser le produit en quantité supérieure à [ConsRMM2]: 50g. Éviter le contact cutané sur une zone supérieure à [ConsRMM5]: 428cm <sup>2</sup> . Pour chaque utilisation, éviter l'utilisation pendant plus de [ConsRMM14]: 0.17 hours.
Produits de traitement de surfaces non métalliques [PC15] --Peinture murale aqueuse au latex [PC15_1].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 25%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 4 day/year. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 50g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 428cm <sup>2</sup> . Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m <sup>3</sup> . Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 2.2 hours/event.
	RMM	Éviter l'utilisation à une concentration en produit supérieure à [ConsRMM1]: 25%. Pour chaque événement d'utilisation, éviter d'utiliser le produit en quantité supérieure à [ConsRMM2]: 50g. Éviter le contact cutané sur une zone supérieure à [ConsRMM5]: 428cm <sup>2</sup> .
Produits de traitement de surfaces non métalliques [PC15] --Peinture à base d'eau riche en solvant et très solide [PC15_2].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 27.5%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 6 day/year. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 50g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 428cm <sup>2</sup> . Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m <sup>3</sup> . Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 2.2 hours/event.
	RMM	Éviter l'utilisation à une concentration en produit supérieure à [ConsRMM1]: 27.5%. Pour chaque événement d'utilisation, éviter d'utiliser le produit en quantité supérieure à [ConsRMM2]: 50g. Éviter le contact cutané sur une zone supérieure à [ConsRMM5]: 428cm <sup>2</sup> .
Produits de traitement de surfaces non métalliques [PC15] --Bouteille de spray aérosol [PC15_3].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 25%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 2 day/year. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 50g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 215cm <sup>2</sup> . Englobe l'utilisation dans un garage pour une voiture (34 m <sup>3</sup> ) sous une ventilation courante [ConsOC10]: Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0.33 hours/event.
	RMM	Éviter l'utilisation à une concentration en produit supérieure à [ConsRMM1]: 25%. Pour chaque événement d'utilisation, éviter d'utiliser le produit en quantité supérieure à [ConsRMM2]: 50g. Éviter le contact cutané sur une zone supérieure à [ConsRMM5]: 215cm <sup>2</sup> . Éviter l'utilisation dans des pièces plus petites qu'un garage – volume de pièce d'au moins [ConsRMM10]: 35m <sup>3</sup> .
Produits de traitement de surfaces non métalliques [PC15] --Diluants (peinture, colle, tapisserie, produits d'étanchéité) [PC15_4].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 25%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 3 day/year. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 50g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 857cm <sup>2</sup> . Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m <sup>3</sup> . Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 2 hours/event.
	RMM	Éviter l'utilisation à une concentration en produit supérieure à [ConsRMM1]: 25%. Pour chaque événement d'utilisation, éviter d'utiliser le produit en quantité supérieure à [ConsRMM2]: 50g. Éviter le contact cutané sur une zone supérieure à [ConsRMM5]: 857cm <sup>2</sup> . Pour chaque utilisation, éviter l'utilisation pendant plus de [ConsRMM14]: 2 hours.

Encres et toners [PC18] --Encres et toners [PC18].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 25%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC4]: 1 times/day. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 50g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 71cm <sup>2</sup> . Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m <sup>3</sup> . Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 2.2 hours/event.
	RMM	Éviter l'utilisation à une concentration en produit supérieure à [ConsRMM1]: 25%. Pour chaque événement d'utilisation, éviter d'utiliser le produit en quantité supérieure à [ConsRMM2]: 50g. Éviter le contact cutané sur une zone supérieure à [ConsRMM5]: 71cm <sup>2</sup> . Pour chaque utilisation, éviter l'utilisation pendant plus de [ConsRMM14]: 2.2 hours.
Produits pour tannage, teinture, imprégnation de finition et soin du cuir [PC23] --Produits lustrants, cire/cirage (sol, meubles, chaussures) [PC23_1].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 5%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 29 day/year. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 50g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 430cm <sup>2</sup> . Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m <sup>3</sup> . Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 1.2 hours/event.
	RMM	Éviter l'utilisation à une concentration en produit supérieure à [ConsRMM1]: 5%. Pour chaque événement d'utilisation, éviter d'utiliser le produit en quantité supérieure à [ConsRMM2]: 50g. Éviter le contact cutané sur une zone supérieure à [ConsRMM5]: 430cm <sup>2</sup> . Pour chaque utilisation, éviter l'utilisation pendant plus de [ConsRMM14]: 1.2 hours.
Produits pour tannage, teinture, imprégnation de finition et soin du cuir [PC23] --Produits lustrants, pulvérisateurs (meubles, chaussures) [PC23_2].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 5%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 8 day/year. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 50g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 430cm <sup>2</sup> . Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m <sup>3</sup> . Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0.33 hours/event.
	RMM	Éviter l'utilisation à une concentration en produit supérieure à [ConsRMM1]: 5%. Pour chaque événement d'utilisation, éviter d'utiliser le produit en quantité supérieure à [ConsRMM2]: 50g. Éviter le contact cutané sur une zone supérieure à [ConsRMM5]: 430cm <sup>2</sup> . Pour chaque utilisation, éviter l'utilisation pendant plus de [ConsRMM14]: 0.33 hours.
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage [PC24] --Liquides [PC24_1].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 1%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 4 day/year. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 50g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 468cm <sup>2</sup> . Englobe l'utilisation dans un garage pour une voiture (34 m <sup>3</sup> ) sous une ventilation courante [ConsOC10]: Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0.17 hours/event.
	RMM	Éviter l'utilisation à une concentration en produit supérieure à [ConsRMM1]: 1%. Pour chaque événement d'utilisation, éviter d'utiliser le produit en quantité supérieure à [ConsRMM2]: 50g. Éviter le contact cutané sur une zone supérieure à [ConsRMM5]: 468cm <sup>2</sup> . Éviter l'utilisation dans des pièces plus petites qu'un garage – volume de pièce d'au moins [ConsRMM10]: 35m <sup>3</sup> . Pour chaque utilisation, éviter l'utilisation pendant plus de [ConsRMM14]: 0.17 hours.

Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage [PC24] --Colles adhésives [PC24_2].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 1%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 10 day/year. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 50g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 468cm <sup>2</sup> . Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m <sup>3</sup> . Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 1 hours/event.
	RMM	Éviter l'utilisation à une concentration en produit supérieure à [ConsRMM1]: 1%. Pour chaque événement d'utilisation, éviter d'utiliser le produit en quantité supérieure à [ConsRMM2]: 50g. Éviter le contact cutané sur une zone supérieure à [ConsRMM5]: 468cm <sup>2</sup> . Pour chaque utilisation, éviter l'utilisation pendant plus de [ConsRMM14]: 1 hours.
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage [PC24] --Sprays [PC24_3].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 1%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 6 day/year. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 73g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 428cm <sup>2</sup> . Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m <sup>3</sup> . Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0.17 hours/event.
	RMM	Éviter l'utilisation à une concentration en produit supérieure à [ConsRMM1]: 1%. Pour chaque événement d'utilisation, éviter d'utiliser le produit en quantité supérieure à [ConsRMM2]: 73g. Éviter le contact cutané sur une zone supérieure à [ConsRMM5]: 428cm <sup>2</sup> . Pour chaque utilisation, éviter l'utilisation pendant plus de [ConsRMM14]: 0.17 hours.
Produits phytopharmaceutiques [PC27] --	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 5%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC4]: 1 times/day. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 50g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 857cm <sup>2</sup> . Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m <sup>3</sup> . Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 1 hours/event. Pour chaque événement d'utilisation, présumer une quantité ingérée de [ConsOC13]: 0.3g.
	RMM	Éviter l'utilisation à une concentration en produit supérieure à [ConsRMM1]: 5%. Pour chaque événement d'utilisation, éviter d'utiliser le produit en quantité supérieure à [ConsRMM2]: 50g. Éviter le contact cutané sur une zone supérieure à [ConsRMM5]: 857cm <sup>2</sup> . Pour chaque utilisation, éviter l'utilisation pendant plus de [ConsRMM14]: 1 hours. Pour chaque événement d'utilisation, éviter l'ingestion de quantités supérieures à [ConsRMM13]: 0.3g.
Produits lustrants et mélanges de cires [PC31] --Produits lustrants, cire/cirage (sol, meubles, chaussures) [PC31_1].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 1%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 29 day/year. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 50g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 430cm <sup>2</sup> . Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m <sup>3</sup> . Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 1.2 hours/event.
	RMM	Éviter l'utilisation à une concentration en produit supérieure à [ConsRMM1]: 1%. Pour chaque événement d'utilisation, éviter d'utiliser le produit en quantité supérieure à [ConsRMM2]: 50g. Éviter le contact cutané sur une zone supérieure à [ConsRMM5]: 430cm <sup>2</sup> . Pour chaque utilisation, éviter l'utilisation pendant plus de [ConsRMM14]: 1.2 hours.



Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation [PC34] --	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 5%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC4]: 1 times/day. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 50g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 857cm <sup>2</sup> . Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m <sup>3</sup> . Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 1 hours/event.
	RMM	Éviter l'utilisation à une concentration en produit supérieure à [ConsRMM1]: 5%. Pour chaque événement d'utilisation, éviter d'utiliser le produit en quantité supérieure à [ConsRMM2]: 50g. Éviter le contact cutané sur une zone supérieure à [ConsRMM5]: 857cm <sup>2</sup> . Pour chaque utilisation, éviter l'utilisation pendant plus de [ConsRMM14]: 1 hours.
<b>Section 2.2:</b>		<b>Contrôle de l'exposition de l'environnement:</b>
Caractéristiques du produit:		La substance est une structure unique [PrC1]. Miscible à l'eau. Pratiquement non toxique pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable [PrC5a]. Faible potentiel de bioaccumulation.
Amounts used		Voir les scénarios de contribution ci-avant.
Fréquence et durée de l'utilisation:		Voir les scénarios de contribution ci-avant.
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:		Facteur de dilution local dans l'eau douce [EF1]: 10. Facteur de dilution local dans l'eau de mer [EF2]: 100.
Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement.		Voir les scénarios de contribution ci-avant.
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales.		Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques (m <sup>3</sup> /j) [STP5]. 2000 Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées domestiques (%) [STP3]. 87. Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques (m <sup>3</sup> /j) [STP5]. 2000.
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer.		Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 10%. Type de traitement adapté aux déchets: décharge agréée:
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets.		Sans objet.
<b>Section 3:</b>		<b>Estimation d'exposition:</b>
<b>Santé: Inhalation (vapeurs).</b>		Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits:
		Adhésifs, produits d'étanchéité [PC1]. Colles pour loisirs [PC1_1]. Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 47.3mg/m <sup>3</sup> . Ratio de caractérisation des risques: 0.328. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 47.3mg/m <sup>3</sup> . Ratio de caractérisation des risques: 0.328.
		Adhésifs, produits d'étanchéité [PC1]. Colle en spray [PC1_3]. Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0.778mg/m <sup>3</sup> . Ratio de caractérisation des risques: 0.0054. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 47.3mg/m <sup>3</sup> . Ratio de caractérisation des risques: 0.328.
		Produits d'assainissement de l'air [PC3] Assainissement de l'air, action instantanée (sprays aérosols) [PC3_1]. Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 24.1mg/m <sup>3</sup> . Ratio de caractérisation des risques: 0.167. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 24.1mg/m <sup>3</sup> . Ratio de caractérisation des risques: 0.167.

<p>Produits d'assainissement de l'air [PC3] Assainissement de l'air, action continue (solide et liquide) [PC3_2]. Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 17.2mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.119. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 17.2mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.119.</p>
<p>Produits biocides [PC8] Produits nettoyants, liquides (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour sols, vitres, moquettes, métaux) [PC8_2]. Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 2.72mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.0189. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 7.79mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.0541.</p>
<p>Produits biocides [PC8] Produits nettoyants, pistolets pulvérisateurs à gâchette (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour vitres) [PC8_3]. Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 1.47mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.0102. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 4.2mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.0292.</p>
<p>Produits de traitement de surfaces non métalliques [PC15] Peinture murale aqueuse au latex [PC15_1]. Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0.349mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.00242. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 31.8mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.22.</p>
<p>Produits de traitement de surfaces non métalliques [PC15] Peinture à base d'eau riche en solvant et très solide [PC15_2]. Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0.559mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.00388. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 34.9mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.242.</p>
<p>Produits de traitement de surfaces non métalliques [PC15] Bouteille de spray aérosol [PC15_3]. Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0.0199mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.000138. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 3.98mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.0276.</p>
<p>Produits de traitement de surfaces non métalliques [PC15] Diluants (peinture, colle, tapisserie, produits d'étanchéité) [PC15_4]. Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0.249mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.00173. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 30.3mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.21.</p>
<p>Encres et toners [PC18] Encres et toners [PC18]. Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 31.8mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.22. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 31.8mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.22.</p>
<p>Produits pour tannage, teinture, imprégnation de finition et soin du cuir [PC23] Produits lustrants, cire/cirage (sol, meubles, chaussures) [PC23_1]. Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0.362mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.00251. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 4.53mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.0314.</p>
<p>Produits pour tannage, teinture, imprégnation de finition et soin du cuir [PC23] Produits lustrants, pulvérisateurs (meubles, chaussures) [PC23_2]. Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0.0341mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.000237. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 1.55mg/m3. Ratio de caractérisation des risques:</p>

	0.0108.
	Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage [PC24] Liquides [PC24_1]. Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0.00001mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.000000699. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 0.000919mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.00000638.
	Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage [PC24] Colles adhésives [PC24_2]. Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0.0214mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.000149. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 0.783mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.00543.
	Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage [PC24] Sprays [PC24_3]. Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0.00404mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.000028. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 0.245mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.0017.
	Produits phytopharmaceutiques [PC27] Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 3.91mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.0271. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 3.91mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.0271.
	Produits lustrants et mélanges de cires [PC31] Produits lustrants, cire/cirage (sol, meubles, chaussures) [PC31_1]. Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0.0724mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.000503. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 0.906mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.00629.
	Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation [PC34] Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 3.91mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.0271. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 3.91mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.0271.
<b>Santé: Cutané(e):</b>	Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits:
	Adhésifs, produits d'étanchéité [PC1]. Colles pour loisirs [PC1_1]. Exposition cutanée systémique chronique: 1.41mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.00685.
	Adhésifs, produits d'étanchéité [PC1]. Colle en spray [PC1_3]. Exposition cutanée systémique chronique: 1.41mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.00685.
	Produits d'assainissement de l'air [PC3] Assainissement de l'air, action instantanée (sprays aérosols) [PC3_1]. Exposition cutanée systémique chronique: 56.6mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.274.
	Produits d'assainissement de l'air [PC3] Assainissement de l'air, action continue (solide et liquide) [PC3_2]. Exposition cutanée systémique chronique: 0.47mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.00228.
	Produits biocides [PC8] Produits nettoyants, liquides (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour sols, vitres, moquettes, métaux) [PC8_2]. Exposition cutanée systémique chronique: 28.2mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.137.

	Produits biocides [PC8] Produits nettoyants, pistolets pulvérisateurs à gâchette (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour vitres) [PC8_3]. Exposition cutanée systémique chronique: 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.0683.
	Produits de traitement de surfaces non métalliques [PC15] Peinture murale aqueuse au latex [PC15_1]. Exposition cutanée systémique chronique: 14.1mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.0685.
	Produits de traitement de surfaces non métalliques [PC15] Peinture à base d'eau riche en solvant et très solide [PC15_2]. Exposition cutanée systémique chronique: 15.5mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.0753.
	Produits de traitement de surfaces non métalliques [PC15] Bouteille de spray aérosol [PC15_3]. Exposition cutanée systémique chronique: 7.07mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.0343.
	Produits de traitement de surfaces non métalliques [PC15] Diluants (peinture, colle, tapisserie, produits d'étanchéité) [PC15_4]. Exposition cutanée systémique chronique: 28.2mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.137.
	Encres et toners [PC18] Encres et toners [PC18]. Exposition cutanée systémique chronique: 2.35mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.0114.
	Produits pour tannage, teinture, imprégnation de finition et soin du cuir [PC23] Produits lustrants, cire/cirage (sol, meubles, chaussures) [PC23_1]. Exposition cutanée systémique chronique: 2.83mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.0137.
	Produits pour tannage, teinture, imprégnation de finition et soin du cuir [PC23] Produits lustrants, pulvérisateurs (meubles, chaussures) [PC23_2]. Exposition cutanée systémique chronique: 2.83mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.0137.
	Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage [PC24] Liquides [PC24_1]. Exposition cutanée systémique chronique: 0.616mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.00299.
	Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage [PC24] Colles adhésives [PC24_2]. Exposition cutanée systémique chronique: 0.616mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.00299.
	Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage [PC24] Sprays [PC24_3]. Exposition cutanée systémique chronique: 0.564mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.00274.
	Produits phytopharmaceutiques [PC27] Exposition cutanée systémique chronique: 5.64mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.0274.
	Produits lustrants et mélanges de cires [PC31] Produits lustrants, cire/cirage (sol, meubles, chaussures) [PC31_1]. Exposition cutanée systémique chronique: 0.566mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.00274.
	Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation [PC34] Exposition cutanée systémique chronique: 0.0564mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.000274.
<b>Santé: Orale:</b>	Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits:
	Adhésifs, produits d'étanchéité [PC1]. Colles pour loisirs [PC1_1]. Sans objet.
	Adhésifs, produits d'étanchéité [PC1]. Colle en spray [PC1_3]. Sans objet.
	Produits d'assainissement de l'air [PC3] Assainissement de l'air, action instantanée (sprays aérosols) [PC3_1]. Sans objet.
	Produits d'assainissement de l'air [PC3] Assainissement de l'air, action continue (solide et liquide) [PC3_2]. Sans objet.
	Produits biocides [PC8] Produits nettoyants, liquides (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour sols, vitres, moquettes,

	métaux) [PC8_2]. Sans objet.
	Produits biocides [PC8] Produits nettoyants, pistolets pulvérisateurs à gâchette (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour vitres) [PC8_3]. Sans objet.
	Produits de traitement de surfaces non métalliques [PC15] Peinture murale aqueuse au latex [PC15_1]. Sans objet.
	Produits de traitement de surfaces non métalliques [PC15] Peinture à base d'eau riche en solvant et très solide [PC15_2]. Sans objet.
	Produits de traitement de surfaces non métalliques [PC15] Bouteille de spray aérosol [PC15_3]. Sans objet.
	Produits de traitement de surfaces non métalliques [PC15] Diluants (peinture, colle, tapisserie, produits d'étanchéité) [PC15_4]. Sans objet.
	Encres et toners [PC18] Encres et toners [PC18]. Sans objet.
	Produits pour tannage, teinture, imprégnation de finition et soin du cuir [PC23] Produits lustrants, cire/cirage (sol, meubles, chaussures) [PC23_1]. Sans objet.
	Produits pour tannage, teinture, imprégnation de finition et soin du cuir [PC23] Produits lustrants, pulvérisateurs (meubles, chaussures) [PC23_2]. Sans objet.
	Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage [PC24] Liquides [PC24_1]. Sans objet.
	Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage [PC24] Colles adhésives [PC24_2]. Sans objet.
	Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage [PC24] Sprays [PC24_3]. Sans objet.
	Produits phytopharmaceutiques [PC27] Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 1.5mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.0172.
	Produits lustrants et mélanges de cires [PC31] Produits lustrants, cire/cirage (sol, meubles, chaussures) [PC31_1]. Sans objet.
	Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation [PC34] Sans objet.
<b>Environnement:</b>	Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits:
	ES9c-E1: PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 0.273mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 4.71E-04. PEC locale dans les eaux de surface: 0.0623mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 6.49E-02. PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 0.0241mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 6.75E-03. PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 0.000728mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 9.22E-04. PEC locale dans les sédiments marins: 0.00279mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 9.49E-04. PEC locale dans le sol: 0.00176mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 2.79E-03. Le risque d'exposition de l'environnement concerne l'eau douce [TCR1a].

	<p>ES9c-E2:  PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 0.273mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 4.71E-04.  PEC locale dans les eaux de surface: 0.00634mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 6.60E-03.  PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 0.0243mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 6.81E-03.  PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 0.000732mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 9.27E-04.  PEC locale dans les sédiments marins: 0.00281mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 9.56E-04.  PEC locale dans le sol: 0.00176mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 2.79E-03.  Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce [TCR1b].</p>
<b>Section 4:</b>	<b>Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition:</b>
<b>Santé</b>	<p>Il n'est pas attendu que les expositions théoriques dépassent les valeurs de référence applicables aux consommateurs lorsque les conditions opératoires/mesures de gestion des risques de la section 2 sont appliquées [G43].  Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent [G23].</p>
<b>Environnement</b>	<p>Sans objet pour les utilisations à dispersion large [DSU5].</p>

## Scénario d'exposition 9d. Fluides fonctionnels. - Par les consommateurs.

Sur la base du modèle ECHA CSA&IR Partie D Juin 2008 associé au format narratif des scénarios d'exposition généraux.

Section 1		Scénario d'exposition
Titre.	Fluides fonctionnels. éthanol. CAS: 64-17-5	
Secteur(s) d'utilisation:	Par les consommateurs (SU21).	
Descripteur d'utilisation.	PC16, PC17	
Processus, tâches, activités couvertes:	Utilisation d'objets scellés contenant des fluides fonctionnels, par exemple huiles de transfert, fluides hydrauliques, réfrigérants [GES13_C].	
Catégorie(s) de rejet dans l'environnement:	ERC9a, ERC9b, SpERC ESVOC 33	
Méthode d'évaluation:	Santé: Modèle ECETOC TRA utilisé avec les modifications recommandées par l'ESIG. Environnement: Modèle ECETOC TRA utilisé [EE1].	
Section 2:		Conditions opératoires et mesures de gestion des risques.
Section 2.1		Contrôle de l'exposition des consommateurs.
<b>Caractéristiques du produit:</b>		
Forme physique du produit:	Liquide, pression de vapeur > 10 Pa (fortement volatil).	
Pression de vapeur:	5726Pa.	
Concentration de la substance dans le produit:	Voir les conditions opératoires spécifiques ci-après [ConsOC16].	
Quantités utilisées:	Voir les conditions opératoires spécifiques ci-après [ConsOC16].	
Fréquence et durée de l'utilisation:	Voir les conditions opératoires spécifiques ci-après [ConsOC16].	
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:	Voir les conditions opératoires spécifiques ci-après [ConsOC16].	
Autres conditions opératoires affectant l'exposition des consommateurs.	Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire) [G17]. Sauf indication contraire, on présuppose une utilisation dans une pièce de 20 m <sup>3</sup> . Sauf indication contraire, on présuppose une utilisation avec une ventilation standard. Éviter le contact avec les yeux pendant l'utilisation du produit.	
<b>Scénarios de contribution:</b>		<b>Catégories de produit:</b>
Fluides de transfert de chaleur [PC16] -- Liquides [PC16_1].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 100%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 4 day/year. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 2200g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 468cm <sup>2</sup> . Englobe l'utilisation dans un garage pour une voiture (34 m <sup>3</sup> ) sous une ventilation courante [ConsOC10]: Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0.17 hours/event.
	RMM	Pour chaque événement d'utilisation, éviter d'utiliser le produit en quantité supérieure à [ConsRMM2]: 2200g. Éviter le contact cutané sur une zone supérieure à [ConsRMM5]: 468cm <sup>2</sup> . Éviter l'utilisation dans des pièces plus petites qu'un garage – volume de pièce d'au moins [ConsRMM10]: 35m <sup>3</sup> . Pour chaque utilisation, éviter l'utilisation pendant plus de [ConsRMM14]: 0.17 hours.

Fluides hydrauliques [PC17] --Liquides [PC17_1].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 100%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 4 day/year. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 2200g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 468cm <sup>2</sup> . Englobe l'utilisation dans un garage pour une voiture (34 m <sup>3</sup> ) sous une ventilation courante [ConsOC10]: Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0.17 hours/event.
	RMM	Pour chaque événement d'utilisation, éviter d'utiliser le produit en quantité supérieure à [ConsRMM2]: 2200g. Éviter le contact cutané sur une zone supérieure à [ConsRMM5]: 468cm <sup>2</sup> . Éviter l'utilisation dans des pièces plus petites qu'un garage – volume de pièce d'au moins [ConsRMM10]: 35m <sup>3</sup> . Pour chaque utilisation, éviter l'utilisation pendant plus de [ConsRMM14]: 0.17 hours.
<b>Section 2.2:</b>		<b>Contrôle de l'exposition de l'environnement:</b>
Caractéristiques du produit:		La substance est une structure unique [PrC1]. Miscible à l'eau. Pratiquement non toxique pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable [PrC5a]. Faible potentiel de bioaccumulation.
Amounts used		Voir les scénarios de contribution ci-avant.
Fréquence et durée de l'utilisation:		Voir les scénarios de contribution ci-avant.
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:		Facteur de dilution local dans l'eau douce [EF1]: 10. Facteur de dilution local dans l'eau de mer [EF2]: 100.
Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement.		Voir les scénarios de contribution ci-avant.
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales.		Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques (m <sup>3</sup> /j) [STP5]. 2000. Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées domestiques (%) [STP3]. 87. Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques (m <sup>3</sup> /j) [STP5]. 2000.
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer.		Considérer comme un déchet dangereux. Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 50%. Type de traitement adapté aux déchets: décharge agréée: incinération: Efficacité d'élimination (%): 99.98%.
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets.		Considérer comme un déchet dangereux. Type de traitement adapté aux déchets: 45%. Type de traitement adapté aux déchets: redistillation:
<b>Section 3:</b>		<b>Estimation d'exposition:</b>
<b>Santé: Inhalation (vapeurs).</b>		Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits: Fluides de transfert de chaleur [PC16] Liquides [PC16_1]. Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0.0443mg/m <sup>3</sup> . Ratio de caractérisation des risques: 0.000307. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 4.04mg/m <sup>3</sup> . Ratio de caractérisation des risques: 0.028. Fluides hydrauliques [PC17] Liquides [PC17_1]. Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0.0443mg/m <sup>3</sup> . Ratio de caractérisation des risques: 0.000307. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 4.04mg/m <sup>3</sup> . Ratio de caractérisation des risques: 0.028.
<b>Santé: Cutané(e):</b>		Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits: Fluides de transfert de chaleur [PC16] Liquides [PC16_1]. Exposition cutanée systémique chronique: 61.6mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.299. Fluides hydrauliques [PC17] Liquides [PC17_1]. Exposition cutanée systémique chronique: 61.6mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.299.



<b>Santé: Orale:</b>	Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits:
	Fluides de transfert de chaleur [PC16] Liquides [PC16_1]. Sans objet.
	Fluides hydrauliques [PC17] Liquides [PC17_1]. Sans objet.
<b>Environnement:</b>	Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits:
	Les conditions décrites dans la fiche de référence des SPERC génèrent les fractions rejetées suivantes [OOC29]. PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 0.00171mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 2.95E-06.PEC locale dans les eaux de surface: 0.0029mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 3.02E-03.PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 0.0111mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 3.11E-03.PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 0.000388mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 4.91E-04.PEC locale dans les sédiments marins: 0.00149mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 5.07E-04.PEC locale dans le sol: 0.00162mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 2.57E-03.Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce [TCR1b].
<b>Section 4:</b>	<b>Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition:</b>
<b>Santé</b>	
	Il n'est pas attendu que les expositions théoriques dépassent les valeurs de référence applicables aux consommateurs lorsque les conditions opératoires/mesures de gestion des risques de la section 2 sont appliquées [G43]. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent [G23].
<b>Environnement</b>	
	Sans objet pour les utilisations à dispersion large [DSU5]. Msafe: 44kg/jour.

## Scénario d'exposition 9e. Utilisations dans les revêtements. - Par les consommateurs.

Sur la base du modèle ECHA CSA&IR Partie D Juin 2008 associé au format narratif des scénarios d'exposition généraux.

Section 1		Scénario d'exposition
Titre.	Utilisations dans les revêtements. éthanol. CAS: 64-17-5	
Secteur(s) d'utilisation:	Par les consommateurs (SU21).	
Descripteur d'utilisation.	PC9a, PC9c	
Processus, tâches, activités couvertes:	Englobe l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.), y compris les expositions pendant l'utilisation (y compris la réception de matières, le stockage, la préparation et le transfert à partir du vrac et du semi-vmac, l'application au rouleau, au pinceau, par pulvérisation, étalement manuel ou méthodes similaires, et la formation de pellicules) et le nettoyage des équipements, la maintenance et les activités de laboratoire correspondantes [GES3_P].	
Catégorie(s) de rejet dans l'environnement:	ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 7	
Méthode d'évaluation:	Santé: Modèle ECETOC TRA utilisé avec les modifications recommandées par l'ESIG. Environnement: Modèle ECETOC TRA utilisé [EE1].	
Section 2:		Conditions opératoires et mesures de gestion des risques.
Section 2.1		Contrôle de l'exposition des consommateurs.
<b>Caractéristiques du produit:</b>		
Forme physique du produit:	Liquide, pression de vapeur > 10 Pa (fortement volatil).	
Pression de vapeur:	5726Pa.	
Concentration de la substance dans le produit:	Voir les conditions opératoires spécifiques ci-après [ConsOC16].	
Quantités utilisées:	Voir les conditions opératoires spécifiques ci-après [ConsOC16].	
Fréquence et durée de l'utilisation:	Voir les conditions opératoires spécifiques ci-après [ConsOC16].	
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:	Voir les conditions opératoires spécifiques ci-après [ConsOC16].	
Autres conditions opératoires affectant l'exposition des consommateurs.	Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire) [G17]. Sauf indication contraire, on présuppose une utilisation dans une pièce de 20 m <sup>3</sup> . Sauf indication contraire, on présuppose une utilisation avec une ventilation standard. Éviter le contact avec les yeux pendant l'utilisation du produit.	
<b>Scénarios de contribution:</b>		<b>Catégories de produit:</b>
Revêtements et peintures, charges, mastics, diluants [PC9a] --Peinture murale aqueuse au latex [PC9a_1].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 1%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 4 day/year. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 2760g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 428cm <sup>2</sup> . Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m <sup>3</sup> . Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 2.2 hours/event.
	RMM	Éviter l'utilisation à une concentration en produit supérieure à [ConsRMM1]: 1%. Pour chaque événement d'utilisation, éviter d'utiliser le produit en quantité supérieure à [ConsRMM2]: 2760g. Éviter le contact cutané sur une zone supérieure à [ConsRMM5]: 428cm <sup>2</sup> .

Revêtements et peintures, charges, mastics, diluants [PC9a] --Peinture à base d'eau riche en solvant et très solide [PC9a_2].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 15%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 6 day/year. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 200g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 428cm <sup>2</sup> . Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m <sup>3</sup> . Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 2.2 hours/event.
	RMM	Éviter l'utilisation à une concentration en produit supérieure à [ConsRMM1]: 15%. Pour chaque événement d'utilisation, éviter d'utiliser le produit en quantité supérieure à [ConsRMM2]: 200g. Éviter le contact cutané sur une zone supérieure à [ConsRMM5]: 428cm <sup>2</sup> .
Revêtements et peintures, charges, mastics, diluants [PC9a] --Bouteille de spray aérosol [PC9a_3].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 15%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 2 day/year. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 215g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 428cm <sup>2</sup> . Englobe l'utilisation dans un garage pour une voiture (34 m <sup>3</sup> ) sous une ventilation courante [ConsOC10]: Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0.33 hours/event.
	RMM	Éviter l'utilisation à une concentration en produit supérieure à [ConsRMM1]: 15%. Pour chaque événement d'utilisation, éviter d'utiliser le produit en quantité supérieure à [ConsRMM2]: 215g. Éviter le contact cutané sur une zone supérieure à [ConsRMM5]: 428cm <sup>2</sup> . Éviter l'utilisation dans des pièces plus petites qu'un garage – volume de pièce d'au moins [ConsRMM10]: 35m <sup>3</sup> .
Revêtements et peintures, charges, mastics, diluants [PC9a] --Diluants (peinture, colle, tapisserie, produits d'étanchéité) [PC9a_4].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 15%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 3 day/year. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 200g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 857cm <sup>2</sup> . Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m <sup>3</sup> . Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 2 hours/event.
	RMM	Éviter l'utilisation à une concentration en produit supérieure à [ConsRMM1]: 15%. Pour chaque événement d'utilisation, éviter d'utiliser le produit en quantité supérieure à [ConsRMM2]: 200g. Éviter le contact cutané sur une zone supérieure à [ConsRMM5]: 857cm <sup>2</sup> . Pour chaque utilisation, éviter l'utilisation pendant plus de [ConsRMM14]: 2 hours.
Peintures au doigt [PC9c] --Peintures au doigt [PC9c].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 15%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC4]: 1 times/day. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 50g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 254cm <sup>2</sup> . Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m <sup>3</sup> . Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 1 hours/event. Pour chaque événement d'utilisation, présumer une quantité ingérée de [ConsOC13]: 1.35g.
	RMM	Éviter l'utilisation à une concentration en produit supérieure à [ConsRMM1]: 15%. Pour chaque événement d'utilisation, éviter d'utiliser le produit en quantité supérieure à [ConsRMM2]: 50g. Éviter le contact cutané sur une zone supérieure à [ConsRMM5]: 254cm <sup>2</sup> . Pour chaque utilisation, éviter l'utilisation pendant plus de [ConsRMM14]: 1 hours. Pour chaque événement d'utilisation, éviter l'ingestion de quantités supérieures à [ConsRMM13]: 1.35g.
<b>Section 2.2:</b>		<b>Contrôle de l'exposition de l'environnement:</b>

Caractéristiques du produit:	La substance est une structure unique [PrC1]. Miscible à l'eau. Pratiquement non toxique pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable [PrC5a]. Faible potentiel de bioaccumulation.
Amounts used	Voir les scénarios de contribution ci-avant.
Fréquence et durée de l'utilisation:	Voir les scénarios de contribution ci-avant.
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:	Facteur de dilution local dans l'eau douce [EF1]: 10. Facteur de dilution local dans l'eau de mer [EF2]: 100.
Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement.	Voir les scénarios de contribution ci-avant.
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales.	Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques (m <sup>3</sup> /j) [STP5]. 2000 Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées domestiques (%) [STP3]. 87 . Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques (m <sup>3</sup> /j) [STP5]. 2000.
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer.	Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 10%. Type de traitement adapté aux déchets: décharge agréée:
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets.	Sans objet.
<b>Section 3:</b>	<b>Estimation d'exposition:</b>
<b>Santé: Inhalation (vapeurs).</b>	Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits: Revêtements et peintures, charges, mastics, diluants [PC9a] Peinture murale aqueuse au latex [PC9a_1]. Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0.772mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.00536. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 70.2mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.487. Revêtements et peintures, charges, mastics, diluants [PC9a] Peinture à base d'eau riche en solvant et très solide [PC9a_2]. Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 1.22mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.00848. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 76.3mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.53. Revêtements et peintures, charges, mastics, diluants [PC9a] Bouteille de spray aérosol [PC9a_3]. Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0.0514mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.000357. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 10.2mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.0714. Revêtements et peintures, charges, mastics, diluants [PC9a] Diluants (peinture, colle, tapisserie, produits d'étanchéité) [PC9a_4]. Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0.598mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.00415. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 72.7mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.505. Peintures au doigt [PC9c] Peintures au doigt [PC9c]. Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 11.7mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.0815. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 11.7mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.0815.
<b>Santé: Cutané(e):</b>	Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits: Revêtements et peintures, charges, mastics, diluants [PC9a] Peinture murale aqueuse au latex [PC9a_1]. Exposition cutanée systémique chronique:

	0.564mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.00274.
	Revêtements et peintures, charges, mastics, diluants [PC9a] Peinture à base d'eau riche en solvant et très solide [PC9a_2]. Exposition cutanée systémique chronique: 8.46mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.0411.
	Revêtements et peintures, charges, mastics, diluants [PC9a] Bouteille de spray aérosol [PC9a_3]. Exposition cutanée systémique chronique: 8.46mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.0411.
	Revêtements et peintures, charges, mastics, diluants [PC9a] Diluants (peinture, colle, tapisserie, produits d'étanchéité) [PC9a_4]. Exposition cutanée systémique chronique: 16.9mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.0822.
	Peintures au doigt [PC9c] Peintures au doigt [PC9c]. Exposition cutanée systémique chronique: 30.1mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.146.
<b>Santé: Orale:</b>	Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits:
	Revêtements et peintures, charges, mastics, diluants [PC9a] Peinture murale aqueuse au latex [PC9a_1]. Sans objet.
	Revêtements et peintures, charges, mastics, diluants [PC9a] Peinture à base d'eau riche en solvant et très solide [PC9a_2]. Sans objet.
	Revêtements et peintures, charges, mastics, diluants [PC9a] Bouteille de spray aérosol [PC9a_3]. Sans objet.
	Revêtements et peintures, charges, mastics, diluants [PC9a] Diluants (peinture, colle, tapisserie, produits d'étanchéité) [PC9a_4]. Sans objet.
	Peintures au doigt [PC9c] Peintures au doigt [PC9c]. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 20.2mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.232.
<b>Environnement:</b>	Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits:
	Les conditions décrites dans la fiche de référence des SPERC génèrent les fractions rejetées suivantes [OOC29]. PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 0.000685mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 1.18E-06. PEC locale dans les eaux de surface: 0.00289mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 3.01E-03. PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 0.0111mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 3.11E-03. PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 0.000387mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 4.90E-04. PEC locale dans les sédiments marins: 0.00149mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 5.07E-04. PEC locale dans le sol: 0.00162mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 2.57E-03. Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce [TCR1b].

	<p>ES9e-E2:  PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 0.000685mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 1.18E-06.  PEC locale dans les eaux de surface: 0.00289mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 3.01E-03.  PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 0.0111mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 3.11E-03.  PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 0.000387mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 4.90E-04.  PEC locale dans les sédiments marins: 0.00149mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 5.07E-04.  PEC locale dans le sol: 0.00162mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 2.57E-03.  Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce [TCR1b].</p>
<b>Section 4:</b>	<b>Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition:</b>
<b>Santé</b>	
	<p>Il n'est pas attendu que les expositions théoriques dépassent les valeurs de référence applicables aux consommateurs lorsque les conditions opératoires/mesures de gestion des risques de la section 2 sont appliquées [G43]. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent [G23].</p>
<b>Environnement</b>	
	<p>Sans objet pour les utilisations à dispersion large [DSU5]. Msafe: 44kg/jour.</p>

**Scénario d'exposition 9f. Applications de dégivrage et antigel. Usage dans les produits pour lave-glace - Par les consommateurs.**

Sur la base du modèle ECHA CSA&IR Partie D Juin 2008 associé au format narratif des scénarios d'exposition généraux.

<b>Section 1</b>		<b>Scénario d'exposition</b>
Titre.	<b>Applications de dégivrage et antigel. Usage dans les produits pour lave-glace éthanol. CAS: 64-17-5</b>	
Secteur(s) d'utilisation:	Par les consommateurs (SU21).	
Descripteur d'utilisation.	PC4	
Processus, tâches, activités couvertes:	Dégivrage de véhicules et d'équipements similaires par pulvérisation [GES14_C]. Usage dans les produits pour lave-glace	
Catégorie(s) de rejet dans l'environnement:	ERC8d, SpERC ESVOG 35	
Méthode d'évaluation:	Santé: Modèle ECETOC TRA utilisé avec les modifications recommandées par l'ESIG. Environnement: Modèle ECETOC TRA utilisé [EE1].	
<b>Section 2:</b>		<b>Conditions opératoires et mesures de gestion des risques.</b>
<b>Section 2.1</b>		<b>Contrôle de l'exposition des consommateurs.</b>
<b>Caractéristiques du produit:</b>		
Forme physique du produit:	Liquide, pression de vapeur > 10 Pa (fortement volatil).	
Pression de vapeur:	5726Pa.	
Concentration de la substance dans le produit:	Voir les conditions opératoires spécifiques ci-après [ConsOC16].	
Quantités utilisées:	Voir les conditions opératoires spécifiques ci-après [ConsOC16].	
Fréquence et durée de l'utilisation:	Voir les conditions opératoires spécifiques ci-après [ConsOC16].	
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:	Voir les conditions opératoires spécifiques ci-après [ConsOC16].	
Autres conditions opératoires affectant l'exposition des consommateurs.	Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire) [G17]. Sauf indication contraire, on présuppose une utilisation dans une pièce de 20 m <sup>3</sup> . Sauf indication contraire, on présuppose une utilisation avec une ventilation standard. Éviter le contact avec les yeux pendant l'utilisation du produit.	
<b>Scénarios de contribution:</b>		<b>Catégories de produit:</b>
Produits antigel et de dégivrage [PC4] - -Lavage de vitre de voiture [PC4_1].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 100%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC4]: 1 times/day. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 20g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 215cm <sup>2</sup> . Englobe l'utilisation dans un garage pour une voiture (34 m <sup>3</sup> ) sous une ventilation courante [ConsOC10]: Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0.017 hours/event.
	RMM	Pour chaque événement d'utilisation, éviter d'utiliser le produit en quantité supérieure à [ConsRMM2]: 20g. Éviter le contact cutané sur une zone supérieure à [ConsRMM5]: 215cm <sup>2</sup> . Éviter l'utilisation dans des pièces plus petites qu'un garage – volume de pièce d'au moins [ConsRMM10]: 35m <sup>3</sup> . Pour chaque utilisation, éviter l'utilisation pendant plus de [ConsRMM14]: 0.017 hours.

Produits antigel et de dégivrage [PC4] - -Versage dans le radiateur [PC4_2].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 50%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC4]: 1 times/day. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 625g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 428cm <sup>2</sup> . Englobe l'utilisation dans un garage pour une voiture (34 m <sup>3</sup> ) sous une ventilation courante [ConsOC10]: Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0.085 hours/event.
	RMM	Éviter l'utilisation à une concentration en produit supérieure à [ConsRMM1]: 50%. Pour chaque événement d'utilisation, éviter d'utiliser le produit en quantité supérieure à [ConsRMM2]: 625g. Éviter le contact cutané sur une zone supérieure à [ConsRMM5]: 428cm <sup>2</sup> . Éviter l'utilisation dans des pièces plus petites qu'un garage – volume de pièce d'au moins [ConsRMM10]: 35m <sup>3</sup> . Pour chaque utilisation, éviter l'utilisation pendant plus de [ConsRMM14]: 0.085 hours.
Produits antigel et de dégivrage [PC4] - -Dégivrant serrure [PC4_3].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 100%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC4]: 1 times/day. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 4g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 214cm <sup>2</sup> . Englobe l'utilisation dans un garage pour une voiture (34 m <sup>3</sup> ) sous une ventilation courante [ConsOC10]: Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0.08 hours/event.
	RMM	Pour chaque événement d'utilisation, éviter d'utiliser le produit en quantité supérieure à [ConsRMM2]: 4g. Éviter le contact cutané sur une zone supérieure à [ConsRMM5]: 214cm <sup>2</sup> . Éviter l'utilisation dans des pièces plus petites qu'un garage – volume de pièce d'au moins [ConsRMM10]: 35m <sup>3</sup> . Pour chaque utilisation, éviter l'utilisation pendant plus de [ConsRMM14]: 0.08 hours.
<b>Section 2.2:</b>		<b>Contrôle de l'exposition de l'environnement:</b>
Caractéristiques du produit:	La substance est une structure unique [PrC1]. Miscible à l'eau. Pratiquement non toxique pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable [PrC5a]. Faible potentiel de bioaccumulation.	
Amounts used	Voir les scénarios de contribution ci-avant.	
Fréquence et durée de l'utilisation:	Voir les scénarios de contribution ci-avant.	
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:	Facteur de dilution local dans l'eau douce [EF1]: 10. Facteur de dilution local dans l'eau de mer [EF2]: 100.	
Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement.	Voir les scénarios de contribution ci-avant.	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales.	Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques (m <sup>3</sup> /j) [STP5]. 2000 Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées domestiques (%) [STP3]. 87. Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques (m <sup>3</sup> /j) [STP5]. 2000.	
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer.	La substance est totalement rejetée dans l'environnement ou détruite pendant l'utilisation. Aucun déchet significatif n'est généré.	
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets.	Sans objet.	
<b>Section 3:</b>		<b>Estimation d'exposition:</b>
<b>Santé: Inhalation (vapeurs).</b>		Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits: Produits antigel et de dégivrage [PC4] Lavage de vitre de voiture [PC4_1]. Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0.411mg/m <sup>3</sup> . Ratio de caractérisation des risques: 0.00285. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 0.411mg/m <sup>3</sup> . Ratio de caractérisation des risques: 0.00285.



	Produits antigel et de dégivrage [PC4] Versage dans le radiateur [PC4_2]. Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 1.52mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.0106. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 1.52mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.0106.
	Produits antigel et de dégivrage [PC4] Dégivrante serrure [PC4_3]. Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0.369mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.00256. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 0.369mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.00256.
<b>Santé: Cutané(e):</b>	Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits:
	Produits antigel et de dégivrage [PC4] Lavage de vitre de voiture [PC4_1]. Exposition cutanée systémique chronique: 28.3mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.137.
	Produits antigel et de dégivrage [PC4] Versage dans le radiateur [PC4_2]. Exposition cutanée systémique chronique: 28.1mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.136.
	Produits antigel et de dégivrage [PC4] Dégivrante serrure [PC4_3]. Exposition cutanée systémique chronique: 28.2mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.137.
<b>Santé: Orale:</b>	Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits:
	Produits antigel et de dégivrage [PC4] Lavage de vitre de voiture [PC4_1]. Sans objet.
	Produits antigel et de dégivrage [PC4] Versage dans le radiateur [PC4_2]. Sans objet.
	Produits antigel et de dégivrage [PC4] Dégivrante serrure [PC4_3]. Sans objet.
<b>Environnement:</b>	Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits:
	Les conditions décrites dans la fiche de référence des SPERC génèrent les fractions rejetées suivantes [OOC29]. PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 0.1643mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 2.83E-04. PEC locale dans les eaux de surface: 0.00496mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 5.17E-03. PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 0.019mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 5.32E-03. PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 0.000594mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 7.52E-04. PEC locale dans les sédiments marins: 0.00228mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 7.76E-04. PEC locale dans le sol: 0.00171mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 2.71E-03. Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce [TCR1b].
<b>Section 4:</b>	<b>Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition:</b>
<b>Santé</b>	
	Il n'est pas attendu que les expositions théoriques dépassent les valeurs de référence applicables aux consommateurs lorsque les conditions opératoires/mesures de gestion des risques de la section 2 sont appliquées [G43]. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent [G23].

<b>Environnement</b>	
	Sans objet pour les utilisations à dispersion large [DSU5]. Msafe: 1230kg/jour.

## Scénario d'exposition 9g. Utilisation dans les agents nettoyants. - Par les consommateurs.

Sur la base du modèle ECHA CSA&IR Partie D Juin 2008 associé au format narratif des scénarios d'exposition généraux.

Section 1		Scénario d'exposition
Titre.	Utilisation dans les agents nettoyants. éthanol. CAS: 64-17-5	
Secteur(s) d'utilisation:	Par les consommateurs (SU21).	
Descripteur d'utilisation.	PC35	
Processus, tâches, activités couvertes:	Englobe les expositions générales des consommateurs entraînés par l'utilisation de produits ménagers vendus comme produits de lavage et de nettoyage, aérosols, revêtements, dégivrants, lubrifiants et produits d'assainissement de l'air [GES4_C].	
Catégorie(s) de rejet dans l'environnement:	ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 10	
Méthode d'évaluation:	Santé: Modèle ECETOC TRA utilisé avec les modifications recommandées par l'ESIG. Environnement: Modèle ECETOC TRA utilisé [EE1].	
Section 2:		Conditions opératoires et mesures de gestion des risques.
Section 2.1		Contrôle de l'exposition des consommateurs.
<b>Caractéristiques du produit:</b>		
Forme physique du produit:	Liquide, pression de vapeur > 10 Pa (fortement volatil).	
Pression de vapeur:	5726Pa.	
Concentration de la substance dans le produit:	Voir les conditions opératoires spécifiques ci-après [ConsOC16].	
Quantités utilisées:	Voir les conditions opératoires spécifiques ci-après [ConsOC16].	
Fréquence et durée de l'utilisation:	Voir les conditions opératoires spécifiques ci-après [ConsOC16].	
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:	Voir les conditions opératoires spécifiques ci-après [ConsOC16].	
Autres conditions opératoires affectant l'exposition des consommateurs.	Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire) [G17]. Sauf indication contraire, on présuppose une utilisation dans une pièce de 20 m <sup>3</sup> . Sauf indication contraire, on présuppose une utilisation avec une ventilation standard. Éviter le contact avec les yeux pendant l'utilisation du produit.	
<b>Scénarios de contribution:</b>		<b>Catégories de produit:</b>
Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) [PC35] --Produits lave-vaisselle et lave-linge [PC35_1].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 10%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC4]: 1 times/day. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 200g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 857cm <sup>2</sup> . Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m <sup>3</sup> . Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0.5 hours/event.
	RMM	Éviter l'utilisation à une concentration en produit supérieure à [ConsRMM1]: 10%. Pour chaque événement d'utilisation, éviter d'utiliser le produit en quantité supérieure à [ConsRMM2]: 200g. Éviter le contact cutané sur une zone supérieure à [ConsRMM5]: 857cm <sup>2</sup> . Pour chaque utilisation, éviter l'utilisation pendant plus de [ConsRMM14]: 0.5 hours.

Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) [PC35] --Produits nettoyants, liquides (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour sols, vitres, moquettes, métaux) [PC35_2].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 10%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC4]: 1 times/day. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 200g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 857cm <sup>2</sup> . Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m <sup>3</sup> . Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0.33 hours/event.
	RMM	Éviter l'utilisation à une concentration en produit supérieure à [ConsRMM1]: 10%. Pour chaque événement d'utilisation, éviter d'utiliser le produit en quantité supérieure à [ConsRMM2]: 200g. Éviter le contact cutané sur une zone supérieure à [ConsRMM5]: 857cm <sup>2</sup> . Pour chaque utilisation, éviter l'utilisation pendant plus de [ConsRMM14]: 0.33 hours.
Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) [PC35] --Produits nettoyants, pistolets pulvérisateurs à gâchette (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour vitres) [PC35_3].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 15%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC4]: 1 times/day. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 125g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 428cm <sup>2</sup> . Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m <sup>3</sup> . Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0.17 hours/event.
	RMM	Éviter l'utilisation à une concentration en produit supérieure à [ConsRMM1]: 15%. Pour chaque événement d'utilisation, éviter d'utiliser le produit en quantité supérieure à [ConsRMM2]: 125g. Éviter le contact cutané sur une zone supérieure à [ConsRMM5]: 428cm <sup>2</sup> . Pour chaque utilisation, éviter l'utilisation pendant plus de [ConsRMM14]: 0.17 hours.
<b>Section 2.2: Contrôle de l'exposition de l'environnement:</b>		
Caractéristiques du produit:	La substance est une structure unique [PrC1]. Miscible à l'eau. Pratiquement non toxique pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable [PrC5a]. Faible potentiel de bioaccumulation.	
Amounts used	Voir les scénarios de contribution ci-avant.	
Fréquence et durée de l'utilisation:	Voir les scénarios de contribution ci-avant.	
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:	Facteur de dilution local dans l'eau douce [EF1]: 10. Facteur de dilution local dans l'eau de mer [EF2]: 100.	
Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement.	Voir les scénarios de contribution ci-avant.	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales.	Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques (m <sup>3</sup> /j) [STP5]. 2000 Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées domestiques (%) [STP3]. 87. Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques (m <sup>3</sup> /j) [STP5]. 2000.	
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer.	La substance est totalement rejetée dans l'environnement ou détruite pendant l'utilisation. Aucun déchet significatif n'est généré.	
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets.	Sans objet.	
<b>Section 3: Estimation d'exposition:</b>		
<b>Santé: Inhalation ( vapeurs ).</b>		
	Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits: Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) [PC35] Produits lave-vaisselle et lave-linge [PC35_1]. Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 17.9mg/m <sup>3</sup> . Ratio de caractérisation des risques: 0.124. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 17.9mg/m <sup>3</sup> . Ratio de caractérisation des risques: 0.124.	

	<p>Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) [PC35] Produits nettoyants, liquides (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour sols, vitres, moquettes, métaux) [PC35_2]. Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 12.4mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.0866. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 12.4mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.0866.</p>
	<p>Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) [PC35] Produits nettoyants, pistolets pulvérisateurs à gâchette (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour vitres) [PC35_3]. Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 6.31mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.0438. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 6.31mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.0438.</p>
<b>Santé: Cutané(e):</b>	Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits:
	<p>Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) [PC35] Produits lave-vaisselle et lave-linge [PC35_1]. Exposition cutanée systémique chronique: 0.112mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.000548.</p>
	<p>Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) [PC35] Produits nettoyants, liquides (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour sols, vitres, moquettes, métaux) [PC35_2]. Exposition cutanée systémique chronique: 11.2mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.0548.</p>
	<p>Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) [PC35] Produits nettoyants, pistolets pulvérisateurs à gâchette (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour vitres) [PC35_3]. Exposition cutanée systémique chronique: 8.45mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.041.</p>
<b>Santé: Orale:</b>	Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits:
	<p>Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) [PC35] Produits lave-vaisselle et lave-linge [PC35_1]. Sans objet.</p>
	<p>Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) [PC35] Produits nettoyants, liquides (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour sols, vitres, moquettes, métaux) [PC35_2]. Sans objet.</p>
	<p>Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) [PC35] Produits nettoyants, pistolets pulvérisateurs à gâchette (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour vitres) [PC35_3]. Sans objet.</p>
<b>Environnement:</b>	Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits:
	<p>ES9g-E1: PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 0.00685mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 1.18E-05. PEC locale dans les eaux de surface: 0.00297mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 3.09E-03. PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 0.0114mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 3.19E-03. PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 0.000395mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 5.00E-04. PEC locale dans les sédiments marins: 0.00152mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 5.17E-04. PEC locale dans le sol: 0.00162mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques:</p>

	<p>2.57E-03. Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce [TCR1b].</p>
	<p>ES9g-E2: PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 0.00685mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 1.18E-05. PEC locale dans les eaux de surface: 0.00297mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 3.09E-03. PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 0.0114mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 3.19E-03. PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 0.000395mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 5.00E-04. PEC locale dans les sédiments marins: 0.00152mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 5.17E-04. PEC locale dans le sol: 0.00162mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 2.57E-03. Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce [TCR1b].</p>
<b>Section 4:</b>	<b>Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition:</b>
<b>Santé</b>	
	<p>Il n'est pas attendu que les expositions théoriques dépassent les valeurs de référence applicables aux consommateurs lorsque les conditions opératoires/mesures de gestion des risques de la section 2 sont appliquées [G43]. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent [G23].</p>
<b>Environnement</b>	
	Sans objet pour les utilisations à dispersion large [DSU5]. Msafe: 172kg/jour.

**Scénario d'exposition 9h. Cosmétiques, produits de soins personnels. - Par les consommateurs.**

Sur la base du modèle ECHA CSA&IR Partie D Juin 2008 associé au format narratif des scénarios d'exposition généraux.

<b>Section 1 Scénario d'exposition</b>	
Titre.	<b>Cosmétiques, produits de soins personnels. éthanol. CAS: 64-17-5</b>
Secteur(s) d'utilisation:	Par les consommateurs (SU21).
Descripteur d'utilisation.	PC28, PC39
Processus, tâches, activités couvertes:	Utilisation par les consommateurs, par exemple comme vecteur dans les produits cosmétiques/de soins personnels, les parfums et les produits parfumés. Remarque : pour les produits cosmétiques et de soins personnels, l'évaluation des risques selon REACH est requise uniquement pour l'environnement, la santé humaine étant couverte par d'autres législations.
Catégorie(s) de rejet dans l'environnement:	ERC8a. COLIPA SpERC 18
Méthode d'évaluation:	Santé: Sans objet. Environnement: Modèle ECETOC TRA utilisé.
<b>Section 2: Conditions opératoires et mesures de gestion des risques.</b>	
<b>Section 2.1 Contrôle de l'exposition des consommateurs.</b>	
	Sans objet.
Forme physique du produit:	Liquide, pression de vapeur > 10 Pa (fortement volatil).
Pression de vapeur:	5726Pa.
Concentration de la substance dans le produit:	100%
Quantités utilisées:	Usage dans les produits ne contenant que de petites quantités de la substance. (<50g).
Fréquence et durée de l'utilisation:	Voir les conditions opératoires spécifiques ci-après.
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:	Voir les conditions opératoires spécifiques ci-après.
Autres conditions opératoires affectant l'exposition des consommateurs.	Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire). Sauf indication contraire, on présuppose une utilisation avec une ventilation standard.
<b>Scénarios de contribution: Catégories de produit:</b>	
<b>Section 2.2: Contrôle de l'exposition de l'environnement:</b>	
Caractéristiques du produit:	La substance est une structure unique. Miscible à l'eau. Pratiquement non toxique pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable. Faible potentiel de bioaccumulation.
Amounts used	Voir les scénarios de contribution ci-avant.
Fréquence et durée de l'utilisation:	Voir les scénarios de contribution ci-avant.
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:	Facteur de dilution local dans l'eau douce: 10. Facteur de dilution local dans l'eau de mer: 100.
Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement.	aucun.
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales.	Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées domestiques (%). 87 . Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques (m³/j). 2000.

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer.	aucun. La substance est totalement rejetée dans l'environnement ou détruite pendant l'utilisation. Aucun déchet significatif n'est généré.
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets.	Sans objet.
<b>Section 3:</b>	<b>Estimation d'exposition:</b>
<b>Environnement:</b>	Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits: Les conditions décrites dans la fiche de référence des SPERC génèrent les fractions rejetées suivantes. PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 0mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 0.00E+00. PEC locale dans les eaux de surface: 0.00288mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 3.00E-03. PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 0.0111mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 3.11E-03. PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 0.000386mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 4.89E-04. PEC locale dans les sédiments marins: 0.00148mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 5.03E-04. PEC locale dans le sol: 0.00189mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 3.00E-03. Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce.
<b>Section 4:</b>	<b>Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition:</b>
<b>Santé</b>	
	Il n'est pas attendu que les expositions théoriques dépassent les valeurs de référence applicables aux consommateurs lorsque les conditions opératoires/mesures de gestion des risques de la section 2 sont appliquées. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.
<b>Environnement</b>	
	Sans objet pour les utilisations à dispersion large. Msafe: 1370kg/jour.



## Scénario d'exposition 10. Utilisation en laboratoire. - Professionnelle. Industrielle.

Sur la base du modèle ECHA CSA&IR Partie D Juin 2008 associé au format narratif des scénarios d'exposition généraux.

Section 1	Titre.
Titre.	<b>Utilisation en laboratoire. éthanol. CAS:64-17-5</b>
Secteur(s) d'utilisation:	Professionnelles (SU2). Industrielles (SU3).
Catégorie(s) de processus:	PROC15
Catégorie(s) de rejet dans l'environnement:	ERC2; ERC4, SpERC ESVOG 38; ERC8a, SpERC ESVOG 39; SpERC ESVOG 38.
Processus, tâches, activités couvertes:	Utilisation de la substance dans un environnement de laboratoire, y compris les transferts de matières et le nettoyage des équipements.
Méthode d'évaluation:	Santé: Modèle ECETOC TRA utilisé. Environnement: Modèle ECETOC TRA utilisé.
Section 2: Conditions opératoires et mesures de gestion des risques.	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs.	
Caractéristiques du produit:	
Forme physique du produit:	Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP.
Concentration de la substance dans le produit:	Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
Quantités utilisées:	Sans objet.
Fréquence et durée de l'utilisation:	Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). Processus continu.
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:	aucun.
Autres conditions opératoires affectant l'exposition des travailleurs:	Présume l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle . Présume une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.
Conditions techniques et mesures au niveau du processus pour empêcher le rejet et conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur:	aucun.
Scénarios de contribution:	
	<b>Mesures de gestion des risques: Remarque : répertorier les phrases standard RMM selon l'ordre hiérarchique des mesures de contrôle indiqué dans le modèle ECHA : 1. Mesures techniques pour empêcher le rejet, 2. Mesures techniques pour empêcher la dispersion, 3. Mesures organisationnelles, 4. Protection individuelle. Les phrases entre parenthèses sont uniquement des conseils de bonne pratique dépassant le cadre de l'Évaluation de la sécurité chimique selon REACH. Elles peuvent être reportées en Section 5 du scénario d'exposition ou dans les sections principales des FDS.</b>
Mesures de gestion des risques communes à tous les scénarios de contribution.	Aucune mesure spécifique identifiée.
ES10-W1: Industrielle. Activités de laboratoire .	Utiliser une protection oculaire adaptée.

ES10-W1: Professionnelle. Activités de laboratoire .	Utiliser une protection oculaire adaptée.
<b>Section 2.2:</b>	<b>Contrôle de l'exposition de l'environnement:</b>
Caractéristiques du produit:	La substance est une structure unique. Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP. Miscible à l'eau. Pratiquement non toxique pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable. Faible potentiel de bioaccumulation.
Quantités utilisées par site (tonnes par an).	Industrielle. :20. Professionnelle. :0.05.. (Industrielle. :1000. Professionnelle. :0.14. kg/jour. )
Fréquence et durée de l'utilisation:	Processus continu. Industrielle. :20. Professionnelle. :365. jours d'exploitation par an.
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:	Facteur de dilution local dans l'eau douce: 10. Facteur de dilution local dans l'eau de mer: 100.
Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement.	Aucune mesure spécifique n'est nécessaire.
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air.	Les conditions décrites dans la fiche de référence des SPERC génèrent les fractions rejetées suivantes. ES10-E1: ERC2 SpERC ESVOC 38. Rejet d'une fraction dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0.025. Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0.02. Rejet d'une fraction dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0.0001.
	Les conditions décrites dans la fiche de référence des SPERC génèrent les fractions rejetées suivantes. ES10-E2: ERC4 SpERC ESVOC 38. Rejet d'une fraction dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0.025. Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0.02. Rejet d'une fraction dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0.0001.
	Les conditions décrites dans la fiche de référence des SPERC génèrent les fractions rejetées suivantes. ES10-E3: ERC8a SpERC ESVOC 39. Rejet d'une fraction dans l'air à partir d'une application fortement dispersive (régionale uniquement): 0.5.Rejet d'une fraction dans les eaux usées à partir d'une application fortement dispersive: 0.5.Rejet d'une fraction dans le sol à partir d'une application fortement dispersive (régionale uniquement): 0.
	Ne pas rejeter directement à la nature les eaux usées.
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site.	aucun.
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales.	Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques (m <sup>3</sup> /j): 2000. Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées domestiques (%): 87.
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer.	Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: Industrielle. :95. Professionnelle. :10.%. Type de traitement adapté aux déchets: incinération: Efficacité d'élimination (%): 99.98. Considérer comme un déchet dangereux. Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales. Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets.	Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 0%. Sans objet.

Autres mesures de contrôle de l'exposition de l'environnement s'ajoutant à celles ci-dessus:	aucun.
<b>Section 3:</b>	<b>Estimation d'exposition:</b>
<b>Santé: Inhalation (vapeurs).</b>	exposition résultant du scénario de contribution: ES10-W1: 10ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0.02.
	exposition résultant du scénario de contribution: ES10-W1: 10ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0.02.
	Les mesures de gestion des risques décrites protègent contre une exposition aiguë. Les expositions ayant été évaluées tâche par tâche, l'évaluation des expositions englobe à la fois les expositions à long et court terme.
<b>Santé: Cutané(e):</b>	exposition résultant du scénario de contribution: ES10-W1: 0.34mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: <0.001.
	exposition résultant du scénario de contribution: ES10-W1: 0.34mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: <0.001.
	Les données disponibles sur les dangers ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation oculaire.
<b>Environnement:</b>	Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits.
	<p>ES10-E1:  PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 1mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 1.72E-03.  PEC locale dans les eaux de surface: 0.0155mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 1.61E-02.  PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 0.0593mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 1.66E-02.  PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 0.00164mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 2.08E-03.  PEC locale dans les sédiments marins: 0.00631mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 2.15E-03.  PEC locale dans le sol: 0.00215mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 3.41E-03.  Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce.</p> <p>ES10-E2:  PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 1mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 1.72E-03.  PEC locale dans les eaux de surface: 0.0155mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 1.61E-02.  PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 0.0593mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 1.66E-02.  PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 0.00164mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 2.08E-03.  PEC locale dans les sédiments marins: 0.00631mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 2.15E-03.  PEC locale dans le sol: 0.00215mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 3.41E-03.  Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce.</p>

	<p>ES10-E3:  PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 0.00342mg/l.  Ratio de caractérisation des risques: 5.90E-06.  PEC locale dans les eaux de surface: 0.00289mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 3.01E-03.  PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 0.0111mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 3.11E-03.  PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 0.000387mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 4.90E-04.  PEC locale dans les sédiments marins: 0.00149mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 5.07E-04.  PEC locale dans le sol: 0.00162mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 2.57E-03.  Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce.</p>
<b>Section 4:</b>	<b>Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition:</b>
<b>Santé:</b>	Inhalation (vapeurs). Aucune correction n'est nécessaire, toutes les expositions étant considérées comme étant de 8 heures (hypothèse la plus pessimiste).
	Cutané(e): Aucune correction n'est nécessaire ; toutes les expositions sont supposées concerner des concentrations en substance pouvant atteindre 100 %.
<b>Environnement:</b>	Msafe: Industrielle. : 6000. Professionnelle. 4.4kg/jour. Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site.
	$\frac{m_{spERC} * (1 - E_{ER,spERC}) * F_{release,spERC}}{DF_{spERC}} \geq \frac{m_{site} * (1 - E_{ER,site}) * F_{release,site}}{DF_{site}}$ <p>avec : mspERC : taux d'utilisation de la substance dans les spERC  EER,spERC : efficacité des RMM dans les spERC.  Frelease,,spERC : fraction initialement rejetée dans les spERC.  DFspERC : facteur de dilution des effluents de l'usine de traitement des eaux usées dans le fleuve.</p> <p>msite : taux d'utilisation de substance au niveau du site.  EER,site : efficacité des RMM au niveau du site.  Frelease,,site : fraction initialement rejetée au niveau du site.  DFsite : facteur de dilution des effluents de l'usine de traitement des eaux usées dans le fleuve.</p> <p>Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR &gt; 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Voir la fiche de référence des SpERC (<a href="http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html">http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html</a>) pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle. Sans objet pour les utilisations à dispersion large.</p>

## Scénario d'exposition 11. Fluides fonctionnels. - Professionnelle. Industrielle.

Sur la base du modèle ECHA CSA&IR Partie D Juin 2008 associé au format narratif des scénarios d'exposition généraux.

Section 1	Titre.
Titre.	<b>Fluides fonctionnels. éthanol. CAS:64-17-5</b>
Secteur(s) d'utilisation:	Professionnelles (SU22). Industrielles (SU3).
Catégorie(s) de processus:	PROC20
Catégorie(s) de rejet dans l'environnement:	ERC7,ESVOC SpERC31; ERC9a, ESVOC SpERC32; ERC9b, ESVOC SpERC32.
Processus, tâches, activités couvertes:	Utilisation comme fluides fonctionnels, par exemple huiles pour câbles, huiles de transfert, caloporteurs, isolants, réfrigérants, fluides hydrauliques en installations industrielles, y compris la maintenance et les transferts de matières correspondants.
Méthode d'évaluation:	Santé: Modèle ECETOC TRA utilisé. Environnement: Modèle ECETOC TRA utilisé.
Section 2: Conditions opératoires et mesures de gestion des risques.	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs.	
<b>Caractéristiques du produit:</b>	
Forme physique du produit:	Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP.
Concentration de la substance dans le produit:	Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
Quantités utilisées:	Sans objet.
Fréquence et durée de l'utilisation:	Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire). Processus continu.
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:	aucun.
Autres conditions opératoires affectant l'exposition des travailleurs:	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle . Présuppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.
Conditions techniques et mesures au niveau du processus pour empêcher le rejet et conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur:	aucun.
<b>Scénarios de contribution:</b>	<b>Mesures de gestion des risques: Remarque : répertorier les phrases standard RMM selon l'ordre hiérarchique des mesures de contrôle indiqué dans le modèle ECHA : 1. Mesures techniques pour empêcher le rejet, 2. Mesures techniques pour empêcher la dispersion, 3. Mesures organisationnelles, 4. Protection individuelle. Les phrases entre parenthèses sont uniquement des conseils de bonne pratique dépassant le cadre de l'Évaluation de la sécurité chimique selon REACH. Elles peuvent être reportées en Section 5 du scénario d'exposition ou dans les sections principales des FDS.</b>
Mesures de gestion des risques communes à tous les scénarios de contribution.	Aucune mesure spécifique identifiée.

ES11-W1: Fluides de transfert de chaleur et de pression pour des utilisations diverses et industrielles dans des systèmes fer- més.	Manipuler la substance en système clos. Stocker la substance en système clos. {Transferts de fûts/lots . Utiliser une protection oculaire adaptée. }
<b>Section 2.2:</b>	<b>Contrôle de l'exposition de l'environnement:</b>
Caractéristiques du produit:	La substance est une structure unique. Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP. Miscible à l'eau. Pratiquement non toxique pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable. Faible potentiel de bioaccumulation.
Quantités utilisées par site (tonnes par an).	Industrielle. :100. Professionnelle. :0.5. (Industrielle. :50000. Professionnelle. :1.4. kg/jour. )
Fréquence et durée de l'utilisation:	Processus continu. Industrielle. :20. Professionnelle. :365. jours d'exploitation par an.
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:	Facteur de dilution local dans l'eau douce: 10. Facteur de dilution local dans l'eau de mer: 100.
Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement.	aucun.
	<p>Les conditions décrites dans la fiche de référence des SPERC génèrent les fractions rejetées suivantes.</p> <p>ES11-E1: Utilisation industrielle de substances en systèmes clos. ESVOC SpERC31. Utilisation industrielle de substances en systèmes clos. Utilisation en équipement fermé, tels que des liquides pour des systèmes hydrauliques, les liquides de refroidissement de réfrigérateurs et lubrifiants de moteurs et liquides diélectriques de transformateurs et l'huile dans les échangeurs de chaleur. Un contact n'étant pas prévu entre les fluides fonctionnels et les produits, et il faut donc s'attendre à de faibles émissions via les eaux usées et l'air vicié..</p> <p>Rejet d'une fraction dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0.005.</p> <p>Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0.001.</p> <p>Rejet d'une fraction dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM): 0.001.</p>
	<p>Les conditions décrites dans la fiche de référence des SPERC génèrent les fractions rejetées suivantes.</p> <p>ES11-E2: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos. ESVOC SpERC32. Utilisation intérieure de substances par le grand public ou les professionnels (à petite échelle) en systèmes clos. Utilisation dans des équipements fermés, telle que l'utilisation de liquides de refroidissement pour réfrigérateurs ou les chauffages électriques par fluide caloporteur..</p> <p>Rejet d'une fraction dans l'air à partir d'une application fortement dispersive (régionale uniquement): 0.05.</p> <p>Rejet d'une fraction dans les eaux usées à partir d'une application fortement dispersive: 0.025.</p> <p>Rejet d'une fraction dans le sol à partir d'une application fortement dispersive (régionale uniquement): 0.025.</p>
	<p>Les conditions décrites dans la fiche de référence des SPERC génèrent les fractions rejetées suivantes.</p> <p>ES11-E3: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos. ESVOC SpERC32. Utilisation extérieure de substances par le grand public ou les professionnels (à petite échelle) en systèmes clos. Utilisation dans des équipements fermés, telle que l'utilisation de liquides hydrauliques pour suspension automobile, de lubrifiants dans les moteurs ou de liquides de frein dans les systèmes de frein dans l'automobile. Rejet d'une fraction dans l'air à partir d'une application fortement dispersive (régionale uniquement): 0.05. Rejet d'une fraction dans les eaux usées à partir d'une application fortement dispersive: 0.025. Rejet d'une fraction dans le sol à partir d'une application fortement dispersive (régionale uniquement): 0.025.</p>

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air.	(systèmes clos). aucun.
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site.	aucun.
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales.	Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques (m <sup>3</sup> /j): 2000. Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées domestiques (%): 87.
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer.	Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 50%. Type de traitement adapté aux déchets: incinération: Efficacité d'élimination (%): 99.98. Considérer comme un déchet dangereux. Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales.
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets.	Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 45%. Type de traitement adapté aux déchets: redistillation: Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.
Autres mesures de contrôle de l'exposition de l'environnement s'ajoutant à celles ci-dessus:	aucun.
<b>Section 3:</b>	<b>Estimation d'exposition:</b>
<b>Santé: Inhalation (vapeurs).</b>	exposition résultant du scénario de contribution: ES11-W1: 20ppm. Ratio de caractérisation des risques: 0.04.
	Les mesures de gestion des risques décrites protègent contre une exposition aiguë. Les expositions ayant été évaluées tâche par tâche, l'évaluation des expositions englobe à la fois les expositions à long et court terme.
<b>Santé: Cutané(e):</b>	exposition résultant du scénario de contribution: ES11-W1: 1.71mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.005.
	Les données disponibles sur les dangers ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation oculaire.
<b>Environnement:</b>	Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits.
	ES11-E1: PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 0.25mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 4.31E-04. PEC locale dans les eaux de surface: 0.00599mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 6.24E-03. PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 0.02298mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 6.44E-03. PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 0.000698mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 8.84E-04. PEC locale dans les sédiments marins: 0.00267mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 9.08E-04. PEC locale dans le sol: 0.00176mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 2.79E-03. Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce.

	<p>ES11-E2:  PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 0.00171mg/l.  Ratio de caractérisation des risques: 2.95E-06.  PEC locale dans les eaux de surface: 0.00285mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 2.97E-03.  PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 0.0109mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 3.05E-03.  PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 0.000383mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 4.85E-04.  PEC locale dans les sédiments marins: 0.00147mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 5.00E-04.  PEC locale dans le sol: 0.00162mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 2.57E-03.  Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce.</p>
	<p>ES11-E3:  PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 0.00171mg/l.  Ratio de caractérisation des risques: 2.95E-06.  PEC locale dans les eaux de surface: 0.00285mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 2.97E-03.  PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 0.0109mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 3.05E-03.  PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 0.000383mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 4.85E-04.  PEC locale dans les sédiments marins: 0.00147mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 5.00E-04.  PEC locale dans le sol: 0.00162mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 2.57E-03.  Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce.</p>
<b>Section 4:</b>	<b>Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition:</b>
<b>Santé:</b>	Inhalation (vapeurs). Aucune correction n'est nécessaire, toutes les expositions étant considérées comme étant de 8 heures (hypothèse la plus pessimiste).
	Cutané(e): Aucune correction n'est nécessaire ; toutes les expositions sont supposées concerner des concentrations en substance pouvant atteindre 100 %.
<b>Environnement:</b>	Msafe: Industrielle. : 77000. Professionnelle. 44.kg/jour. Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site.
	$\frac{m_{spERC} * (1 - E_{ER,spERC}) * F_{release,spERC}}{DF_{spERC}} \geq \frac{m_{site} * (1 - E_{ER,site}) * F_{release,site}}{DF_{site}}$ <p>avec : mspERC : taux d'utilisation de la substance dans les spERC  EER,spERC : efficacité des RMM dans les spERC.  Frelease,,spERC : fraction initialement rejetée dans les spERC.  DFspERC : facteur de dilution des effluents de l'usine de traitement des eaux usées dans le fleuve.</p> <p>m<sub>site</sub> : taux d'utilisation de substance au niveau du site.  EER,site : efficacité des RMM au niveau du site.  Frelease,,site : fraction initialement rejetée au niveau du site.  DFsite : facteur de dilution des effluents de l'usine de traitement des eaux usées dans le fleuve.</p>



Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sûre (c'est-à-dire que les RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Voir la fiche de référence des SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>) pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle. Sans objet pour les utilisations à dispersion large.